Notes du mont Royal

WWW.NOTESDUMONTROYAL.COM

Cette œuvre est hébergée sur «*Notes du mont Royal*» dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Google Livres

Prof. Alfred Fierro

CLASSIQUES CHRÉTIENS.

14

CONSIDÉRATIONS
SUR
LA FRANCE

PAR

JOSEPH DE MAISTRE

AVEC UNE PRÉFACE

de M. René BAZIN

Professeur aux Facultés catholiques d'Angers.

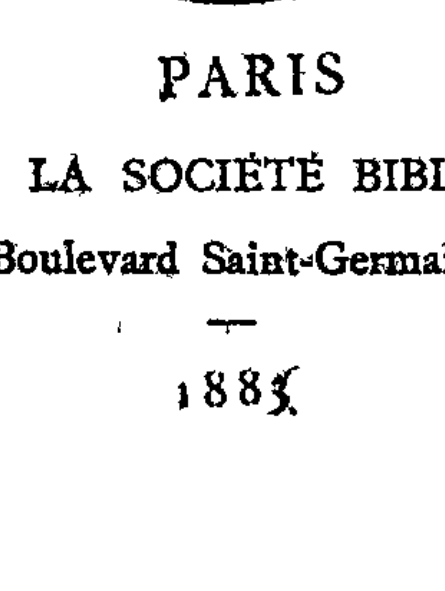

PARIS

LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE

195, Boulevard Saint-Germain, 195

—

1883

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA FRANCE

Tous droits réservés.

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA FRANCE

PAR

JOSEPH DE MAISTRE

AVEC UNE PRÉFACE

de M. René Bazin

Professeur aux Facultés catholiques d'Angers

PARIS

LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE

Rue de Grenelle, 25

1880

PRÉFACE

Le jour même de sa mort, Mgr Dupanloup recommandait au jeune prêtre qui l'assistait de lire les Considérations sur la France. *Ce livre semble écrit pour nous, il n'a pas vieilli d'un jour : les mêmes craintes et les mêmes espérances qui agitaient le comte de Maistre nous agitent encore ; les événements actuels ressemblent à ceux dont il était le témoin, et sur la scène du monde nous voyons les mêmes acteurs, j'allais dire les mêmes comédiens.*

Les Considérations sur la France *parurent en* 1796. *Le comte de Maistre habitait alors Lausanne, où il s'était retiré après l'invasion des Français en Savoie. Une attente vague et générale d'un événement ou d'un homme qui rétablît l'ordre, tenait les esprits en suspens. Le peuple, fatigué de ses bourreaux, cherchait un souverain : Louis XVI était mort sur l'échafaud, Louis XVII avait expiré au Temple, Louis XVIII venait de publier une déclaration dans laquelle il rappelait aux Français que la race des Bourbons n'était pas éteinte, et qu'après avoir fait la France, elle pouvait encore la sauver. Un vif mouvement de*

réaction royaliste se manifestait, mais les idées fondamentales de tout gouvernement avaient été détruites ou altérées, les calomnies les plus absurdes étaient répandues sur la personne du Roi et sur les conséquences de son retour. Ce fut pour diriger et pour étendre ce mouvement que le comte de Maistre publia ses Considérations sur la France, « *explosion soudaine d'un génie qui du premier coup se révélait par un chef-d'œuvre. Ce n'était, semblait-il, qu'une brochure de circonstance...., mais cette œuvre puissante dépassait infiniment par sa portée les incidents qui en avaient amené la publication* [1]. » *Le succès fut immense. Le Directoire s'en émut, proscrivit les* Considérations sur la France *et en fit saisir tous les exemplaires qu'on put trouver. Mais le livre suspect passait déjà de main en main, et bientôt, répandu dans toute l'Europe, il pénétra en France par toutes les frontières à la fois* [2].

La Révolution s'était sentie atteinte. Elle l'était en effet gravement. Le comte de Maistre ne s'était pas trompé un seul instant sur elle; il avait décou-

1 *Le comte Joseph de Maistre,* par M. A. DE MARGERIE. *Association catholique,* livraison du 15 février 1879, p. 189.

2 Les premières éditions des *Considérations sur la France* sont :

Celle de Londres (Neufchâtel), 1796, in-8°, sous ce titre : *Considérations sur la Révolution française.*

Celle de Londres (Bâle), 1797, in-8°, corrigée par l'auteur.

Celle de Paris, 1814, édition pleine de fautes et d'altérations.

Celle de Paris, 1821, in-8°, Patey, revue par l'auteur.

vert ce principe de révolte contre Dieu, ce « caractère satanique » qui la distinguait entre toutes les révolutions ; il avait fait d'elle son étude, on pourrait dire sa proie ; il l'avait considérée non comme un événement ordinaire, mais comme un châtiment, comme une époque dont les causes étaient profondes dans le passé « et dont les suites dans tous les genres se feront sentir bien au delà du temps de son explosion et des limites de son foyer [1]. *» Après l'avoir méditée il l'avait jugée, et il avait prononcé sur elle une condamnation qui sera répétée par l'histoire définitive.*

Dans les six premiers chapitres des Considérations, *J. de Maistre montre l'action visible de la Providence dans les événements de la Révolution, et les hommes qui n'avaient pas voulu servir Dieu volontairement, réduits à n'être plus que les instruments aveugles de ses desseins ; il rappelle l'origine divine de la souveraineté, la grandeur et la terrible punition des crimes commis contre elle ; il établit l'impuissance de l'homme à créer des constitutions.*

Dans les quatre chapitres suivants, il aborde le terrain inférieur et moins sûr de la politique pratique, annonce la contre-révolution, prédit à vingt ans de distance le retour des Bourbons, et rassure les

1 *Considérations sur la France*, ch. II.

esprits contre les prétendus dangers d'une restauration monarchique.

Les hautes vérités politiques que le comte de Maistre exposait dans ses Considérations *n'étaient pas nouvelles, mais l'Europe les avait oubliées depuis un siècle, et il les lui répétait en mettant à côté des principes la terrible morale des événements*[1]. *Quel puissant historien ! comme il découvre la forte logique de Dieu qui se révèle seulement aux esprits supérieurs, tandis que le vulgaire est saisi du désordre apparent des faits : car l'histoire est une immense symphonie; la foule en l'écoutant ne perçoit qu'un bruit confus, mais le philosophe distingue la mélodie, la note, et la répète. Le comte de Maistre l'a fait dans un style admirable et unique, style de grand seigneur, qui n'a rien d'apprêté, rien de convenu, et qui sort toujours du commun sans jamais sortir des convenances. Les mots heureux abondent; le trait est vif et l'attaque impétueuse; partout une grâce et une aisance naturelles qui sont un signe de race dans le style comme dans la personne.*

1 Joseph de Maistre vient d'être accusé d'avoir pris les idées qu'il a développées dans les *Considérations*, et beaucoup d'autres qu'il a développées ailleurs, à un personnage singulier du XVIIIe siècle, Saint-Martin, dit le *Philosophe inconnu*. Cette thèse a été exposée devant l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Ad. Franck (séances des 17 et 24 avril 1880). J. de Maistre, plagiaire de Saint-Martin ! Il y a des accusations qui font sourire.

Un caractère non moins original des Considérations, *c'est ce cri d'espérance qui retentit depuis la première page jusqu'à la dernière de ce livre écrit aux heures les plus sombres de la Révolution. Le comte de Maistre est le héraut de l'espérance. Parfois il s'arrête de sonner la charge pour sonner la victoire qui apparaît, lointaine encore, mais certaine à ses yeux. C'est que les grands génies politiques sont comme les montagnes: le soleil se lève pour eux avant de se lever sur le reste du monde. La France était châtiée, mais elle n'était pas perdue : son rôle de puissance civilisatrice et chrétienne n'était pas terminé; on la verrait un jour se débarrasser des idées et des hommes de la Révolution et reprendre son rang et sa mission en Europe. « Je vois le mal comme vous le voyez, écrit le comte de Maistre à M. de Bonald; mon œil plonge avec terreur dans ce profond cloaque. Cependant un instinct invincible me dit que nous verrons sortir de là quelque chose de merveilleux, comme un superbe œillet s'élance du fumier qui couvrait son germe*[1]*.»*

Cette conviction que la France ressusciterait un jour, fut une des plus fermes et des mieux raisonnées de sa vie. Il la fondait sur l'histoire, sur les traits les plus profonds du caractère national, sur la foi toujours vivante dans le peuple français;

1 Lettre 91, à M. le vicomte de Bonald, 13 décembre 1814.

il l'indique déjà en 1794, *dans une lettre au baron Vignet des Etoles* [1]*; il l'affirme hautement dans ses* Considérations; *elle remplit sa correspondance, elle inspire les plus belles pages de son livre* du Pape *qui sont comme le testament de son génie en faveur de la France. Aussi ne se laissa-t-il pas prendre aux apparences d'ordre et de relèvement que présenta le premier empire. Napoléon n'était qu'un révolutionnaire couronné. Le comte de Maistre ne crut pas ses prédictions réalisées, et son espérance continua à battre de l'aile, comme la colombe du déluge, qui ne trouva point où se poser la première fois qu'elle sortit de l'arche.* « *Que Bonaparte et sa race doivent tomber,* » *écrit-il en* 1808, « *c'est ce qui me paraît infaillible, mais quelle sera l'époque de cette chute? C'est ce que personne ne sait* [2]*.* »

La Restauration même, qu'il avait appelée de tous ses vœux, ne fit pas illusion à cet esprit sagace qui prédisait le salut en pleine Terreur et qui découvrait le germe toujours vivant du mal dans la royauté de 1815. *Le même génie qui l'avait empêché de désespérer l'empêcha d'être ébloui.*

« *On se tromperait infiniment, mande-t-il à la Cour de Sardaigne, si l'on croyait que*

1 Lettre 1, à M. le baron Vignet des Etoles, 6 août 1794.

2 Lettre 58, à M. le chevalier de ***, mai 1808.

Louis XVIII est remonté sur le trône de ses ancêtres. Il est seulement remonté sur le trône de Bonaparte et c'est déjà un très-grand bonheur pour l'humanité, mais nous sommes bien loin du repos[1]. »

Quelle est donc cette Restauration qu'il a prédite et qu'il n'a pas vue? C'est le rétablissement de la société chrétienne, c'est le triomphe éclatant de l'Église : « *Souvenez-vous de ma prophétie chérie, cette immense et terrible Révolution fut commencée, avec une fureur qui n'a pas d'exemple,* contre le catholicisme *et pour la démocratie. Le résultat sera* pour le catholicisme[2] *et contre la démocratie.* »

De pareils événements peuvent être prédits par des hommes de génie, mais le génie même est impuissant à en fixer la date. Nous attendons encore que ce jour se lève. Mais nous avons la certitude qu'il se lèvera, et cette certitude est une joie qui doit nous suffire. Les obscurs travailleurs qui posaient les premières assises de nos cathédrales savaient qu'eux et leurs enfants mourraient avant que les statues des saints fussent placées dans leurs niches de pierre et que les flèches s'élançassent dans le ciel; cependant ils travail-

1 *Correspondance diplomatique*, t. 1er, p. 379, citée par M. A. DE MARGERIE, *Association catholique*, du 15 avril 1879, p. 527.

2 Lettre 27, à Madame la Baronne de Pont, 30 août 1805, v. aussi lettre 154, à M. le chevalier d'Olry, 3 mars 1819.

laient avec ardeur, et leur esprit voyait déjà se dresser dans sa complète splendeur ce monument qui commençait à peine à sortir de terre. Nul ne sait quand Dieu terminera son œuvre, mais il est visible qu'elle s'avance, et déjà nous pouvons admirer les magnifiques proportions du plan divin.

Si le comte de Maistre vivait encore, quels sujets de méditations s'offriraient à lui ! De quelles joies et de quelles tristesses son cœur serait rempli, s'il considérait l'histoire de notre temps, et quelles pages sublimes tomberaient encore de sa plume ! Est-il un plus grand spectacle que celui auquel nous assistons ?

L'Église a été abandonnée ou persécutée par toutes les puissances de ce monde. On a vu le Pape exilé, ramené en triomphe à Rome, puis dépouillé de ses États par ceux-là mêmes qui avaient juré de le défendre. Il est mort prisonnier dans la ville dont il était roi. Mais ceux qui ont cherché ce qu'étaient devenus les spoliateurs ont pu répéter ce mot célèbre dont la justesse menaçante s'est une fois de plus vérifiée. « Jamais un souverain n'a mis la main sur un Pape... et n'a pu se vanter ensuite d'un règne long et heureux [1]. »

L'Europe, tout entière coupable d'infidélité à l'Église, est tout entière agitée par la Révolution.

1 Lettre 70 au Roi, 25 mai 1810.

Les princes semblent pris de la folie de leur propre perte : d'une main il repoussent l'Église qui pourrait seule les sauver, ils tendent l'autre main à la Révolution qui ébranle leurs trônes. Déjà plusieurs sont tombés ; les autres sont exposés chaque jour aux attentats de leurs sujets et vivent dans le pressentiment d'une chute prochaine. Ils la voient venir, ils se sentent impuissants à l'éviter et tous les efforts de leur politique ne tendent qu'à éloigner le moment fatal.

Que devient l'Église, dépouillée de ses États, abandonnée de tous les gouvernements, persécutée même par les plus puissants d'entre eux ? Elle semble ne plus tenir à la terre, n'avoir plus rien d'humain. Cependant, jamais elle n'a été plus vivante ni plus forte. Après tant de combats, son existence seule suffirait à prouver son immortalité, mais Dieu a voulu multiplier autour d'elle les témoignages les plus magnifiques, et laisser voir la main qui la gouverne. Le Syllabus *paraît ; il définit le rôle social de l'Église en face des sociétés qui la renient, il fait briller de tout son éclat la royauté spirituelle du Pape, au moment où sa royauté temporelle allait être détruite. Bientôt après, la voix du Souverain-Pontife se fait entendre de nouveau, elle convoque les évêques du monde entier au concile de Vatican ; tous les obstacles qui auraient pu s'opposer à leur*

réunion sont brisés d'une manière inattendue [1], *l'infaillibilité est proclamée, le clergé de France se soumet tout entier, et la grande prédiction du Comte de Maistre est réalisée : « Le Souverain-Pontife et le sacerdoce français s'embrasseront, et dans cet embrassement sacré ils étoufferont les maximes gallicanes. Alors le clergé français commencera une ère nouvelle et reconstruira la France* [2]*.»*

Ne voyons-nous pas en effet la France se reconstruire ? Les hautes classes de la société reviennent à Dieu. Voltaire est descendu de son trépied. Il se prépare une contre-révolution dans le sens propre du mot, puisque la Révolution a commencé par la corruption de l'aristocratie et que nous voyons cette aristocratie se convertir. La noblesse qui avait quitté l'épée la reprend, les œuvres catholiques sont en pleine floraison, un mouvement général et sincère entraîne le peuple vers les pèlerinages. Nous sommes témoins d'une véritable renaissance de la foi : les arts ont eu leur renaissance au seizième siècle, mais celle à laquelle nous assistons n'a pas de rois qui la protégent et les chefs-d'œuvre qu'elle produira ne seront dus qu'à Dieu.

1 Le comte de Maistre pensait que dans l'état actuel du monde la réunion d'un concile œcuménique était une chimère, v. *Du Pape*, p. 27.

2 Lettre 154, à M. le chevalier d'Olry, 3 mars 1819.

Cette Restauration dans l'ordre religieux aura-t-elle des conséquences dans l'ordre politique? Amènera-t-elle le rétablissement de tous les droits? Il faut l'espérer, si l'on ne veut pas désespérer de l'avenir de la France comme nation. Lorsque les hommes les plus honnêtes et les plus éclairés de notre patrie seront pénétrés de la vraie notion de la souveraineté, lorsqu'ils considéreront le pouvoir non comme une carrière, mais comme un droit, lorsque, doublement instruits par les gloires du passé et par les malheurs du présent, ils s'apercevront que les nations dépérissent quand elles s'écartent de leurs traditions séculaires, alors il se trouvera quelqu'un qui fera le reste.

Les masses populaires sont moins mauvaises et moins corrompues qu'on ne croit. Elles se rallieraient vite autour d'un gouvernement à la fois fort et paternel. La voix du vieux sang français se réveillerait, car il ne faut point oublier que les hommes d'aujourd'hui ont eu des ancêtres au treizième siècle. Ils ressemblent à des médailles usées, altérées, rongées par les acides et par le temps: on croit d'abord que toute empreinte est effacée; qu'on lave la rouille et l'on retrouvera encore, d'un côté la figure d'une croix, de l'autre le profil d'un roi.

RENÉ BAZIN.

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA FRANCE

CHAPITRE PREMIER

DES RÉVOLUTIONS

Nous sommes tous attachés au trône de l'Etre suprême par une chaîne souple, qui nous retient sans nous asservir.

Ce qu'il y a de plus admirable dans l'ordre universel des choses, c'est l'action des êtres libres sous la main divine. Librement esclaves, ils opèrent tout à la fois volontairement et nécessairement : ils font réellement ce qu'ils veulent, mais sans pouvoir déranger les plans généraux. Chacun de ces êtres occupe le centre d'une sphère d'activité, dont le diamètre varie au gré de l'*éternel géomètre*, qui sait étendre, restreindre, arrêter ou diriger la volonté, sans altérer sa nature.

Dans les ouvrages de l'homme, tout est pau-

vre comme l'auteur : les vues sont restreintes, les moyens raides, les ressorts inflexibles, les mouvements pénibles et les résultats monotones. Dans les ouvrages divins, les richesses de l'infini se montrent à découvert jusque dans le moindre élément; sa puissance opère en se jouant; dans ses mains tout est souple, rien ne lui résiste; pour elle tout est moyen, même l'obstacle; et les irrégularités produites par l'opération des agents libres, viennent se ranger dans l'ordre général.

Si l'on imagine une montre dont tous les ressorts varieraient continuellement de force, de poids, de dimension, de forme et de position, et qui montrerait cependant l'heure invariablement, on se formera quelque idée de l'action des êtres libres relativement aux plans du Créateur.

Dans le monde politique et moral, comme dans le monde physique, il y a un ordre commun, et il y a des exceptions à cet ordre. Communément nous voyons une suite d'effets produits par les mêmes causes; mais à certaines époques, nous voyons des actions suspendues, des causes paralysées et des effets nouveaux.

Le *miracle* est un effet produit par une cause divine ou surhumaine, qui suspend ou contredit une cause ordinaire. Que dans le cœur de l'hiver, un homme commande à un arbre, devant mille témoins, de se couvrir subitement de feuilles et de fruits, et que l'arbre obéisse, tout le monde criera au miracle, et s'inclinera devant le thaumaturge. Mais la révolution française, et tout ce qui se passe en Europe dans ce moment,

est tout aussi merveilleux dans son genre que la fructification instantanée d'un arbre au mois de janvier : cependant les hommes, au lieu d'admirer, regardent ailleurs ou déraisonnent.

Dans l'ordre physique où l'homme n'entre point comme cause, il veut bien admirer ce qu'il ne comprend pas; mais dans la sphère de son activité, où il sent qu'il est cause libre, son orgueil le porte aisément à voir le *désordre* partout où son action est suspendue ou dérangée.

Certaines mesures qui sont au pouvoir de l'homme produisent régulièrement certains effets dans le cours ordinaire des choses; s'il manque son but, il sait pourquoi, ou croit le savoir; il connaît les obstacles, il les apprécie, et rien ne l'étonne.

Mais dans les temps de révolutions, la chaîne qui lie l'homme se raccourcit brusquement, son action diminue, et ses moyens le trompent. Alors entraîné par une force inconnue, il se dépite contre elle, et au lieu de baiser la main qui le serre, il la méconnaît ou l'insulte.

Je n'y comprends rien, c'est le grand mot du jour. Ce mot est très-sensé, s'il nous ramène à la cause première qui donne dans ce moment un si grand spectacle aux hommes : c'est une sottise, s'il n'exprime qu'un dépit ou un abattement stérile.

« Comment donc (s'écrie-t-on de tous côtés)? « les hommes les plus coupables de l'univers « triomphent de l'univers! Un régicide affreux « a tout le succès que pouvaient en attendre « ceux qui l'ont commis! La monarchie est « engourdie dans toute l'Europe! Ses ennemis « trouvent des alliés jusque sur les trônes!

« Tout réussit aux méchants! Les projets les « plus gigantesques s'exécutent de leur part « sans difficulté, tandis que le bon parti est « malheureux et ridicule dans tout ce qu'il « entreprend! L'opinion poursuit la fidélité dans « toute l'Europe! Les premiers hommes d'Etat « se trompent invariablement! les plus grands « généraux sont humiliés! etc. »

Sans doute, car la première condition d'une révolution décrétée, c'est que tout ce qui pouvait la prévenir n'existe pas, et que rien ne réussisse à ceux qui veulent l'empêcher. Mais jamais l'ordre n'est plus visible, jamais la Providence n'est plus palpable que lorsque l'action supérieure se substitue à celle de l'homme et agit toute seule : c'est ce que nous voyons dans ce moment.

Ce qu'il y a de plus frappant dans la révolution française, c'est cette force entraînante qui courbe tous les obstacles. Son tourbillon emporte comme une paille légère tout ce que la force humaine a su lui opposer : personne n'a contrarié sa marche impunément. La pureté des motifs a pu illustrer l'obstacle, mais c'est tout; et cette force jalouse, marchant invariablement à son but, rejette également Charette, Dumouriez et Drouet.

On a remarqué, avec grande raison, que la révolution française mène les hommes plus que les hommes ne la mènent. Cette observation est de la plus grande justesse; et quoiqu'on puisse l'appliquer plus ou moins à toutes les grandes révolutions, cependant elle n'a jamais été plus frappante qu'à cette époque.

Les scélérats même qui paraissent conduire la révolution, n'y entrent que comme de simples instruments; et dès qu'ils ont la prétention de la dominer, ils tombent ignoblement. Ceux qui ont établi la république, l'ont fait sans le vouloir et sans savoir ce qu'ils faisaient; ils y ont été conduits par les événements : un projet antérieur n'aurait pas réussi.

Jamais Robespierre, Collot ou Barère, ne pensèrent à établir le gouvernement révolutionnaire et le régime de la terreur; ils y furent conduits insensiblement par les circonstances, et jamais on ne reverra rien de pareil. Ces hommes, excessivement médiocres, exercèrent sur une nation coupable le plus affreux despotisme dont l'histoire fasse mention, et sûrement ils étaient les hommes du royaume les plus étonnés de leur puissance.

Mais au moment même où ces tyrans détestables eurent comblé la mesure de crimes nécessaires à cette phase de la révolution, un souffle les renversa. Ce pouvoir gigantesque qui faisait trembler la France et l'Europe ne tint pas contre la première attaque; et comme il ne devait y avoir rien de grand, rien d'auguste dans une révolution toute criminelle, la Providence voulut que le premier coup fût porté par des *septembriseurs*, afin que la justice même fût infâme [1].

1 Par la même raison, l'honneur est déshonoré. Un journaliste (le *Républicain*) a dit avec beaucoup d'esprit et de justesse : *Je comprends fort bien comment on peut dépanthéoniser Marat; mais je ne concevrai jamais comment on pourra démaratiser le Panthéon.* On s'est plaint de voir le corps de Turenne oublié dans le coin d'un *muséum*, à côté du squelette

Souvent on s'est étonné que des hommes plus que médiocres aient mieux jugé la révolution française que des hommes du premier talent; qu'ils y aient cru fortement, lorsque des politiques consommés n'y croyaient point encore. C'est que cette persuasion était une des pièces de la révolution, qui ne pouvait réussir que par l'étendue et l'énergie de l'esprit révolutionnaire, ou, s'il est permis de s'exprimer ainsi, par la *foi* à la révolution. Ainsi, des hommes sans génie et sans connaissances ont fort bien conduit ce qu'ils appelaient *le char révolutionnaire;* ils ont tout osé sans crainte de la contre-révolution; ils ont toujours marché en avant, sans regarder derrière eux; et tout leur a réussi, parce qu'ils n'étaient que les instruments d'une force qui en savait plus qu'eux. Ils n'ont pas fait de fautes dans leur carrière révolutionnaire, par la raison que le flûteur de Vaucanson ne fit jamais de notes fausses.

Le torrent révolutionnaire a pris successivement différentes directions; et les hommes les plus marquants dans la révolution n'ont acquis l'espèce de puissance et de célébrité qui pouvait leur appartenir, qu'en suivant le cours du moment : dès qu'ils ont voulu le contrarier, ou seulement s'en écarter en s'isolant, en travaillant trop pour eux, ils ont disparu de la scène.

Voyez ce Mirabeau qui a tant marqué dans la révolution : au fond, c'était *le roi de la halle*. Par les crimes qu'il a faits, et par ses livres

d'un animal : quelle imprudence ! il y en avait assez pour faire naître l'idée de jeter au Panthéon ces restes vénérables.

qu'il a fait faire, il a secondé le mouvement populaire : il se mettait à la suite d'une masse déjà mise en mouvement, et la poussait dans le sens déterminé ; son pouvoir ne s'étendit jamais plus loin : il partageait avec un autre héros de la révolution le pouvoir d'agiter la multitude, sans avoir celui de la dominer, ce qui forme le véritable cachet de la médiocrité dans les troubles politiques. Des factieux moins brillants, et en effet plus habiles et plus puissants que lui, se servaient de son influence pour leur profit. Il tonnait à la tribune, et il était leur dupe. Il disait en mourant, *que s'il avait vécu, il aurait rassemblé les pièces éparses de la monarchie ;* et lorsqu'il avait voulu, dans le moment de sa plus grande influence, viser seulement au ministère, ses subalternes l'avaient repoussé comme un enfant.

Enfin, plus on examine les personnages en apparence les plus actifs de la révolution, et plus on trouve en eux quelque chose de passif et de mécanique. On ne saurait trop le répéter, ce ne sont point les hommes qui mènent la révolution, c'est la révolution qui emploie les hommes. On dit fort bien, quand on dit qu'*elle va toute seule*. Cette phrase signifie que jamais la Divinité ne s'était montrée d'une manière si claire dans aucun événement humain. Si elle emploie les instruments les plus vils, c'est qu'elle punit pour régénérer.

CHAPITRE II

CONJECTURES SUR LES VOIES DE LA PROVIDENCE DANS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Chaque nation, comme chaque individu, a reçu une mission qu'elle doit remplir. La France exerce sur l'Europe une véritable magistrature, qu'il serait inutile de contester, dont elle a abusé de la manière la plus coupable. Elle était surtout à la tête du système religieux, et ce n'est pas sans raison que son roi s'appelait *très-chrétien :* Bossuet n'a rien dit de trop sur ce point. Or, comme elle s'est servie de son influence pour contredire sa vocation et démoraliser l'Europe, il ne faut pas être étonné qu'elle y soit ramenée par des moyens terribles.

Depuis longtemps on n'avait vu une punition aussi effrayante, infligée à un aussi grand nombre de coupables. Il y a des innocents, sans doute, parmi les malheureux ; mais il y en a bien moins qu'on ne l'imagine communément.

Tous ceux qui ont travaillé à affranchir le peuple de sa croyance religieuse ; tous ceux qui ont opposé des sophismes métaphysiques aux lois de la propriété ; tous ceux qui ont dit : *Frappez, pourvu que nous y gagnions ;* tous ceux qui ont touché aux lois fondamentales de l'État ; tous ceux qui ont conseillé, approuvé, favorisé les mesures violentes employées contre le roi, etc.;

tous ceux-là ont voulu la révolution, et tous ceux qui l'ont voulue en ont été très-justement les victimes, même suivant nos vues bornées.

On gémit de voir des savants illustres tomber sous la hache de Robespierre. On ne saurait humainement les regretter trop; mais la justice divine n'a pas le moindre respect pour les géomètres ou les physiciens. Trop de savants français furent les principaux auteurs de la révolution; trop de savants français l'aimèrent et la favorisèrent, tant qu'elle n'abattit, comme le bâton de Tarquin, que les têtes dominantes. Ils disaient comme tant d'autres : *Il est impossible qu'une grande révolution s'opère sans amener des malheurs.* Mais lorsqu'un philosophe se console de ces malheurs en vue des résultats; lorsqu'il dit dans son cœur : *Passe pour cent mille meurtres, pourvu que nous soyons libres;* si la Providence lui répond : *J'accepte ton approbation, mais tu feras nombre,* où est l'injustice? Jugerions-nous autrement dans nos tribunaux?

Les détails seraient odieux; mais qu'il est peu de Français, parmi ceux qu'on appelle *victimes innocentes de la révolution,* à qui leur conscience n'ait pu dire :

> **Alors de vos erreurs voyant les tristes fruits,**
> **Reconnaissez les coups que vous avez conduits.**

Nos idées sur le bien et le mal, sur l'innocent et le coupable, sont trop souvent altérées par nos préjugés. Nous déclarons coupables et infâmes deux hommes qui se battent avec un fer long de trois pouces; mais si le fer a trois

pieds, le combat devient honorable. Nous flétrissons celui qui vole un centime dans la poche de son ami ; s'il ne lui prend que sa femme, ce n'est rien. Tous les crimes brillants, qui supposent un développement de qualités grandes ou aimables ; tous ceux surtout qui sont honorés par le succès, nous les pardonnons, si même nous n'en faisons pas des vertus ; tandis que les qualités brillantes qui environnent le coupable, le noircissent aux yeux de la véritable justice, pour qui le plus grand crime est l'abus de ses dons.

Chaque homme a certains devoirs à remplir, et l'étendue de ces devoirs est relative à sa position civile et à l'étendue de ses moyens. Il s'en faut de beaucoup que la même action soit également criminelle de la part de deux hommes donnés. Pour ne pas sortir de notre objet, tel acte qui ne fut qu'une erreur ou un trait de folie de la part d'un homme obscur, revêtu brusquement d'un pouvoir illimité, pouvait être un forfait de la part d'un évêque ou d'un duc et pair.

Enfin, il est des actions excusables, louables même suivant les vues humaines, et qui sont dans le fond infiniment criminelles. Si l'on nous dit, par exemple : *J'ai embrassé de bonne foi la révolution française, par un amour pur de liberté et de ma patrie ; j'ai cru en mon âme et conscience qu'elle amènerait la réforme des abus et le bonheur public ;* nous n'avons rien à répondre. Mais l'œil, pour qui tous les cœurs sont diaphanes, voit la fibre coupable ; il découvre, dans une brouillerie ridicule, dans un petit froisse-

ment de l'orgueil, dans une passion basse ou criminelle, le premier mobile de ces résolutions qu'on voudrait illustrer aux yeux des hommes; et pour lui le mensonge de l'hypocrisie greffée sur la trahison est un crime de plus. Mais parlons de la nation en général.

Un des plus grands crimes qu'on puisse commettre, c'est sans doute l'attentat contre la *souveraineté*, nul n'ayant des suites plus terribles. Si la souveraineté réside sur une tête, et que cette tête tombe victime de l'attentat, le crime augmente d'atrocité. Mais si ce souverain n'a mérité son sort par aucun crime; si ses vertus même ont armé contre lui la main des coupables, le crime n'a plus de nom. A ces traits on reconnaît la mort de Louis XVI; mais ce qu'il est important de remarquer, c'est que *jamais un plus grand crime n'eut plus de complices.* La mort de Charles Ier en eut bien moins, et cependant il était possible de lui faire des reproches que Louis XVI ne mérita point. Cependant on lui donna des preuves de l'intérêt le plus tendre et le plus courageux; le bourreau même, qui ne faisait qu'obéir, n'osa pas se faire connaître. En France, Louis XVI marcha à la mort au milieu de 60,000 hommes armés, qui n'eurent pas un coup de fusil pour *Santerre :* pas une voix ne s'éleva pour l'infortuné monarque, et les provinces furent aussi muettes que la capitale. *On se serait exposé*, disait-on. Français! si vous trouvez cette raison bonne, ne parlez pas tant de votre courage, ou convenez que vous l'employez bien mal.

L'indifférence de l'armée ne fut pas moins remarquable. Elle servit les bourreaux de Louis XVI bien mieux qu'elle ne l'avait servi lui-même, car elle l'avait trahi. On ne vit pas de sa part le plus léger témoignage de mécontentement. Enfin, jamais un plus grand crime n'appartint (à la vérité avec une foule de gradations) à un plus grand nombre de coupables.

Il faut encore faire une observation importante : c'est que tout attentat commis contre la souveraineté, *au nom de la nation*, est toujours plus ou moins un crime national; car c'est toujours plus ou moins la faute de la nation, si un nombre quelconque de factieux s'est mis en état de commettre le crime en son nom. Ainsi, tous les Français, sans doute, n'ont pas *voulu* la mort de Louis XVI; mais l'immense majorité du peuple a *voulu*, pendant plus de deux ans, toutes les folies, toutes les injustices, tous les attentats qui amenèrent la catastrophe du 21 janvier.

Or, tous les crimes nationaux contre la souveraineté sont punis sans délai et d'une manière terrible; c'est une loi qui n'a jamais souffert d'exception. Peu de jours après l'exécution de Louis XVI, quelqu'un écrivait dans le *Mercure universel : Peut-être il n'eût pas fallu en venir là; mais puisque nos législateurs ont pris l'événement sur leur responsabilité, rallions-nous autour d'eux : éteignons toutes les haines, et qu'il n'en soit plus question.* Fort bien : il eût fallu peut-être ne pas assassiner le roi ; mais puisque la chose est faite, n'en parlons plus, et soyons

tous bons amis. O démence! Shakespeare en savait un peu plus lorsqu'il disait : *La vie de tout individu est précieuse pour lui; mais la vie de qui dépendent tant de vies, celle des souverains, est précieuse pour tous. Un crime fait-il disparaître la majesté royale? à la place qu'elle occupait, il se forme un gouffre effroyable, et tout ce qui l'environne s'y précipite* [1]. Chaque goutte du sang de Louis XVI en coûtera des torrents à la France; quatre millions de Français, peut-être, payeront de leurs têtes le grand crime national d'une insurrection antireligieuse et antisociale, couronnée par un régicide.

Où sont les premières gardes nationales, les premiers soldats, les premiers généraux, qui prêtèrent serment à la nation? Où sont les chefs, les idoles de cette première assemblée si coupable, pour qui l'épithète de *constituante* sera une épigramme éternelle? Où est Mirabeau? où est Bailly, avec son *beau jour?* où est Thouret qui inventa le mot *exproprier?* où est Osselin, le rapporteur de la première loi qui proscrivit les émigrés? On nommerait par milliers les instruments actifs de la révolution, qui ont péri d'une mort violente.

C'est encore ici où nous pouvons admirer l'ordre dans le désordre; car il demeure évident, pour peu qu'on y réfléchisse, que les grands coupables de la révolution ne pouvaient tomber que sous les coups de leurs complices. Si la force seule avait opéré ce qu'on appelle la

1 *Hamlet*, acte III, scène VIII.

contre-révolution, et replacé le roi sur le trône, il n'y aurait eu aucun moyen de faire justice. Le plus grand malheur qui pût arriver à un homme délicat, ce serait d'avoir à juger l'assassin de son père, de son parent, de son ami, ou seulement l'usurpateur de ses biens. Or, c'est précisément ce qui serait arrivé dans le cas d'une contre-révolution, telle qu'on l'entendait; car les juges supérieurs, par la nature seule des choses, auraient presque tous appartenu à la classe offensée, et la justice, lors même qu'elle n'aurait fait que punir, aurait eu l'air de se venger. D'ailleurs, l'autorité légitime garde toujours une certaine modération dans la punition des crimes qui ont une multitude de complices. Quand elle envoie cinq ou six coupables à la mort pour le même crime, c'est un massacre : si elle passe certaines bornes, elle devient odieuse. Enfin, les grands crimes exigent malheureusement de grands supplices; et dans ce genre, il est aisé de passer les bornes, lorsqu'il s'agit de crime de lèse-majesté, et que la flatterie se fait bourreau. L'humanité n'a point encore pardonné à l'ancienne législation française l'épouvantable supplice de Damiens [1]. Qu'auraient donc fait les magistrats français de trois ou quatre cents *Damiens*, et de tous les monstres qui couvraient la France? Le glaive sacré de la justice serait-il donc tombé sans relâche comme la guillotine de Robespierre? Aurait-on

1 *Avertere omnes a tanta fœditate spectaculi oculos. Primum ultimumque illud supplicium apud Romanos exempli parum memoris legum humanarum fuit.* (Tit.-Liv., 1, 18, *de suppl. Mettii*).

convoqué à Paris tous les bourreaux du royaume et tous les chevaux de l'artillerie, pour écarteler des hommes? Aurait-on fait dissoudre dans de vastes chaudières le plomb et la poix, pour en arroser des membres déchirés par des tenailles rougies? D'ailleurs, comment caractériser les différents crimes? comment graduer les supplices? et surtout comment punir sans lois? *On aurait choisi,* dira-t-on, *quelques grands coupables, et tout le reste aurait obtenu grâce.* C'est précisément ce que la Providence ne voulait pas. Comme elle peut tout ce qu'elle veut, elle ignore ces grâces produites par l'impuissance de punir. Il fallait que la grande épuration s'accomplît, et que les yeux fussent frappés; il fallait que le métal français, dégagé de ses scories aigres et impures, parvînt plus net et plus malléable entre les mains du roi futur. Sans doute, la Providence n'a pas besoin de punir dans le temps pour justifier ses voies; mais, à cette époque, elle se met à notre portée, et punit comme un tribunal humain.

Il y a eu des nations condamnées à mort au pied de la lettre comme des individus coupables, et nous savons pourquoi[1]. S'il entrait dans les desseins de Dieu de nous révéler ses plans à l'égard de la révolution française, nous lirions le châtiment des Français comme l'arrêt d'un parlement. — Mais que saurions-nous de plus? Ce châtiment n'est-il pas visible? N'avons-nous

1 *Levit.*, XVIII, 21 et seq.; XX, 23. — *Deuter.*, XVIII, 9 et seq. — I *Reg.*, XV, 24. — IV, *Reg.*, XVII, 7 et seq., et XXI, 2. — Conf. HERODOT. lib. II, § 46, et la note de M. Larcher sur cet endroit.

pas vu la France déshonorée par plus de cent mille meurtres ? le sol entier de ce beau royaume couvert d'échafauds ? et cette malheureuse terre abreuvée du sang de ses enfants par les massacres judiciaires, tandis que des tyrans inhumains le prodiguaient au dehors pour le soutien d'une guerre cruelle, soutenue pour leur propre intérêt ? Jamais le despote le plus sanguinaire ne s'est joué de la vie des hommes avec tant d'insolence, et jamais peuple passif ne se présenta à la boucherie avec plus de complaisance. Le fer et le feu, le froid et la faim, les privations, les souffrances de toute espèce, rien ne le dégoûte de son supplice ; tout ce qui est dévoué doit accomplir son sort : on ne verra point de désobéissance, jusqu'à ce que le jugement soit accompli.

Et cependant dans cette guerre si cruelle, si désastreuse, que de points de vue intéressants ! et comme on passe tour à tour de la tristesse à l'admiration ! Transportons-nous à l'époque la plus terrible de la révolution ; supposons que, sous le gouvernement de l'infernal comité, l'armée, par une métamorphose subite, devienne tout à coup royaliste ; supposons qu'elle convoque de son côté ses assemblées primaires, et qu'elle nomme librement les hommes les plus éclairés et les plus estimables, pour lui tracer la route qu'elle doit tenir dans cette occasion difficile ; supposons, enfin, qu'un de ces élus de l'armée se lève, et dise :

« Braves et fidèles guerriers, il est des cir-
« constances où toute la sagesse humaine se

« réduit à choisir entre différents maux. Il est « dur, sans doute, de combattre pour le comité « de salut public; mais il y aurait quelque chose « de plus fatal encore, ce serait de tourner nos « armes contre lui. A l'instant où l'armée se « mêlera de la politique, l'Etat sera dissous; et « les ennemis de la France, profitant de ce « moment de dissolution, la pénétreront et la « diviseront. Ce n'est point pour ce moment « que nous devons agir, mais pour la suite des « temps : il s'agit surtout de maintenir l'inté- « grité de la France, et nous ne le pouvons « qu'en combattant pour le gouvernement, quel « qu'il soit; car de cette manière la France, « malgré ses déchirements intérieurs, conser- « vera sa force militaire et son influence exté- « rieure. A le bien prendre, ce n'est point pour « le gouvernement que nous combattons, mais « pour la France et pour le roi futur, qui nous « devra un empire plus grand peut-être que ne « le trouva la révolution. C'est dont un devoir « pour nous de vaincre la répugnance qui nous « fait balancer. Nos contemporains peut-être « calomnieront notre conduite; mais la posté- « rité lui rendra justice. »

Cet homme aurait parlé en grand philosophe. Eh bien, cette hypothèse chimérique, l'armée l'a réalisée, sans savoir ce qu'elle faisait; et la terreur d'un côté, l'immoralité et l'extravagance de l'autre, ont fait précisément ce qu'une sagesse consommée et presque prophétique aurait dicté à l'armée.

Qu'on y réfléchisse bien, on verra que le

mouvement révolutionnaire une fois établi, la France et la monarchie ne pouvaient être sauvées que par le jacobinisme.

Le roi n'a jamais eu d'allié; et c'est un fait assez évident, pour qu'il n'y ait aucune imprudence à l'énoncer, que la coalition en voulait à l'intégrité de la France. Or, comment résister à la coalition? Par quel moyen surnaturel briser l'effort de l'Europe conjurée? Le génie infernal de Robespierre pouvait seul opérer ce prodige. Le gouvernement révolutionnaire endurcissait l'âme des Français, en la trempant dans le sang: il exaspérait l'esprit des soldats, et doublait leurs forces par un désespoir féroce et un mépris de la vie, qui tenaient de la rage. L'horreur des échafauds poussant le citoyen aux frontières, alimentait la force extérieure, à mesure qu'elle anéantissait jusqu'à la moindre résistance dans l'intérieur. Toutes les vies, toutes les richesses, tous les pouvoirs étaient dans les mains du pouvoir révolutionnaire; et ce monstre de puissance, ivre de sang et de succès, phénomène épouvantable qu'on n'avait jamais vu, et que sans doute on ne reverra jamais, était tout à la fois un châtiment épouvantable pour les Français et le seul moyen de sauver la France.

Que demandaient les royalistes, lorsqu'ils demandaient une contre-révolution telle qu'ils l'imaginaient, c'est-à-dire, faite brusquement et par la force? Ils demandaient la conquête de la France; ils demandaient donc sa division, l'anéantissement de son influence et l'avilisse-

ment de son roi, c'est-à-dire, des massacres de trois siècles, peut-être; suite infaillible d'une telle rupture d'équilibre. Mais nos neveux, qui s'embarrasseront très-peu de nos souffrances, et qui danseront sur nos tombeaux, riront de notre ignorance actuelle; il se consoleront aisément des excès que nous avons vus, et qui auront conservé l'intégrité *du plus beau royaume après celui du ciel* [1].

Tous les monstres que la révolution a enfantés n'ont travaillé, suivant les apparences, que pour la royauté. Par eux, l'éclat des victoires a forcé l'admiration de l'univers, et environné le nom français d'une gloire dont les crimes de la révolution n'ont pu le dépouiller entièrement; par eux, le roi remontera sur le trône avec tout son éclat et toute sa puissance, peut-être même avec un surcroît de puissance. Et qui sait si, au lieu d'offrir misérablement quelques-unes de ses provinces pour obtenir le droit de régner sur les autres, il n'en rendra peut-être pas, avec la fierté du pouvoir qui donne ce qu'il peut retenir? Certainement on a vu arriver des choses moins probables.

Cette même idée, que tout se fait pour l'avantage de la monarchie française, me persuade que toute révolution royaliste est impossible avant la paix; car le rétablissement de la royauté détendrait subitement tous les ressorts de l'Etat. La magie noire qui opère dans ce moment, disparaîtrait comme un brouillard devant le soleil.

1 GROTIUS, *De jure belli ac pacis, Epist. ad Ludovicum XIII.*

La bonté, la clémence, la justice, toutes les vertus douces et paisibles, reparaîtraient tout à coup, et ramèneraient avec elles une certaine douceur générale dans les caractères, une certaine allégresse entièrement opposée à la sombre rigueur du pouvoir révolutionnaire. Plus de réquisitions, plus de vols palliés, plus de violences. Les généraux, précédés du drapeau blanc, appelleraient-ils *révoltés* les habitants des pays envahis, qui se défendraient légitimement? et leur enjoindraient-ils de ne pas remuer, sous peine d'être fusillés comme rebelles? Ces horreurs, très-utiles au roi futur, ne pourraient cependant être employées par lui; il n'aurait donc que des moyens *humains*. Il serait au pair avec ses ennemis; et qu'arriverait-il dans ce moment de suspension qui accompagne nécessairement le passage d'un gouvernement à l'autre? Je n'en sais rien. Je sens bien que les grandes conquêtes des Français semblent mettre l'intégrité du royaume à l'abri (je crois même toucher ici la raison de ces conquêtes). Cependant il paraît toujours plus avantageux à la France et à la monarchie, que la paix, et une paix glorieuse pour les Français, se fasse par la république; et qu'au moment où le roi remontera sur son trône, une paix profonde écarte de lui toute espèce de danger.

D'un autre côté, il est visible qu'une révolution brusque, loin de guérir le peuple, aurait confirmé ses erreurs; qu'il n'aurait jamais pardonné au pouvoir qui lui aurait arraché ses chimères. Comme c'était du *peuple* proprement

dit, ou de la multitude, que les factieux avaient besoin pour bouleverser la France, il est clair qu'en général ils devaient l'épargner, et que les grandes vexations devaient tomber d'abord sur la classe aisée. Il fallait donc que le pouvoir usurpateur pesât longtemps sur le peuple pour l'en dégoûter. Il n'avait vu que la révolution : il fallait qu'il en sentît, qu'il en savourât, pour ainsi dire, les amères conséquences. Peut-être, au moment où j'écris, ce n'est point encore assez.

La réaction, d'ailleurs, devant être égale à l'action, ne vous pressez pas, hommes impatients, et songez que la longueur même des maux vous annonce une *contre-révolution* dont vous n'avez pas d'idée. Calmez vos ressentiments, surtout ne vous plaignez pas des rois, et ne demandez pas d'autres miracles que ceux que vous voyez. Quoi! vous prétendez que des puissances étrangères combattent philosophiquement pour relever le trône de France, et sans aucun espoir d'indemnité? Mais vous voulez donc que l'homme ne soit pas homme : vous demandez l'impossible. Vous consentiriez, direz-vous peut-être, au démembrement de la France *pour ramener l'ordre :* mais savez-vous ce que c'est que *l'ordre?* C'est ce qu'on verra dans dix ans, peut-être plutôt, peut-être plus tard. De qui tenez-vous, d'ailleurs, le droit de stipuler pour le roi, pour la monarchie française et pour votre postérité? Lorsque d'aveugles factieux décrètent l'indivisibilité de la république, ne voyez que la Providence qui décrète celle du royaume.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la persécution inouïe, excitée contre le culte national et ses ministres : c'est une des *faces* les plus intéressantes de la révolution.

On ne saurait nier que le sacerdoce, en France, n'eût besoin d'être régénéré ; et quoique je sois fort loin d'adopter les déclamations vulgaires sur le clergé, il ne me paraît pas moins incontestable que les richesses, le luxe et la pente générale des esprits vers le relâchement, avaient fait décliner ce grand corps; qu'il était possible souvent de trouver sous le camail un chevalier au lieu d'un apôtre; et qu'enfin, dans les temps qui précédèrent immédiatement la révolution, le clergé était descendu, à peu près autant que l'armée, de la place qu'il avait occupée dans l'opinion générale.

Le premier coup porté à l'Eglise fut l'envahissement de ses propriétés; le second fut le serment constitutionnel : et ces deux opérations tyranniques commencèrent la régénération. Le serment cribla les prêtres, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Tout ce qui l'a prêté, à quelques exceptions près, dont il est permis de ne pas s'occuper, s'est vu conduit par degrés dans l'abîme du crime et de l'opprobre : l'opinion n'a qu'une voix sur ces apostats.

Les prêtres fidèles, recommandés à cette même opinion par un premier acte de fermeté, s'illustrèrent encore davantage par l'intrépidité avec laquelle ils surent braver les souffrances et la mort même pour la défense de leur foi. Le massacre des Carmes est comparable à tout ce

que l'histoire ecclésiastique offre de plus beau dans ce genre.

La tyrannie qui les chassa de leur patrie par milliers, contre toute justice et toute pudeur, fut sans doute ce qu'on peut imaginer de plus révoltant; mais sur ce point, comme sur tous les autres, les crimes des tyrans de la France devenaient les instruments de la Providence. Il fallait probablement que les prêtres français fussent montrés aux nations étrangères; ils ont vécu parmi des nations protestantes, et ce rapprochement a beaucoup diminué les haines et les préjugés. L'émigration considérable du clergé, et particulièrement des évêques français, en Angleterre, me paraît surtout une époque remarquable. Sûrement, on aura prononcé des paroles de paix! sûrement, on aura formé des projets de rapprochements pendant cette réunion extraordinaire! Quand on n'aurait fait que désirer ensemble, ce serait beaucoup. Si jamais les chrétiens se rapprochent, comme tout les y invite, il semble que la *motion* doit partir de l'Eglise d'Angleterre. Le presbytérianisme fut une œuvre française, et par conséquent une œuvre exagérée. Nous sommes trop éloignés des sectateurs d'un culte trop peu substantiel : il n'y a pas moyen de nous entendre. Mais l'Eglise anglicane, qui nous touche d'une main, touche de l'autre ceux que nous ne pouvons toucher; et quoique, sous un certain point de vue, elle soit en butte aux coups des deux partis, et qu'elle présente le spectacle un peu ridicule d'un révolté qui prêche l'obéissance,

cependant elle est très-précieuse sous d'autres aspects, et peut être considérée comme un de ces intermèdes chimiques, capables de rapprocher des éléments inassociables de leur nature.

Les biens du clergé étant dissipés, aucun motif méprisable ne peut de longtemps lui donner de nouveaux membres; en sorte que toutes les circonstances concourent à relever ce corps. Il y a lieu de croire, d'ailleurs, que la contemplation de l'œuvre dont il paraît chargé, lui donnera ce degré d'exaltation qui élève l'homme au-dessus de lui-même, et le met en état de produire de grandes choses.

Joignez à ces circonstances la fermentation des esprits en certaines contrées de l'Europe, les idées exaltées de quelques hommes remarquables, et cette espèce d'inquiétude qui affecte les caractères religieux, surtout dans les pays protestants, et les pousse dans des routes extraordinaires.

Voyez en même temps l'orage qui gronde sur l'Italie; Rome menacée en même temps que Genève par la puissance qui ne veut point de culte, et la suprématie de la religion nationale, abolie en Hollande par un décret de la Convention nationale. Si la Providence *efface*, sans doute c'est pour *écrire*.

J'observe de plus, que lorsque de grandes croyances se sont établies dans le monde, elles ont été favorisées par de grandes conquêtes, par la formation de grandes souverainetés; on en voit la raison.

Enfin, que doit-il arriver, à l'époque où nous vivons, de ces combinaisons extraordinaires qui ont trompé toute la prudence humaine? En vérité, on serait tenté de croire que la révolution politique n'est qu'un objet secondaire du grand plan qui se déroule devant nous avec une majesté terrible.

J'ai parlé, en commençant, de cette *magistrature* que la France exerce sur le reste de l'Europe. La Providence, qui proportionne toujours les moyens à la fin, et qui donne aux nations, comme aux individus, les organes nécessaires à l'accomplissement de leur destination, a précisément donné à la nation française deux instruments, et pour ainsi dire, deux *bras*, avec lesquels elle remue le monde, sa langue et l'esprit de prosélytisme qui forme l'essence de son caractère; en sorte qu'elle a constamment le besoin et le pouvoir d'influencer les hommes.

La puissance, j'ai presque dit la *monarchie* de la langue française, est visible : on peut, tout au plus, faire semblant d'en douter. Quant à l'esprit de prosélytisme, il est connu comme le soleil; depuis la marchande de modes jusqu'au philosophe, c'est la partie saillante du caractère national.

Ce prosélytisme passe communément pour un ridicule, et réellement il mérite souvent ce nom, surtout par les formes : dans le fond cependant, c'est une *fonction*.

Or, c'est une loi éternelle du monde moral, que toute *fonction* produit un devoir. L'Eglise gallicane était une pierre angulaire de l'édifice

catholique, ou, pour mieux dire, *chrétien ;* car, dans le vrai, il n'y a qu'un édifice. Les Eglises ennemies de l'Eglise universelle ne subsistent cependant que par celle-ci, quoique peut-être elles s'en doutent peu, semblables à ces plantes parasites, à ces guis stériles qui ne vivent que de la substance de l'arbre qui les supporte, et qu'ils appauvrissent.

De là vient que, la réaction entre les puissances opposées étant toujours égale à l'action, les plus grands efforts de la *déesse Raison* contre le christianisme se sont faits en France : l'ennemi attaquait la citadelle.

Le clergé de France ne doit donc point s'endormir ; il a mille raisons de croire qu'il est appelé à une grande mission ; et les mêmes conjectures qui lui laissent apercevoir pourquoi il a souffert, lui permettent aussi de se croire destiné à une œuvre essentielle.

En un mot, s'il ne se fait pas une révolution morale en Europe, si l'esprit religieux n'est pas renforcé dans cette partie du monde, le lien social est dissous. On ne peut rien deviner, et il faut s'attendre à tout. Mais s'il se fait un changement heureux sur ce point, ou il n'y a plus d'analogie, plus d'induction, plus d'art de conjecturer, ou c'est la France qui est appelée à le produire.

C'est surtout ce qui me fait penser que la révolution française est une grande époque, et que ses suites, dans tous les genres, se feront sentir bien au delà du temps de son explosion et des limites de son foyer.

Si on l'envisage dans ses rapports politiques, on se confirme dans la même opinion. Combien les puissances de l'Europe se sont trompées sur la France ! combien elles ont *médité de choses vaines!* O vous qui vous croyez indépendants, parce que vous n'avez point de juges sur la terre, ne dites jamais : *Cela me convient ;* DISCITE JUSTITIAM MONITI ! Quelle main, tout à la fois sévère et paternelle, écrasait la France de tous les fléaux imaginables, et soutenait l'empire par des moyens surnaturels, en tournant tous les efforts de ses ennemis contre eux-mêmes ? Qu'on ne vienne point nous parler des assignats et de la force du nombre, etc.; car la possibilité des assignats et de la force du nombre est précisément hors de la nature. D'ailleurs, ce n'est ni par le papier-monnaie, ni par l'avantage du nombre, que les vents conduisent les vaisseaux des Français, et repoussent ceux de leurs ennemis ; que l'hiver leur fait des ponts de glace au moment où ils en ont besoin ; que les souverains qui les gênent meurent à point nommé ; qu'ils envahissent l'Italie sans canons ; et que des phalanges, réputées les plus braves de l'univers, jettent les armes à égalité de nombre et passent sous le joug.

Lisez les belles réflexions de M. Dumas sur la guerre actuelle ; vous y verrez parfaitement *pourquoi,* mais point du tout *comment* elle a pris le caractère que nous voyons. Il faut toujours remonter au comité de salut public, qui fut un miracle, et dont l'esprit gagne encore les batailles.

Enfin, le châtiment *des Français* sort de toutes les règles ordinaires, et la protection accordée *à la France* en sort aussi; mais ces deux prodiges réunis se multiplient l'un par l'autre, et présentent un des spectacles les plus étonnants que l'œil humain ait jamais contemplés.

A mesure que les événements se déploieront, on verra d'autres raisons et des rapports plus admirables. Je ne vois, d'ailleurs, qu'une partie de ceux qu'une vue plus perçante pourrait découvrir dès ce moment.

L'horrible effusion du sang humain, occasionnée par cette grande commotion, est un moyen terrible ; cependant c'est un moyen autant qu'une punition, et il peut donner lieu à des réflexions intéressantes.

CHAPITRE III

DE LA DESTRUCTION VIOLENTE DE L'ESPÈCE HUMAINE

Il n'avait malheureusement pas si tort ce roi de Dahomey, dans l'intérieur de l'Afrique, qui disait il n'y a pas longtemps à un Anglais : *Dieu a fait ce monde pour la guerre; tous les royaumes, grands et petits, l'ont pratiquée dans tous les temps, quoique sur des principes différents*[1].

L'histoire prouve malheureusement que la guerre est l'état habituel du genre humain dans un certain sens ; c'est-à-dire, que le sang humain doit couler sans interruption sur le globe, ici ou là; et que la paix, pour chaque nation, n'est qu'un répit.

On cite la clôture du temple de Janus, sous Auguste; on cite une année du règne guerrier de Charlemagne (l'année 790) où il ne fit pas la guerre[2]. On cite une courte époque après la paix de Ryswick, en 1697, et une autre tout aussi courte après celle de Carlowitz, en 1699, où il n'y eut point de guerre, non-seulement dans toute l'Europe, mais même dans tout le monde connu.

Mais ces époques ne sont que des monuments. D'ailleurs, qui peut savoir ce qui se

1 *The history of Dahomey, by Archibald Dalzel,* Biblioth. Brit. Mai 1796, vol. II, n° 1, pag. 85.

2 *Histoire de Charlemagne,* par M. Gaillard, t. II, liv. 1er, ch. v.

passe sur le globe entier à telle ou telle époque?

Le siècle qui finit, commença, pour la France, par une guerre cruelle, qui ne fut terminée qu'en 1714 par le traité de Rastadt. En 1719, la France déclara la guerre à l'Espagne; le traité de Paris y mit fin en 1727. L'élection du roi de Pologne ralluma la guerre en 1733; la paix se fit en 1736. Quatre ans après, la guerre terrible de la succession autrichienne s'alluma, et dura sans interruption jusqu'en 1748. Huit années de paix commençaient à cicatriser les plaies de huit années de guerre, lorsque l'ambition de l'Angleterre força la France à prendre les armes. La guerre de sept ans n'est que trop connue. Après quinze ans de repos, la révolution d'Amérique entraîna de nouveau la France dans une guerre dont toute la sagesse humaine ne pouvait prévoir les conséquences. On signe la paix en 1782; sept ans après, la révolution commence: elle dure encore; et peut-être que dans ce moment elle a coûté trois millions d'hommes à la France.

Ainsi, à ne considérer que la France, voilà quarante ans de guerre sur quatre-vingt-seize. Si d'autres nations ont été plus heureuses, d'autres l'ont été beaucoup moins.

Mais ce n'est point assez de considérer un point du temps et un point du globe; il faut porter un coup d'œil rapide sur cette longue suite de massacres, qui souille toutes les pages de l'histoire. On verra la guerre sévir sans interruption, comme une fièvre continue marquée par d'effroyables redoublements. Je prie le

lecteur de suivre ce tableau depuis le déclin de la république romaine.

Marius extermine, dans une bataille, deux cent mille Cimbres et Teutons. Mithridate fait égorger quatre-vingt mille Romains : Sylla lui tue quatre-vingt-dix mille hommes, dans un combat livré en Béotie, où il en perd lui-même dix mille. Bientôt on voit les guerres civiles et les proscriptions. César à lui seul fait mourir un million d'hommes sur le champ de bataille (avant lui Alexandre avait eu ce funeste honneur) : Auguste ferme un instant le temple de Janus ; mais il l'ouvre pour des siècles, en établissant un empire électif. Quelques bons princes laissent respirer l'Etat ; mais la guerre ne cesse jamais, et sous l'empire du *bon* Titus six cent mille hommes périssent au siége de Jérusalem. La destruction des hommes opérée par les armes des Romains est vraiment effrayante[1].

Le Bas-Empire ne présente qu'une suite de massacres. A commencer par Constantin, quelles guerres et quelles batailles ! Licinius perd vingt mille hommes à Cibalis, trente-quatre mille à Andrinople, et cent mille à Chrysopolis. Les nations du nord commencent à s'ébranler. Les Francs, les Goths, les Huns, les Lombards, les Alains, les Vandales, etc., attaquent l'empire et le déchirent successivement. Attila met l'Europe à feu et à sang. Les Français lui tuent plus de deux cent mille hommes près de Châlons ; et les Goths, l'année suivante, lui font subir une perte

1 MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, liv. XXIII, ch. XIX.

encore plus considérable. En moins d'un siècle, Rome est prise et saccagée trois fois; et dans une sédition qui s'élève à Constantinople, quarante mille personnes sont égorgées. Les Goths s'emparent de Milan, et y tuent trois cent mille habitants. Totila fait massacrer tous les habitants de Tivoli, et quatre-vingt-dix mille hommes au sac de Rome. Mahomet paraît; le glaive et l'alcoran parcourent les deux tiers du globe. Les Sarrazins courent de l'Euphrate au Guadalquivir. Ils détruisent de fond en comble l'immense ville de Syracuse; ils perdent trente mille hommes près de Constantinople, dans un seul combat naval; et Pélage leur en tue vingt mille dans une bataille de terre. Ces pertes n'étaient rien pour les Sarrazins; mais le torrent rencontre le génie des Francs dans les plaines de Tours, où le fils du premier Pepin, au milieu de trois cent mille cadavres, attache à son nom l'épithète terrible qui le distingue encore [1]. L'islamisme porté en Espagne, y trouve un rival indomptable. Jamais peut-être on ne vit plus de gloire, plus de grandeur et plus de carnage. La lutte des chrétiens et des musulmans, en Espagne, est un combat de huit cents ans. Plusieurs expéditions, et même plusieurs batailles y coûtent vingt, trente, quarante et jusqu'à quatre-vingt mille vies.

Charlemagne monte sur le trône, et combat pendant un demi-siècle. Chaque année il décrète sur quelle partie de l'Europe il doit envoyer la

1 Charles Martel.

mort. Présent partout et partout vainqueur, il écrase des nations de fer comme César écrasait les hommes-femmes de l'Asie. Les Normands commencent cette longue suite de ravages et de cruautés qui nous font encore frémir. L'immense héritage de Charlemagne est déchiré : l'ambition le couvre de sang, et le nom des Francs disparaît à la bataille de Fontenay. L'Italie entière est saccagée par les Sarrazins, tandis que les Normands, les Danois et les Hongrois ravageaient la France, la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne et la Grèce. Les nations barbares s'établissent enfin et s'apprivoisent. Cette veine ne donne plus de sang; une autre s'ouvre à l'instant : les croisades commencent. L'Europe entière se précipite sur l'Asie; on ne compte plus que par myriades le nombre des victimes. Gengis-Kan et ses fils subjuguent et ravagent le globe depuis la Chine jusqu'à la Bohême. Les Français qui s'étaient croisés contre les musulmans se croisent contre les hérétiques : guerre cruelle des Albigeois. Bataille de Bouvines, où trente mille hommes perdent la vie. Cinq ans après quatre-vingt mille Sarrazins périssent au siége de Damiette. Les Guelphes et les Gibelins commencent cette lutte qui devait ensanglanter si longtemps l'Italie. Le flambeau des guerres civiles s'allume en Angleterre. Vêpres siciliennes. Sous les règnes d'Edouard et de Philippe-de-Valois, la France et l'Angleterre se heurtent plus violemment que jamais, et créent une nouvelle ère de carnage. Massacre des Juifs; bataille de Poitiers; bataille

de Nicopolis : le vainqueur tombe sous les coups de Tamerlan qui répète Gengis-Kan. Le duc de Bourgogne fait assassiner le duc d'Orléans, et commence la sanglante rivalité des deux familles. Bataille d'Azincourt. Les Hussites mettent à feu et à sang une grande partie de l'Allemagne. Mahomet II règne et combat trente ans. L'Angleterre repoussée dans ses limites, se déchire de ses propres mains. Les maisons d'Yorck et de Lancastre la baignent dans le sang. L'héritière de Bourgogne porte ses états dans la maison d'Autriche; et dans ce contrat de mariage, il est écrit que les hommes s'égorgeront pendant trois siècles, de la Baltique à la Méditerranée. Découverte du Nouveau-Monde : c'est l'arrêt de mort de trois millions d'Indiens. Charles V et François Ier paraissent sur le théâtre du monde : chaque page de leur histoire est rouge de sang humain. Règne de Soliman; bataille de Mohatz; siége de Vienne; siége de Malte, etc. Mais c'est de l'ombre d'un cloître que sort un des plus grands fléaux du genre humain. Luther paraît; Calvin le suit. Guerre des paysans; guerre de trente ans; guerre civile de France; massacre des Pays-Bas; massacre d'Irlande; massacre des Cévennes; journée de la Saint-Barthélemi; meurtre de Henri III, de Henri IV, de Marie Stuart, de Charles Ier; et de nos jours enfin la révolution française, qui part de la même source.

Je ne pousserai pas plus loin cet épouvantable tableau : notre siècle et celui qui l'a précédé sont trop connus. Qu'on remonte jusqu'au ber-

ceau des nations; qu'on descende jusqu'à nos jours; qu'on examine les peuples dans toutes les positions possibles, depuis l'état de barbarie jusqu'à celui de civilisation la plus raffinée; toujours on trouvera la guerre. Par cette cause, qui est la principale, et par toutes celles qui s'y joignent, l'effusion du sang humain n'est jamais suspendue dans l'univers : tantôt elle est moins forte sur une plus grande surface, et tantôt plus abondante sur une surface moins étendue; en sorte qu'elle est à peu près constante. Mais de temps en temps il arrive des événements extraordinaires qui l'augmentent prodigieusement, comme les guerres puniques, les triumvirats, les victoires de César, l'irruption des Barbares, les croisades, les guerres de religion, la succession d'Espagne, la révolution française, etc. Si l'on avait des tables de massacres comme on a des tables météorologiques, qui sait si l'on n'en découvrirait point la loi au bout de quelques siècles d'observation [1] ? Buffon a fort bien prouvé qu'une grande partie des animaux est destinée à mourir de mort violente. Il aurait pu, suivant les apparences, étendre sa démonstra-

1 Il conste, par exemple, du rapport fait par le chirurgien en chef des armées de S. M. I., que sur deux cent cinquante mille hommes employés par l'empereur Joseph II contre les Turcs, depuis le 1er juin 1788 jusqu'au 1er mai 1789, il en était péri trente-trois mille cinq cent quarante-trois par les maladies, et quatre-vingt mille par le fer (*Gazette nationale et étrangère* de 1790, n° 34). Et l'on voit, par un calcul approximatif fait en Allemagne, que la guerre actuelle avait déjà coûté, au mois d'octobre 1795, un million d'hommes à la France, et cinq cent mille aux puissances coalisées (Extrait d'un ouvrage périodique allemand, dans le *Courrier de Francfort* du 28 octobre 1795, n° 296).

tion à l'homme; mais on peut s'en rapporter aux faits.

Il y a lieu de douter, au reste, que cette destruction violente soit, en général, un aussi grand mal qu'on le croit : du moins, c'est un de ces maux qui entrent dans un ordre de choses où tout est violent et *contre nature*, et qui produisent des compensations. D'abord lorsque l'âme humaine a perdu son ressort par la mollesse, l'incrédulité et les vices gangreneux qui suivent l'excès de la civilisation, elle ne peut être retrempée que dans le sang. Il n'est pas aisé, à beaucoup près, d'expliquer pourquoi la guerre produit des effets différents, suivant les différentes circonstances. Ce qu'on voit assez clairement, c'est que le genre humain peut être considéré comme un arbre qu'une main invisible taille sans relâche, et qui gagne souvent à cette opération. A la vérité, si l'on touche le tronc, ou si l'on coupe en *tête de saule*, l'arbre peut périr; mais qui connaît les limites pour l'arbre humain? Ce que nous savons, c'est que l'extrême carnage s'allie souvent avec l'extrême population, comme on l'a vu surtout dans les anciennes républiques grecques, et en Espagne sous la domination des Arabes [1]. Les lieux communs sur la guerre ne signifient rien : il ne faut

[1] L'Espagne, à cette époque, a contenu jusqu'à quarante millions d'habitants; aujourd'hui elle n'en a que dix. — *Autrefois la Grèce florissait au sein des plus cruelles guerres; le sang y coulait à flots, et tout le pays était couvert d'hommes. Il semblait, dit Machiavel, qu'au milieu des meurtres, des proscriptions, des guerres civiles, notre république en devint us puissante, etc.* (Rousseau, *Contrat social*, liv. III, ch. x).

pas être fort habile pour savoir que plus on tue d'hommes, et moins il en reste dans le moment; comme il est vrai que plus on coupe de branches, et moins il en reste sur l'arbre; mais ce sont les suites de l'opération qu'il faut considérer. Or, en suivant toujours la même comparaison, on peut observer que le jardinier habile dirige moins la taille à la végétation absolue qu'à la fructification de l'arbre : ce sont des fruits, et non du bois et des feuilles, qu'il demande à la plante. Or les véritables fruits de la nature humaine, les arts, les sciences, les grandes entreprises, les hautes conceptions, les vertus mâles, tiennent surtout à l'état de guerre. On sait que les nations ne parviennent jamais au plus haut point de grandeur dont elles sont susceptibles, qu'après de longues et sanglantes guerres. Ainsi le point rayonnant pour les Grecs fut l'époque terrible de la guerre du Péloponèse; le siècle d'Auguste suivit immédiatement la guerre civile et les proscriptions; le génie français fut dégrossi par la Ligue et poli par la Fronde : tous les grands hommes du siècle de la reine Anne naquirent au milieu des commotions politiques. En un mot, on dirait que le sang est l'engrais de cette plante qu'on appelle *génie*.

Je ne sais si l'on se comprend bien, lorsqu'on dit que *les arts sont amis de la paix*. Il faudrait au moins s'expliquer, et circonscrire la proposition; car je ne vois rien de moins pacifique que les siècles d'Alexandre et de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de François Ier, de Louis XIV et de la reine Anne.

Serait-il possible que l'effusion du sang humain n'eût pas une grande cause et de grands effets ? Qu'on y réfléchisse : l'histoire et la fable, les découvertes de la physiologie moderne, et les traditions antiques, se réunissent pour fournir des matériaux à ces méditations. Il ne serait pas plus honteux de tâtonner sur ce point que sur mille autres plus étrangers à l'homme.

Tonnons cependant contre la guerre, et tâchons d'en dégoûter les souverains; mais ne donnons pas dans les rêves de Condorcet, de ce philosophe si cher à la révolution, qui employa sa vie à préparer le malheur de la génération présente, léguant bénignement la perfection à nos neveux. Il n'y a qu'un moyen de comprimer le fléau de la guerre, c'est de comprimer les désordres qui amènent cette terrible purification.

Dans la tragédie grecque d'Oreste, Hélène, l'un des personnages de la pièce, est soustraite par les dieux au juste ressentiment des Grecs, et placée dans le ciel à côté de ses deux frères, pour être avec eux un signe de salut aux navigateurs. Apollon paraît pour justifier cette étrange apothéose [1]. *La beauté d'Hélène,* dit-il, *ne fut qu'un instrument dont les dieux se servirent pour mettre aux prises les Grecs et les Troyens, et faire couler leur sang, afin d'*étancher [2] *sur la terre l'iniquité des hommes devenus trop nombreux* [3].

1 *Dignus vindice nodus* (Hor., *Art. Poet.*, 191).

2 ὡς ἀπαντλοῖεν.

3 Eurip., *Orest.*, 1655. — 58.

Apollon parlait fort bien. Ce sont les hommes qui assemblent les nuages, et ils se plaignent ensuite des tempêtes.

> C'est le courroux des rois qui fait armer la terre,
> C'est le courroux des cieux qui fait armer les rois.

Je sens bien que, dans toutes ces considérations, nous sommes continuellement assaillis par le tableau si fatigant des innocents qui périssent avec les coupables. Mais, sans nous enfoncer dans cette question qui tient à tout ce qu'il y a de plus profond, on peut la considérer seulement dans son rapport avec le dogme universel, et aussi ancien que le monde, *de la réversibilité des douleurs de l'innocence au profit des coupables.*

Ce fut de ce dogme, ce semble, que les anciens dérivèrent l'usage des sacrifices qu'ils pratiquèrent dans tout l'univers, et qu'ils jugeaient utiles non-seulement aux vivants, mais encore aux morts [1] : usage typique que l'habitude nous fait envisager sans étonnement, mais dont il n'est pas moins difficile d'atteindre la racine.

Les dévouements, si fameux dans l'antiquité, tenaient encore au même dogme. Decius avait la *foi* que le sacrifice de sa vie serait accepté par la Divinité, et qu'il pouvait faire équilibre

1 Il sacrifiaient, au pied de la lettre, *pour le repos des âmes; et ces sacrifices,* dit Platon, *sont d'une grande efficace, à ce que disent des villes entières, et les poètes enfants des dieux, et les prophètes inspirés par les dieux* (PLATO, *de Republicâ,* lib. II).

à tous les maux qui menaçaient sa patrie [1].

Le christianisme est venu consacrer ce dogme, qui est infiniment naturel à l'homme, quoiqu'il paraisse difficile d'y arriver par le raisonnement.

Ainsi, il peut y avoir eu dans le cœur de Louis XVI, dans celui de la céleste Elisabeth, tel mouvement, telle acceptation capable de sauver la France.

On demande quelquefois à quoi servent ces austérités terribles, pratiquées par certains ordres religieux, et qui sont aussi des dévouements; autant vaudrait précisément demander à quoi sert le christianisme, puisqu'il repose tout entier sur ce même dogme agrandi, de l'innocence payant pour le crime.

L'autorité qui approuve ces ordres, choisit quelques hommes, et les *isole* du monde pour en faire des *conducteurs*,

Il n'y a que violence dans l'univers; mais nous sommes gâtés par la philosophie moderne, qui a dit que *tout est bien*, tandis que le mal a tout souillé, et que, dans un sens très-vrai, *tout est mal*, puisque rien n'est à sa place. La note tonique du système de notre création ayant baissé, toutes les autres ont baissé proportionnellement, suivant les règles de l'harmonie. *Tous les êtres gémissent* [2] et tendent, avec effort et douleur, vers un autre ordre de choses.

1 *Piaculum omnis deorum iræ. — Omnes minas periculaque ab diis, superis inferisque in se unum vertit* (TIT.-LIV., VIII., 9 et 10).

2 Saint Paul aux Romains, VIII, 22 et suiv.

Le système de la Palingénésie de Charles Bonnet a quelques points

Les spectateurs des grandes calamités humaines sont conduits surtout à ces tristes méditations; mais gardons-nous de perdre courage: il n'y a point de châtiment qui ne purifie; il n'y a point de désordre que l'AMOUR ÉTERNEL ne tourne contre le principe du mal. Il est doux, au milieu du renversement général, de pressentir les plans de la Divinité. Jamais nous ne verrons tout pendant notre voyage, et souvent nous nous tromperons ; mais dans toutes les sciences possibles, excepté les sciences exactes, ne sommes-nous pas réduits à conjecturer ? Et si nos conjectures sont plausibles, si elles ont pour elles l'analogie, si elles s'appuient sur des idées universelles, si surtout elles sont consolantes et propres à nous rendre meilleurs, que leur manque-t-il ? Si elles ne sont pas vraies, elles sont bonnes; ou plutôt, puisqu'elles sont bonnes, ne sont-elles pas vraies ?

Après avoir envisagé la révolution française sous un point de vue purement moral, je tournerai mes conjectures sur la politique, sans oublier cependant l'objet principal de mon ouvrage.

de contact avec ce texte de saint Paul; mais cette idée ne l'a pas conduit à celle d'une dégradation antérieure : elles s'accordent cependant fort bien.

CHAPITRE IV

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PEUT-ELLE DURER?

Il vaudrait mieux faire cette autre question : *La République peut-elle exister?* On le suppose, mais c'est aller trop vite, et la *question préalable* semble très-fondée ; car la nature et l'histoire se réunissent pour établir qu'une grande république indivisible est une chose impossible. Un petit nombre de républicains renfermés dans les murs d'une ville, peuvent sans doute avoir des millions de sujets : ce fut le cas de Rome ; mais il ne peut exister une grande nation libre sous un gouvernement républicain. La chose est si claire d'elle-même, que la théorie pourrait se passer de l'expérience; mais l'expérience, qui décide toutes les questions en politique comme en physique, est ici parfaitement d'accord avec la théorie.

Qu'a-t-on pu dire aux Français pour les engager à croire à la république de vingt-quatre millions d'hommes? Deux choses seulement : 1° Rien n'empêche qu'on ne voie ce qu'on n'a jamais vu; 2° la découverte du système représentatif rend possible pour nous ce qui ne l'était pas pour nos devanciers. Examinons la force de ces deux arguments.

Si l'on nous disait qu'un dé, jeté cent millions de fois, n'a jamais présenté, en se reposant, que cinq nombres, 1, 2, 3, 4 et 5, pourrions-nous

croire que le 6 se trouve sur l'une des faces ? Non, sans doute; et il nous serait démontré, comme si nous l'avions vu, qu'une des six faces est blanche ou que l'un des nombres est répété.

Eh bien, parcourons l'histoire; nous y verrons ce qu'on appelle *la Fortune*, jetant le dé sans relâche depuis quatre mille ans : a-t-elle jamais amené GRANDE RÉPUBLIQUE? Non. Donc ce *nombre* n'est pas écrit sur le dé.

Si le monde avait vu successivement de nouveaux gouvernements, nous n'aurions nul droit d'affirmer que telle ou telle forme est impossible, parce qu'on ne l'a jamais vue; mais il en est tout autrement : on a vu toujours la monarchie et quelquefois la république. Si l'on veut ensuite se jeter dans les sous-divisions, on peut appeler *démocratie* le gouvernement où la masse exerce la souveraineté, et *aristocratie* celui où la souveraineté appartient à un nombre plus ou moins restreint de familles privilégiées.

Et tout est dit.

La comparaison du dé est donc parfaitement exacte : les mêmes nombres étant toujours sortis du cornet de la fortune, nous sommes autorisés, par la théorie des probabilités, à soutenir qu'il n'y en a pas d'autres.

Ne confondons point les essences des choses avec leurs modifications : les premières sont inaltérables et reviennent toujours; les secondes changent et varient un peu le spectacle, du moins pour la multitude; car tout œil exercé pénètre aisément l'habit variable dont l'éternelle nature s'enveloppe suivant les temps et les lieux.

Qu'y a-t-il, par exemple, de particulier et de nouveau dans les trois pouvoirs qui constituent le gouvernement d'Angleterre? les noms de *Pairs* et celui de *Communes*, la robe des Lords, etc. Mais les trois pouvoirs considérés d'une manière abstraite, se trouvent partout où se trouve la liberté sage et durable; on les trouve surtout à Sparte, où le gouvernement, avant Lycurgue, *estoit toujours en branle, inclinant tantost à tyrannie, quand les roys y avoyent trop de puissance, et tantost à confusion populaire, quand le commun peuple venoit à y usurper trop d'authorité.* Mais Lycurgue mit entre deux le sénat, *qui fut, ainsi que dit Platon, un contrepoids salutaire.... et une forte barrière tenant les deux extrémités en égale balance, et donnant pied ferme et asseuré à l'estat de la chose publique, pour ce que les sénateurs... se rengeoyent aucunefois du costé des roys tant que besoing estoit pour résister à la témérité populaire : et au contraire aussi fortifioyent aucunefois la partie du peuple à l'encontre des roys, pour les garder qu'ils n'usurpassent une puissance tyrannique*[1].

Ainsi, il n'y a rien de nouveau, et la grande république est impossible, parce qu'il n'y a jamais eu de grande république.

Quant au système représentatif qu'on croit capable de résoudre le problème, je me sens entraîné dans une digression qu'on voudra bien me pardonner.

Commençons par remarquer que ce système

1 PLUTARQUE, *Vie de Lycurgue*, traduct. d'Amyot.

n'est point du tout une découverte moderne, mais une *production*, ou, pour mieux dire, une *pièce* du gouvernement féodal, lorsqu'il fut parvenu à ce point de maturité et d'équilibre qui le rendit, à tout prendre, ce qu'on a vu de plus parfait dans l'univers [1].

L'autorité royale, ayant formé les communes, les appela dans les assemblées nationales ; elles ne pouvaient y paraître que par leurs mandataires : de là le système représentatif.

Pour le dire en passant, il en fut de même du jugement par jurés. La hiérarchie des mouvances appelait les vassaux du même ordre dans la cour de leurs suzerains respectifs ; de là naquit la maxime que tout homme devait être jugé par ses pairs (*Pares curtis*) [2] : maxime que les Anglais ont retenue dans toute sa latitude, et qu'ils ont fait survivre à sa cause génératrice ; au lieu que les Français, moins tenaces, ou cédant peut-être à des circonstances invincibles, n'en ont pas tiré le même parti.

Il faudrait être bien incapable de pénétrer ce que Bâcon appelait *interiora rerum*, pour imaginer que les hommes ont pu s'élever par un raisonnement antérieur à de pareilles institutions, et qu'elles peuvent être le fruit d'une délibération.

Au reste, la représentation nationale n'est point particulière à l'Angleterre : elle se trouve dans toutes les monarchies de l'Europe ; mais

1 *Je ne crois pas qu'il y ait eu sur la terre de gouvernement si bien tempéré, etc.* (MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, liv. XI, ch. VIII.)

2 Voyez le livre des Fiefs, à la suite du Droit Romain.

elle est vivante dans la Grande-Bretagne; ailleurs, elle est morte ou elle dort; et il n'entre point dans le plan de ce petit ouvrage d'examiner si c'est pour le malheur de l'humanité qu'elle a été suspendue, et s'il conviendrait de se rapprocher des formes anciennes. Il suffit d'observer, d'après l'histoire, 1° qu'en Angleterre, où la représentation nationale a obtenu et retenu plus de force que partout ailleurs, il n'en est pas question avant le milieu du treizième siècle[1]; 2° qu'elle ne fut point une invention, ni l'effet d'une délibération, ni le résultat de l'action du peuple usant de ses droits antiques ; mais qu'un soldat ambitieux, pour satisfaire ses vues particulières, créa réellement la balance des trois pouvoirs après la bataille de Lewes, sans savoir ce qu'il faisait, comme il arrive toujours; 3° que non-seulement la convocation des communes dans le conseil national fut une concession du monarque, mais que, dans le principe, le roi nommait les représentants des provinces, cités et bourgs; 4° qu'après même que les communes se furent arrogé le droit de députer au parlement, pendant le voyage d'Edouard Ier en Palestine, elles y eurent seulement voix consultative ; qu'elles présentaient leurs *doléances* comme les états-généraux de France, et que la formule des

1 Les démocrates d'Angleterre ont tâché de remonter beaucoup plus haut les droits des communes, et ils ont vu le peuple jusque dans les fameux WITTENAGEMOTS; mais il a fallu abandonner de bonne grâce une thèse insoutenable. (HUME, t. Ier. Append. I, p. 144. Append. II, p. 407. Edit. in-4°. London, Millar, 1762.)

concessions émanant du trône ensuite de leurs pétitions, était constamment *accordée par le roi et les seigneurs spirituels et temporels, aux humbles prières des communes ;* 5° enfin, que la puissance co-législative attribuée à la chambre des communes, est encore bien jeune, puisqu'elle remonte à peine au milieu du quinzième siècle.

Si l'on entend donc par ce mot de représentation nationale, un *certain* nombre de représentants envoyés par *certains* hommes, pris dans *certaines* villes ou bourgs, en vertu d'une ancienne concession du souverain, il ne faut pas disputer sur les mots, ce gouvernement existe, et c'est celui d'Angleterre.

Mais si l'on veut que *tout* le peuple soit représenté, qu'il ne puisse l'être qu'en vertu d'un mandat [1], et que *tout* citoyen soit habile à donner ou à recevoir de ces mandats, à quelques exceptions près, physiquement et moralement inévitables; et si l'on prétend encore joindre à un tel ordre de choses l'abolition de toute distinction et fonction héréditaire, cette représentation est une chose qu'on n'a jamais vue, et qui ne réussira jamais.

On nous cite l'Amérique; je ne connais rien de si impatientant que les louanges décernées à cet enfant au maillot : laissez-le grandir.

1 On suppose assez souvent, par mauvaise foi ou par inattention, que le *mandataire* seul peut être *représentant :* c'est une erreur. Tous les jours, dans les tribunaux, l'enfant, le fou et l'absent sont représentés par des hommes qui ne tiennent leur mandat que de la loi : or le *peuple* réunit éminement ces trois qualités ; car il est toujours *enfant,* toujours *fou* et toujours *absent.* Pourquoi donc ses *tuteurs* ne pourraient-ils se passer de ses mandats?

Mais pour mettre toute la clarté possible dans cette discussion, il faut remarquer que les fauteurs de la république française ne sont pas tenus seulement de prouver que la représentation *perfectionnée*, comme disent les novateurs, est possible et bonne, mais encore que le peuple, par ce moyen, peut retenir *sa souveraineté* (comme ils disent) et former, dans sa totalité, une république. C'est le nœud de la question; car si la *république* est dans la capitale, et que le reste de la France soit *sujet* de la république, ce n'est pas le compte du *peuple souverain.*

La commission, chargée en dernier lieu de présenter un mode pour le renouvellement du tiers, porte le nombre des Français à trente millions. Accordons ce nombre, et supposons que la France garde ses conquêtes. Chaque année, aux termes de la constitution, deux cent cinquante personnes sortant du corps législatif seront remplacées par deux cent cinquante autres. Il s'ensuit que si les quinze millions de mâles que suppose cette population étaient immortels, habiles à la représentation et nommés par ordre, invariablement, chaque Français viendrait exercer à son tour la souveraineté nationale tous les soixante mille ans [1].

Mais comme on ne laisse pas que de mourir de temps en temps dans un tel intervalle; que d'ailleurs on peut répéter les élections sur les mêmes têtes, et qu'une foule d'individus, de

1 Je ne tiens point compte des cinq places de Directeurs. A cet égard, la chance est si petite, qu'elle peut être considérée comme zéro.

par la nature et le bon sens, seront toujours inhabiles à la représentation nationale, l'imagination est effrayée du nombre prodigieux de souverains condamnés à mourir sans avoir régné.

Rousseau a soutenu que *la volonté nationale ne peut être déléguée;* on est libre de dire oui et non, et de disputer mille ans sur ces questions de collége. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que le système représentatif exclut directement l'exercice de la souveraineté, surtout dans le système français, où les droits du peuple se bornent à nommer ceux qui nomment; où non-seulement il ne peut donner de mandats spéciaux à ses représentants, mais où la loi prend soin de briser toute relation entre eux et leurs provinces respectives, en les avertissant qu'*ils ne sont point envoyés par ceux qui les ont envoyés,* mais par la *nation;* grand mot infiniment commode, parce qu'on en fait ce qu'on veut. En un mot, il n'est pas possible d'imaginer une législation mieux calculée pour anéantir les droits du peuple. Il avait donc bien raison, ce vil conspirateur jacobin, lorsqu'il disait rondement dans un interrogatoire judiciaire : *Je crois le gouvernement actuel usurpateur de l'autorité, violateur de tous les droits du peuple qu'il a réduit au plus déplorable esclavage. C'est l'affreux système du bonheur d'un petit nombre, fondé sur l'oppression de la masse. Le peuple est tellement emmuselé, tellement environné de chaînes par ce gouvernement aristocratique, qu'il lui devient plus difficile que jamais de les briser* [1].

1 Voyez l'interrogatoire de Babœuf, juin 1796

Eh ! qu'importe à la *nation* le vain honneur de la représentation, dont elle se mêle si indirectement, et auquel des milliards d'individus ne parviendront jamais? la souveraineté et le gouvernement lui sont-ils moins étrangers?

Mais, dira-t-on, en rétorquant l'argument, qu'importe à la nation le vain honneur de la représentation, si le système reçu établit la liberté publique?

Ce n'est pas de quoi il s'agit; la question n'est pas de savoir si le peuple français peut être *libre* par la constitution qu'on lui a donnée, mais s'il peut être *souverain*. On change la question pour échapper au raisonnement. Commençons par exclure l'exercice de la souveraineté; insistons sur ce point fondamental, que le souverain sera toujours à Paris, et que tout ce fracas de représentation ne signifie rien; que le *peuple* demeure parfaitement étranger au gouvernement; qu'il est sujet plus que dans la monarchie, et que les mots de *grande république* s'excluent comme ceux de *cercle carré*. Or, c'est ce qui est démontré arithmétiquement.

La question se réduit donc à savoir s'il est de l'intérêt du peuple français d'être *sujet* d'un directoire exécutif et de deux conseils institués suivant la constitution de 1795, plutôt que d'un roi régnant suivant les formes anciennes.

Il y a bien moins de difficulté à résoudre un problème qu'à le poser.

Il faut donc écarter ce mot de *république*, et ne parler que du *gouvernement*. Je n'examinerai point s'il est propre à faire le bonheur public;

les Français le savent si bien! Voyons seulement si tel qu'il est, et de quelque manière qu'on le nomme, il est permis de croire à sa durée.

Elevons-nous d'abord à la hauteur qui convient à l'être intelligent, et de ce point de vue élevé, considérons la source de ce gouvernement.

Le mal n'a rien de commun avec l'existence; il ne peut créer, puisque sa force est purement négative : *Le mal est le schisme de l'être; il n'est pas vrai.*

Or, ce qui distingue la révolution française, et ce qui en fait un *événement* unique dans l'histoire, c'est qu'elle est *mauvaise* radicalement; aucun élément de bien n'y soulage l'œil de l'observateur : c'est le plus haut degré de corruption connu; c'est la pure impureté.

Dans quelle page de l'histoire trouvera-t-on une aussi grande quantité de vices agissant à la fois sur le même théâtre? Quel assemblage épouvantable de bassesse et de cruauté! quelle profonde immoralité! quel oubli de toute pudeur!

La jeunesse de la liberté a des caractères si frappants, qu'il est impossible de s'y méprendre. A cette époque, l'amour de la patrie est une religion, et le respect pour les lois est une superstition : les caractères sont fortement prononcés, les mœurs sont austères : toutes les vertus brillent à la fois; les factions tournent au profit de la patrie, parce qu'on ne se dispute que l'honneur de la servir; tout, jusqu'au crime, porte l'empreinte de la grandeur.

Si l'on rapproche de ce tableau celui que

nous offre la France, comment croire à la durée d'une liberté qui commence par la gangrène? ou, pour parler plus exactement, comment croire que cette liberté puisse naître (car elle n'existe point encore) et que du sein de la corruption la plus dégoûtante puisse sortir cette forme de gouvernement qui se passe de vertus moins que toutes les autres? Lorsqu'on entend ces prétendus républicains parler de liberté et de vertu, on croit voir une courtisane fanée, jouant les airs d'une vierge avec une pudeur de carmin.

Un journal républicain nous a transmis l'anecdote suivante sur les mœurs de Paris. « On « plaidait devant le tribunal civil une cause de « séduction; une jeune fille de quatorze ans « étonnait les juges par un degré de corruption « qui le disputait à la profonde immoralité de « son séducteur. *Plus de la moitié de l'auditoire « était composée de jeunes femmes et de jeunes « filles; parmi celles-ci, plus de vingt n'avaient « pas treize à quatorze ans. Plusieurs étaient à « côté de leurs mères; et au lieu de se couvrir le « visage, elles riaient avec éclat aux détails néces- « saires mais dégoûtants qui faisaient rougir les « hommes* [1]. »

Lecteur, rappelez-vous ce Romain qui, dans les beaux jours de Rome, fut puni pour avoir embrassé sa femme devant ses enfants. Faites le parallèle, et concluez.

La révolution française a parcouru, sans

1 *Journal de l'Opposition*, 1795, n° 173, p. 705.

doute, une période dont tous les moments ne se ressemblent pas; cependant, son caractère général n'a jamais varié, et dans son berceau même elle prouva tout ce qu'elle devait être. C'était un certain délire inexplicable, une impétuosité aveugle, un mépris scandaleux de tout ce qu'il y a de respectable parmi les hommes; une atrocité d'un nouveau genre, qui plaisantait de ses forfaits; surtout une prostitution impudente du raisonnement et de tous les mots faits pour exprimer des idées de justice et de vertu.

Si l'on s'arrête en particulier sur les actes de la Convention nationale, il est difficile de rendre ce qu'on éprouve. Lorsque j'assiste par la pensée à l'époque de son rassemblement, je me sens transporté, comme le Barde sublime de l'Angleterre, dans un monde intellectuel; je vois l'ennemi du genre humain séant au manége et convoquant tous les *esprits mauvais* dans ce nouveau *Pandæmonium;* j'entends distinctement *il rauco suon delle tartaree trombe;* je vois tous les vices de la France accourir à l'appel, et je ne sais si j'écris une allégorie.

Et maintenant encore, voyez comment le crime sert de base à tout cet échafaudage républicain; ce mot de *citoyen* qu'ils ont substitué aux formes antiques de la politesse, ils le tiennent des plus vils des humains; ce fut dans une de leurs orgies législatrices que des brigands inventèrent ce nouveau titre. Le calendrier de la république, qui ne doit point seulement être envisagé par son côté ridicule, fut une conjuration contre le culte; leur ère date des plus grands

forfaits qui aient déshonoré l'humanité : ils ne peuvent dater un acte sans se couvrir de honte, en rappelant la flétrissante origine d'un gouvernement dont les fêtes mêmes font pâlir.

Est-ce donc de cette fange sanglante que doit sortir un gouvernement durable ? Qu'on ne nous objecte point les mœurs féroces et licencieuses des peuples barbares, qui sont cependant devenus ce que nous voyons. L'ignorance barbare a présidé, sans doute, à nombre d'établissements politiques; mais la barbarie savante, l'atrocité systématique, la corruption calculée, et surtout l'irréligion, n'ont jamais rien produit. La verdeur mène à la maturité; la pourriture ne mène à rien.

A-t-on vu, d'ailleurs, un gouvernement, et surtout une constitution libre, commencer malgré les membres de l'état, et se passer de leur assentiment? C'est cependant le phénomène que nous présenterait ce météore qu'on appelle *république française*, s'il pouvait durer. On croit ce gouvernement fort, parce qu'il est violent; mais la force diffère de la violence autant que de la faiblesse, et la manière étonnante dont il opère dans ce moment, fournit peut-être seule la démonstration qu'il ne peut opérer longtemps. La nation française ne *veut* point ce gouvernement ; elle le *souffre*, elle y demeure soumise, ou parce qu'elle ne peut le secouer, ou parce qu'elle craint quelque chose de pire. La république ne repose que sur ces deux colonnes, qui n'ont rien de réel ; on peut dire qu'elle porte en entier sur deux négations. Aussi, il

est bien remarquable que les écrivains amis de la république ne s'attachent point à montrer la bonté de ce gouvernement: ils sentent bien que c'est le faible de la cuirasse: ils disent seulement, aussi hardiment qu'ils peuvent, qu'il est possible; et, passant légèrement sur cette thèse comme sur des charbons ardents, ils s'attachent uniquement à prouver aux Français qu'ils s'exposeraient aux plus grands maux, s'ils revenaient à leur ancien gouvernement. C'est sur ce chapitre qu'ils sont diserts; ils ne tarissent pas sur les inconvénients des révolutions. Si vous les pressiez, ils seraient gens à vous accorder que celle qui a créé le gouvernement actuel, fut un crime, pourvu qu'on leur accorde qu'il n'en faut pas faire une nouvelle. Ils se mettent à genoux devant la nation française; ils la supplient de garder la république. On sent, dans tout ce qu'ils disent sur la stabilité du gouvernement, non la conviction de la raison, mais le rêve du désir.

Passons au grand anathème qui pèse sur la république.

CHAPITRE V

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE CONSIDÉRÉE DANS SON CARACTÈRE ANTIRELIGIEUX.—DIGRESSION SUR LE CHRISTIANISME.

Il y a dans la révolution française un caractère *satanique* qui la distingue de tout ce qu'on a vu et peut-être de tout ce qu'on verra.

Qu'on se rappelle les grandes séances, le discours de Robespierre contre le sacerdoce, l'apostasie solennelle des prêtres, la profanation des objets du culte, l'inauguration de la déesse Raison, et cette foule de scènes inouïes où les provinces tâchaient de surpasser Paris: tout cela sort du cercle ordinaire des crimes, et semble appartenir à un autre monde.

Et maintenant même que la révolution a beaucoup rétrogradé, les grands excès ont disparu, mais les principes subsistent. Les *législateurs* (pour me servir de leur terme) n'ont-ils pas prononcé ce mot isolé dans l'histoire : *La nation ne salarie aucun culte?* Quelques hommes de l'époque où nous vivons m'ont paru, dans certains moments, s'élever jusqu'à la haine pour la Divinité; mais cet affreux tour de force n'est pas nécessaire pour rendre inutiles les plus grands efforts constituants: l'oubli seul du grand Etre (je ne dis pas le mépris) est un

anathème irrévocable sur les ouvrages humains qui en sont flétris. Toutes les institutions imaginables reposent sur une idée religieuse, ou ne font que passer. Elles sont fortes et durables à mesure qu'elles sont *divinisées*, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Non-seulement la raison humaine, ou ce qu'on appelle la *philosophie*, sans savoir ce qu'on dit, ne peut suppléer à ces bases qu'on appelle *superstitieuses*, toujours sans savoir ce qu'on dit; mais la philosophie est, au contraire, une puissance essentiellement désorganisatrice.

En un mot, l'homme ne peut représenter le Créateur qu'en se mettant en rapport avec lui. Insensés que nous sommes, si nous voulons qu'un miroir réfléchisse l'image du soleil, le tournons-nous vers la terre ?

Ces réflexions s'adressent à tout le monde, au croyant comme au sceptique: c'est un fait que j'avance, et non une thèse. Qu'on rie des idées religieuses, ou qu'on les vénère, n'importe: elles ne forment pas moins, vraies ou fausses, la base unique de toutes les institutions durables.

Rousseau, l'homme du monde peut-être qui s'est le plus trompé, a cependant rencontré cette observation, sans avoir voulu en tirer les conséquences.

La loi judaïque, dit-il, *toujours subsistante ; celle de l'enfant d'Ismaël, qui depuis dix siècles régit la moitié du monde, annoncent encore aujourd'hui les grands hommes qui les ont dictées... l'orgueilleuse philosophie ou l'aveugle*

esprit de parti ne voit en eux que d'heureux imposteurs [1].

Il ne tenait qu'à lui de conclure, au lieu de nous parler de *ce grand et puissant génie qui préside aux établissements durables* [2]*:* comme si cette poésie expliquait quelque chose!

Lorsqu'on réfléchit sur des faits attestés par l'histoire entière; lorsqu'on envisage que, dans la chaîne des établissements humains, depuis ces grandes institutions qui sont des époques du monde, jusqu'à la plus petite organisation sociale, depuis l'empire jusqu'à la confrérie, tous ont une base divine, et que la puissance humaine, toutes les fois qu'elle s'est isolée, n'a pu donner à ses œuvres qu'une existence fausse et passagère: que penserons-nous du nouvel édifice français et de la puissance qui l'a produit? Pour moi, je ne croirai jamais à la fécondité du néant.

Ce serait une chose curieuse d'approfondir successivement nos institutions européennes, et de montrer comment elles sont toutes *christianisées;* comment la religion, se mêlant à tout, anime et soutient tout. Les passions humaines ont beau souiller, dénaturer même les créations primitives; si le principe est divin, c'en est assez pour leur donner une durée prodigieuse. Entre mille exemples, on peut citer celui des ordres militaires. Certainement on ne manquera point aux membres qui les composent, en

1 *Contrat social,* liv. II, ch. VII.
2 *Ibid.*

affirmant que l'objet religieux n'est peut-être pas le premier dont ils s'occupent : n'importe, ils subsistent, et cette durée est un prodige. Combien d'esprits superficiels rient de cet amalgame si étrange d'un moine et d'un soldat ! Il vaudrait mieux s'extasier sur cette force cachée, par laquelle ces ordres ont percé les siècles, comprimé des puissances formidables, et résisté à des chocs qui nous étonnent encore dans l'histoire. Or, cette force, c'est le *nom* sur lequel ces institutions reposent; car rien n'*est* que par *celui qui est*. Au milieu du bouleversement général dont nous sommes témoins, le défaut d'éducation fixe surtout l'œil inquiet des amis de l'ordre. Plus d'une fois on les a entendu dire qu'il faudrait rétablir les Jésuites. Je ne discute point ici le mérite de l'ordre; mais ce vœu ne suppose pas des réflexions bien profondes. Ne dirait-on pas que saint Ignace est là prêt à servir nos vues ? Si l'ordre est détruit, quelque frère cuisinier peut-être pourrait le rétablir par le même esprit qui le créa; mais tous les souverains de l'univers n'y réussiraient pas.

Il est une loi divine aussi certaine, aussi palpable que les lois du mouvement.

Toutes les fois qu'un homme se met, suivant ses forces, en rapport avec le Créateur, et qu'il produit une institution quelconque au nom de la Divinité ; quelle que soit d'ailleurs sa faiblesse individuelle, son ignorance, sa pauvreté, l'obscurité de sa naissance, en un mot, son dénûment absolu de tous les moyens humains, il participe

en quelque manière à la toute-puissance, dont il s'est fait l'instrument ; il produit des œuvres dont la force et la durée étonnent la raison.

Je supplie tout lecteur attentif de vouloir bien regarder autour de lui ; jusque dans les moindres objets, il trouvera la démonstration de ces grandes vérités. Il n'est pas nécessaire de remonter au *fils d'Ismaël*, à Lycurgue, à Numa, à Moïse, dont les législations furent toutes religieuses ; une fête populaire, une danse rustique, suffisent à l'observateur. Il verra dans quelques pays protestants certains rassemblements, certaines réjouissances populaires, qui n'ont plus de causes apparentes, et qui tiennent à des usages catholiques absolument oubliés. Ces sortes de fêtes n'ont en elles-mêmes rien de moral, rien de respectable : n'importe ; elles tiennent, quoique de très-loin, à des idées religieuses ; c'en est assez pour les perpétuer. Trois siècles n'ont pu les faire oublier.

Mais vous, maîtres de la terre ! princes, rois, empereurs, puissantes majestés, invincibles conquérants ! essayez seulement d'amener le peuple un tel jour de chaque année dans un endroit marqué, POUR Y DANSER. Je vous demande peu, mais j'ose vous donner le défi solennel d'y réussir, tandis que le plus humble missionnaire y parviendra, et se fera obéir deux mille ans après sa mort. Chaque année, au nom de *Saint* Jean, de *Saint* Martin, de *Saint* Benoît, etc., le peuple se rassemble autour d'un temple rustique : il arrive, animé

d'une allégresse bruyante et cependant innocente. La religion sanctifie la joie, et la joie embellit la religion : il oublie ses peines; il pense, en se retirant, au plaisir qu'il aura l'année suivante au même jour, et ce jour pour lui est une date [1].

A côté de ce tableau, placez celui des maîtres de la France, qu'une révolution inouïe a revêtus de tous les pouvoirs, et qui ne peuvent organiser une simple fête. Ils prodiguent l'or, ils appellent tous les arts à leur secours, et le citoyen reste chez lui, on ne se rend à l'appel que pour rire des ordonnateurs. Ecoutez le dépit de l'impuissance! écoutez ces paroles mémorables d'un de ces *députés du peuple*, parlant au *Corps législatif* dans une séance du mois de janvier 1796 : « Quoi donc! s'écriait-il, des « hommes étrangers à nos mœurs, à nos usages, « seraient parvenus à établir des fêtes ridicules « pour des événements inconnus, en l'honneur « d'hommes dont l'existence est un problème! « Quoi! ils auront pu obtenir l'emploi de fonds « immenses, pour répéter chaque jour, avec « une triste monotonie, des cérémonies insi- « gnifiantes et souvent absurdes! et les hommes « qui ont renversé la Bastille et le Trône, les « hommes qui ont vaincu l'Europe, ne réussi- « ront point à conserver, par des fêtes natio- « nales, le souvenir des grands événements qui « immortalisent notre révolution! »

1 *Ludis publicis... popularem lætitiam in cantu et fidibus et tibiis moderanto*, EAMQUE CUM DIVUM HONORE JUNGUNTO (CIC., *De Leg.* II. 9).

O délire! ô profondeur de la faiblesse humaine! Législateurs, méditez ce grand aveu; il vous apprend ce que vous êtes et ce que vous pouvez.

Maintenant, que nous faut-il de plus pour juger le système français? Si sa nullité n'est pas claire, il n'y a rien de certain dans l'univers.

Je suis si persuadé des vérités que je défends, que lorsque je considère l'affaiblissement général des principes moraux, la divergence des opinions, l'ébranlement des souverainetés qui manquent de base, l'immensité de nos besoins et l'inanité de nos moyens, il me semble que tout vrai philosophe doit opter entre ces deux hypothèses, ou qu'il va se former une nouvelle religion, ou que le christianisme sera rajeuni de quelque manière extraordinaire. C'est entre ces deux suppositions qu'il faut choisir, suivant le parti qu'on a pris sur la vérité du christianisme.

Cette conjecture ne sera repoussée dédaigneusement que par ces hommes à courte vue, qui ne croient possible que ce qu'ils voient. Quel homme de l'antiquité eût pu prévoir le christianisme? et quel homme étranger à cette religion eût pu, dans ses commencements, en prévoir les succès? Comment savons-nous qu'une grande révolution morale n'est pas commencée? Pline, comme il est prouvé par sa fameuse lettre, n'avait pas la moindre idée de ce géant dont il ne voyait que l'enfance.

Mais quelle foule d'idées viennent m'assaillir dans ce moment, et m'élèvent aux plus hautes contemplations!

La génération présente est témoin de l'un des plus grands spectacles qui jamais ait occupé l'œil humain : c'est le combat à outrance du christianisme et du philosophisme. La lice est ouverte, les deux ennemis sont aux prises, et l'univers regarde.

On voit, comme dans Homère, *le père des dieux et des hommes* soulevant les balances qui pèsent les deux grands intérêts; bientôt l'un des bassins va descendre.

Pour l'homme prévenu, et dont le cœur surtout a convaincu la tête, les événements ne prouvent rien; le parti étant pris irrévocablement en oui ou en non, l'observation et le raisonnement sont également inutiles. Mais vous tous, hommes de bonne foi, qui niez ou qui doutez, peut-être que cette grande époque du christianisme fixera vos irrésolutions. Depuis dix-huit siècles, il règne sur une grande partie du monde et particulièrement sur la portion la plus éclairée du globe. Cette religion ne s'arrête pas même à cette époque antique : arrivée à son fondateur, elle se noue à un autre ordre de choses, à une religion typique qui l'a précédée. L'une ne peut être vraie sans que l'autre le soit; l'une se vante de promettre ce que l'autre se vante de tenir; en sorte que celle-ci, par un enchaînement qui est un fait visible, remonte à l'origine du monde.

ELLE NAQUIT LE JOUR QUE NAQUIRENT LES JOURS

Il n'y a pas d'exemple d'une telle durée; et, à s'en tenir même au christianisme, aucune institution, dans l'univers, ne peut lui être opposée. C'est pour chicaner qu'on lui compare d'autres religions : plusieurs caractères frappants excluent toute comparaison; ce n'est pas ici le lieu de les détailler : un mot seulement, et c'est assez. Qu'on nous montre une autre religion fondée sur des faits miraculeux et révélant des dogmes incompréhensibles, crue pendant dix-huit siècles par une grande partie du genre humain, et défendue d'âge en âge par les premiers hommes du temps, depuis Origène jusqu'à Pascal, malgré les derniers efforts d'une secte ennemie, qui n'a cessé de rugir depuis Celse jusqu'à Condorcet.

Chose admirable! lorsqu'on réfléchit sur cette grande institution, l'hypothèse la plus naturelle, celle que toutes les vraisemblances environnent, c'est celle d'un établissement divin. Si l'œuvre est humaine, il n'y a plus moyen d'en expliquer le succès : en excluant le prodige on le ramène.

Toutes les nations, dit-on, ont pris du cuivre pour de l'or. Fort bien : mais ce cuivre a-t-il été jeté dans le creuset européen, et soumis, pendant dix-huit siècles, à notre chimie observatrice? ou, s'il a subi cette épreuve, s'en est-il tiré à son honneur? Newton croyait à l'incarnation; mais Platon, je pense, croyait peu à la naissance merveilleuse de Bacchus.

Le christianisme a été prêché par des igno-

rants et cru par des savants, et c'est en quoi il ne ressemble à rien de connu.

De plus, il s'est tiré de toutes les épreuves. On dit que la persécution est un vent qui nourrit et propage la flamme du fanatisme. Soit: Dioclétien favorisa le christianisme; mais, dans cette supposition, Constantin devait l'étouffer, et c'est ce qui n'est pas arrivé. Il a résisté à tout, à la paix, à la guerre, aux échafauds, aux triomphes, aux poignards, aux délices, à l'orgueil, à l'humiliation, à la pauvreté, à l'opulence, à la nuit du moyen âge et au grand jour des siècles de Léon X et de Louis XIV. Un empereur tout-puissant et maître de la plus grande partie du monde connu épuisa jadis contre lui toutes les ressources de son génie; il n'oublia rien pour relever les dogmes anciens; il les associa habilement aux idées platoniques, qui étaient à la mode. Cachant la rage qui l'animait sous le masque d'une tolérance purement extérieure, il employa contre le culte ennemi les armes auxquelles nul ouvrage humain n'a résisté: il le livra au ridicule; il appauvrit le sacerdoce pour le faire mépriser; il le priva de tous les appuis que l'homme peut donner à ses œuvres: diffamations, cabales, injustice, oppression, ridicule, force et adresse, tout fut inutile; *le Galiléen* l'emporta sur Julien *le philosophe*.

Aujourd'hui, enfin, l'expérience se répète avec des circonstances encore plus favorables; rien n'y manque de tout ce qui peut la rendre décisive. Soyez donc bien attentifs, vous tous

que l'histoire n'a point assez instruits. Vous disiez que le sceptre soutenait la tiare ; eh bien, il n'y a plus de sceptre dans la grande arène, il est brisé, et les morceaux sont jetés dans la boue. Vous ne saviez pas jusqu'à quel point l'influence d'un sacerdoce riche et puissant pouvait soutenir les dogmes qu'il prêchait : je ne crois pas trop qu'il y ait une puissance de faire croire ; mais passons. Il n'y a plus de prêtres ; on les a chassés, égorgés, avilis ; on les a dépouillés ; et ceux qui ont échappé à la guillotine, aux bûchers, aux poignards, aux fusillades, aux noyades, à la déportation, reçoivent aujourd'hui l'aumône qu'ils donnaient jadis. Vous craigniez la force de la coutume, l'ascendant de l'autorité, les illusions de l'imagination : il n'y a plus rien de tout cela ; il n'y a plus de coutume ; il n'y a plus de maître ; l'esprit de chaque homme est à lui. La philosophie ayant rongé le ciment qui unissait les hommes, il n'y a plus d'agrégations morales. L'autorité civile, favorisant de toutes ses forces le renversement du système ancien, donne aux ennemis du christianisme tout l'appui qu'elle lui accordait jadis ; l'esprit humain prend toutes les formes imaginables pour combattre l'ancienne religion nationale. Ces efforts sont applaudis et payés, et les efforts contraires sont des crimes. Vous n'avez plus rien à craindre de l'enchantement des yeux, qui sont toujours les premiers trompés ; un appareil pompeux, de vaines cérémonies n'en imposent plus à des hommes devant lesquels on se joue de tout depuis sept ans. Les temples

sont fermés, ou ne s'ouvrent qu'aux délibérations bruyantes et aux bacchanales d'un peuple effréné. Les autels sont renversés; on a promené dans les rues des animaux immondes sous les vêtements des pontifes; les coupes sacrées ont servi à d'abominables orgies; et sur ces autels que la foi antique environne de chérubins éblouis, on a fait monter des prostituées nues. Le philosophisme n'a donc plus de plaintes à faire; toutes les chances humaines sont en sa faveur; on fait tout pour lui et tout contre sa rivale. S'il est vainqueur, il ne dira pas comme César: *Je suis venu, j'ai vu et j'ai vaincu;* mais enfin il aura vaincu: il peut battre des mains et s'asseoir fièrement sur une croix renversée. Mais si le christianisme sort de cette épreuve terrible plus pur et plus vigoureux, si l'Hercule chrétien, fort de sa seule force, soulève *le fils de la terre*, et l'étouffe dans ses bras, *patuit Deus*. — Français! faites place au Roi très-chrétien, portez-le vous mêmes sur son trône antique; relevez son oriflamme, et que son or, voyageant encore d'un pôle à l'autre, porte de toutes parts la devise triomphale:

LE CHRIST COMMANDE, IL RÈGNE,
IL EST VAINQUEUR!

CHAPITRE VI

DE L'INFLUENCE DIVINE DANS LES CONSTITUTIONS POLITIQUES

L'HOMME peut tout modifier dans la sphère de son activité, mais il ne crée rien : telle est sa loi, au physique comme au moral.

L'homme peut sans doute planter un pepin, élever un arbre, le perfectionner par la greffe, et le tailler en cent manières ; mais jamais il ne s'est figuré qu'il avait le pouvoir de faire un arbre.

Comment s'est-il imaginé qu'il avait celui de faire une constitution ? Serait-ce par l'expérience ? Voyons donc ce qu'elle nous apprend.

Toutes les constitutions libres, connues dans l'univers, se sont formées de deux manières. Tantôt elles ont, pour ainsi dire, *germé* d'une manière insensible, par la réunion d'une foule de ces circonstances que nous nommons fortuites ; et quelquefois elles ont un auteur unique qui paraît comme un phénomène, et se fait obéir.

Dans les deux suppositions, voici par quels caractères Dieu nous avertit de notre faiblesse et du droit qu'il s'est réservé dans la formation des gouvernements.

1° Aucune constitution ne résulte d'une délibération ; les droits des peuples ne sont jamais écrits, ou du moins les actes constitutifs ou les

lois fondamentales écrites, ne sont jamais que des titres déclaratoires de droits antérieurs, dont on ne peut dire autre chose, sinon qu'ils existent parce qu'ils existent [1].

2° Dieu, n'ayant pas jugé à propos d'employer dans ce genre des moyens surnaturels, circonscrit au moins l'action humaine, au point que dans la formation des constitutions les circonstances font tout, et que les hommes ne sont que des circonstances. Assez communément même, c'est en courant à un certain but qu'ils en obtiennent un autre, comme nous l'avons vu dans la constitution anglaise.

3° Les droits du *peuple* proprement dit partent assez souvent de la concession des souverains, et dans ce cas il peut en conster historiquement; mais les droits du souverain et de l'aristocratie, du moins les droits essentiels, constitutifs et *radicaux*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, n'ont ni date ni auteurs.

4° Les concessions mêmes du souverain ont toujours été précédées par un état de choses qui les nécessitait et qui ne dépendait pas de lui.

5° Quoique les lois écrites ne soient jamais que des déclarations de droits antérieurs, cependant il s'en faut de beaucoup que tout ce qui peut être écrit le soit; il y a même toujours dans chaque constitution quelque chose qui

1 *Il faudrait être fou pour demander qui a donné la liberté aux villes de Sparte, de Rome, etc. Ces républiques n'ont point reçu leurs chartes des hommes. Dieu et la nature les leur ont données* (SIDNEY, *Disc. sur le Gouv.*, t. Ier, § 2. L'auteur n'est pas suspect).

ne peut être écrit [1], et qu'il faut laisser dans un nuage sombre et vénérable, sous peine de renverser l'état.

6° Plus on écrit, et plus l'institution est faible, la raison en est claire. Les lois ne sont que des déclarations de droits, et les droits ne sont déclarés que lorsqu'ils sont attaqués ; en sorte que la multiplicité des lois constitutionnelles écrites ne prouve que la multiplicité des chocs et le danger d'une destruction.

Voilà pourquoi l'institution la plus vigoureuse de l'antiquité profane fut celle de Lacédémone, où l'on n'écrivit rien.

7° Nulle nation ne peut se donner la liberté si elle ne l'a pas [2]. Lorsqu'elle commence à réfléchir sur elle-même, ses lois sont faites. L'influence humaine ne s'étend pas au delà du développement des droits existants, mais qui étaient méconnus ou contestés. Si des imprudents franchissent ces limites par des réformes téméraires, la nation perd ce qu'elle avait, sans atteindre ce qu'elle veut. De là résulte la nécessité de n'innover que très-

1 Le sage Hume a souvent fait cette remarque. Je ne citerai que le passage suivant : *C'est ce point de la constitution anglaise* (le droit de remontrance) *qu'il est très-difficile, ou, pour mieux dire, impossible de régler par des lois : il doit être dirigé par certaines idées délicates d'à-propos et de décence, plutôt que par l'exactitude des lois et des ordonnances* (HUME, *Hist. d'Angl.*, Charles Ier, ch. LIII, note B).

Thomas Payne est d'un autre avis, comme on sait. Il prétend qu'une constitution n'existe pas lorsqu'on ne peut la mettre dans sa poche.

2 *Un populo uso a vivere sotto un principe, se per qualche accidente diventa libero, con difficultà mantiene la libertà* (MACHIAVEL, *Discorsi sopra Tito Livio*, lib. Ier, cap. XVI).

rarement, et toujours avec mesure et tremblement.

8° Lorsque la Providence a décrété la formation plus rapide d'une constitution politique, il paraît un homme revêtu d'une puissance indéfinissable : il parle, et il se fait obéir ; mais ces hommes merveilleux n'appartiennent peut-être qu'au monde antique et à la jeunesse des nations. Quoi qu'il en soit, voici le caractère distinctif de ces législateurs par excellence. Ils sont rois, ou éminemment nobles : à cet égard, il n'y a, et il ne peut y avoir aucune exception. Ce fut par ce côté que pécha l'institution de Solon, la plus fragile de l'antiquité [1]. Les beaux jours d'Athènes, qui ne firent que passer [2], furent encore interrompus par des conquêtes et par des tyrannies ; et Solon même vit les Pisistratides.

9° Ces législateurs même avec leur puissance extraordinaire ne font jamais que rassembler des éléments préexistants dans les coutumes et le caractère des peuples ; mais ce rassemblement, cette formation rapide, qui tiennent de la création, ne s'exécutent qu'au nom de la Divinité. La politique et la religion se fondent

1 Plutarque a fort bien vu cette vérité. *Solon*, dit-il, *ne peut parvenir à maintenir longuement une cité en union et concorde... pour ce qu'il était né de race populaire, et n'était pas des plus riches de sa ville, ains des moyens bourgeois seulement (Vie de Solon*, trad. d'Amyot.)

2 *Hæc extrema fuit ætas imperatorum Atheniensium, Iphicratis, Chabriæ, Timothei : neque post illorum obitum quisquam dux in illa urbe fuit dignus memoria* (Corn. Nep., *Vit. Thimoth.*, cap. IV). De la bataille de Marathon à celle de Leucade, gagnée par Thimothée, il s'écoula 114 ans. C'est le *diapason* de la gloire d'Athènes.

ensemble : on distingue à peine le législateur du prêtre ; et ses institutions publiques consistent principalement en *cérémonies et vacations religieuses* [1].

10° La liberté, dans un sens, fut toujours un don des rois ; car toutes le nations libres furent constituées par des rois. C'est la règle générale, et les exceptions qu'on pourrait indiquer rentreraient dans la règle, si elles étaient discutées [2].

11° Jamais il n'exista de nation libre, qui n'eût dans sa constitution naturelle des germes de liberté aussi anciens qu'elle ; et jamais nation ne tenta efficacement de développer, par ses lois fondamentales écrites, d'autres droits que ceux qui existaient dans sa constitution naturelle.

12° Une assemblée quelconque d'hommes ne peut constituer une nation ; et même cette entreprise excède en folie ce que tous les *Bedlams* de l'univers peuvent enfanter de plus absurde et de plus extravagant [3].

Prouver en détail cette proposition, après ce que j'ai dit, serait, ce me semble, manquer de respect à ceux qui savent, et faire trop d'honneur à ceux qui ne savent pas.

1 PLUTARQUE, *Vie de Numa.*

2 *Neqiie ambigitur quin Brutus idem, qui tantum gloriæ, superbo exacto rege, meruit, pessimo publico id facturus fuerit, si libertatis immaturæ cupidine priorum regum alicui regnum extorsisset, etc.* (TIT.-LIV., II, 1.) Le passage entier est très-digne d'être médité.

3 *E necessario chè uno solo sia quello che dia il modo, e della cui mente dipenda qualunque simile ordinazione.* (MACHIAVEL, *Disc. sopr.; Tit.-Liv.*, lib. Ier, cap. IX.)

13° J'ai parlé d'un caractère principal des véritables législateurs ; en voici un autre qui est très-remarquable, et sur lequel il serait aisé de faire un livre. C'est qu'ils ne sont jamais ce qu'on appelle des *savants*, qu'ils n'écrivent point, qu'ils agissent par instinct et par impulsion, plus que par raisonnement, et qu'il n'ont d'autre instrument pour agir, qu'une certaine force morale qui plie les volontés comme le vent courbe une moisson.

En montrant que cette observation n'est que le corollaire d'une vérité générale de la plus haute importance, je pourrais dire des choses intéressantes, mais je crains de m'égarer : j'aime mieux supprimer les intermédiaires, et courir aux résultats.

Il y a entre la politique théorique et la législation constituante la même différence qui existe entre la poétique et la poésie. L'illustre Montesquieu est à Lycurgue, dans l'échelle générale des esprits, ce que Batteux est à Homère ou à Racine.

Il y a plus: ces deux talents s'excluent positivement, comme on l'a vu par l'exemple de Locke, qui broncha lourdement lorsqu'il s'avisa de vouloir donner des lois aux Américains.

J'ai vu un grand amateur de la république se lamenter sérieusement de ce que les Français n'avaient pas aperçu dans les œuvres de Hume la pièce intitulée : *Plan d'une république parfaite. — O cœcas hominum mentes!* Si vous voyez un homme ordinaire qui ait du bon sens, mais qui n'ait jamais donné, dans aucun genre.

aucun signe extérieur de supériorité, cependant vous ne pouvez pas assurer qu'il ne peut être législateur. Il n'y a aucune raison de dire oui ou non; mais s'agit-il de Bacon, de Locke, de Montesquieu, etc., dites *non*, sans balancer; car le talent qu'il a prouve qu'il n'a pas l'autre [1].

L'application des principes que je viens d'exposer à la constitution française, se présente naturellement; mais il est bon de l'envisager sous un point de vue particulier.

Les plus grands ennemis de la révolution française doivent cependant convenir, avec franchise, que la commission des onze qui a produit la dernière constitution, a, suivant toutes les apparences, plus d'esprit que son ouvrage, et qu'elle a fait peut-être tout ce qu'elle pouvait faire. Elle disposait de matériaux rebelles, qui ne lui permettaient pas de suivre les principes; et la division seule des pouvoirs, quoiqu'ils ne soient divisés que par une muraille [2], est cependant une belle victoire remportée sur les préjugés du moment.

Mais il ne s'agit que du mérite intrinsèque de la constitution. Il n'entre pas dans mon plan de rechercher les défauts particuliers qui nous assurent qu'elle peut durer; d'ailleurs, tout a été dit sur ce point. J'indiquerai seulement l'er-

1 Plutarque, Zénon, Chrysippe, ont fait des livres; mais Lycurgue fit des actes. (PLUTARQUE, *Vie de Lycurgue.*) Il n'y a pas une seule idée saine en morale et en politique qui ait échappé au bon sens de Plutarque.

2 En aucun cas, les deux Conseils ne peuvent se réunir dans une même salle. (*Constit. de 1793*, tit. V, art. 60.)

reur de théorie qui a servi de base à cette constitution, et qui a égaré les Français depuis le premier instant de leur révolution.

La constitution de 1795, tout comme ses aînées, est faite pour l'*homme*. Or, il n'y a point d'*homme* dans le monde. J'ai vu, dans ma vie, des Français, des Italiens, des Russes, etc.; je sais même, grâces à Montesquieu, *qu'on peut être Persan :* mais quant à l'*homme*, je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie; s'il existe, c'est bien à mon insu.

Y a-t-il une seule contrée de l'univers où l'on ne puisse trouver un conseil des Cinq-Cents, un conseil des Anciens et cinq Directeurs? Cette constitution peut être présentée à toutes les associations humaines, depuis la Chine jusqu'à Genève. Mais une constitution qui est faite pour toutes les nations, n'est faite pour aucune : c'est une pure abstraction, une œuvre scolastique faite pour exercer l'esprit d'après une hypothèse idéale, et qu'il faut adresser à l'*homme*, dans les espaces imaginaires où il habite.

Qu'est-ce qu'une constitution? n'est-ce pas la solution du problème suivant?

Etant données *la population, les mœurs, la religion, la situation géographique, les relations politiques, les richesses, les bonnes et les mauvaises qualités d'une certaine nation, trouver les lois qui lui conviennent.*

Or, ce problème n'est pas seulement abordé dans la constitution de 1795, qui n'a pensé qu'à l'*homme*.

Toutes les raisons imaginables se réunissent donc pour établir que le sceau divin n'est pas sur cet ouvrage. — Ce n'est qu'un *thème*.

Aussi, déjà dans ce moment, combien de signes de destruction !

CHAPITRE VII

SIGNES DE NULLITÉ DANS LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Le législateur ressemble au Créateur; il ne travaille pas toujours; il enfante, et puis il se repose. Toute législation vraie a son *sabbat*, et l'intermittence est son caractère distinctif; en sorte qu'Ovide a énoncé une vérité du premier ordre, lorsqu'il a dit :

Quod caret alterna requie durabile non est.

Si la perfection était l'apanage de la nature humaine, chaque législateur ne parlerait qu'une fois : mais, quoique toutes nos œuvres soient imparfaites, et qu'à mesure que les institutions politiques se vicient, le souverain soit obligé de venir à leur secours par de nouvelles lois, cependant la législation humaine se rapproche de son modèle par cette intermittence dont je parlais tout à l'heure. Son repos l'honore autant que son action primitive : plus elle agit, et plus son œuvre est humaine, c'est-à-dire fragile.

Voyez les travaux des trois assemblées nationales de France; quel nombre prodigieux de lois! Depuis le 1er juillet 1789 jusqu'au mois

d'octobre 1791, l'assemblée nationale en a fait. 2,557

L'assemblée législative en a fait, en onze mois et demi. 1,712

La Convention nationale, depuis le premier jour de la république jusqu'au 4 brumaire an 4e (26 octobre 1795), en a fait en 57 mois . . . . . 11,210.

TOTAL. . . . 15,479[1]

Je doute que les trois races des rois de France aient enfanté une collection de cette force. Lorsqu'on réfléchit sur ce nombre infini de lois, on éprouve successivement deux sentiments bien différents : le premier est celui de l'admiration, ou du moins de l'étonnement ; on s'étonne, avec M. Burke, que cette nation, dont la légèreté est un proverbe, ait produit des travailleurs aussi obstinés. L'édifice de ces lois est une œuvre atlantique dont l'aspect étourdit. Mais l'étonnement se change tout à coup en pitié, lorsqu'on songe à la nullité de ces lois ; et l'on ne voit plus que des enfants qui se font tuer pour élever un grand édifice de cartes.

Pourquoi tant de lois ? C'est parce qu'il n'y a point de législateur.

1 Ce calcul, qui a été fait en France, est rappelé dans une gazette étrangère du mois de février 1796. Ce nombre de 15,479 en moins de six ans me paraissait déjà fort honnête, lorsque j'ai retrouvé dans mes tablettes l'assertion d'un très-aimable journaliste qui veut absolument, dans une de ses feuilles *scintillantes* (*Quotidienne du 30 novembre 1796, n° 218*), que la République française possède deux millions et quelques centaines de mille lois imprimées, et dix-huit cent mille qui ne le sont pas. — Pour moi, j'y consens.

Qu'ont fait les prétendus législateurs depuis six ans ? Rien ; car *détruire* n'est pas *faire*.

On ne peut se lasser de contempler le spectacle incroyable d'une nation qui se donne trois constitutions en cinq ans. Nul législateur n'a tâtonné ; il dit *fiat* à sa manière, et la machine va. Malgré les différents efforts que les trois assemblées ont faits dans ce genre, tout est allé de mal en pis, puisque l'assentiment de la nation a constamment manqué de plus en plus à l'ouvrage des législateurs.

Certainement, la constitution de 1791 fut un beau monument de folie ; cependant, il faut l'avouer, il avait passionné les Français; et c'est de bon cœur, quoique très-follement, que la majorité de la nation prêta serment à *la nation, à la loi et au roi.* Les Français s'engouèrent même de cette constitution au point que, longtemps après qu'il n'en fut plus question, c'était un discours assez commun parmi eux, *que pour revenir à la véritable monarchie, il fallait passer par la constitution de* 1791. C'était dire, au fond, que pour revenir d'Asie en Europe, il fallait passer par la lune ; mais je ne parle que du fait [1].

1 Un homme d'esprit qui avait ses raisons pour louer cette constitution, et qui veut absolument qu'elle soit un *monument de la raison écrite,* convient cependant que, sans parler de l'horreur pour les deux Chambres et de la restriction du *veto,* elle renferme encore *plusieurs autres principes d'anarchie* (vingt ou trente par exemple). Voyez *Coup d'œil sur la Révolution française, par un ami de l'ordre et des lois, par M. M...* (M. le général de MONTESQUIOU.) *Hambourg,* 1794, p. 28 et 77.

Mais ce qui suit est plus curieux. *Cette constitution,* dit l'auteur, *ne*

La constitution de Condorcet n'a jamais été mise à l'épreuve, et n'en valait pas la peine; celle qui lui fut préférée, ouvrage de quelques coupe-jarrets, plaisait cependant à leurs semblables; et cette phalange, grâce à la révolution, n'est pas peu nombreuse en France; en sorte qu'à tout prendre, celle des trois constitutions qui a compté le moins de fauteurs, est celle d'aujourd'hui. Dans les assemblées primaires qui l'ont acceptée (à ce que disent les gouvernants) plusieurs membres ont écrit naïvement : *accepté, faute de mieux.* C'est en effet la disposition générale de la nation : elle s'est soumise par lassitude, par désespoir de trouver mieux : dans l'excès des maux qui l'accablaient, elle a cru respirer sous ce frêle abri; elle a préféré un mauvais port à une mer courroucée; mais nulle part on n'a vu la conviction et le consentement du cœur. Si cette constitution était faite pour les Français, la force invincible de l'expérience lui gagnerait tous les jours de nouveaux partisans : or, il arrive précisément le contraire; chaque minute voit un nouveau déserteur de la démocratie : c'est l'apathie, c'est la crainte seule qui gardent le trône des pentarques; et les voyageurs les plus clairvoyants et les plus désintéressés, qui ont parcouru la France, disent d'une commune voix : *C'est une république sans républicains.*

pèche pas par ce qu'elle contient, mais par ce qui lui manque (*Ibid.*, p. 27). Cela s'entend : la constitution de 1791 serait parfaite, si elle était faite : c'est l'Apollon du Belvédère, moins la statue et le piédestal.

Mais si, comme on l'a tant prêché aux rois, la force des gouvernements réside tout entière dans l'amour des sujets ; si la crainte seule est un moyen insuffisant de maintenir les souverainetés, que devons-nous penser de la république française ?

Ouvrez les yeux, et vous verrez qu'elle ne *vit* pas. Quel appareil immense ! quelle multiplicité de ressorts et de rouages ! quel fracas de pièces qui se heurtent ! quelle énorme quantité d'hommes occupés à réparer les dommages ! Tout annonce que la nature n'est pour rien dans ces mouvements ; car le premier caractère de ses créations, c'est la puissance jointe à l'économie des moyens : tout étant à sa place, il n'y a point de secousses, point d'ondulations : tous les frottements étant doux, il n'y a point de bruit, et ce silence est auguste. C'est ainsi que, dans la mécanique physique, la pondération parfaite, l'équilibre et la symétrie exacte des parties, font que de la célérité même du mouvement résultent pour l'œil satisfait les apparences du repos.

Il n'y a donc point de souveraineté en France ; tout est factice, tout est violent, tout annonce qu'un tel ordre de choses ne peut durer.

La philosophie moderne est tout à la fois trop matérielle et trop présomptueuse pour apercevoir les véritables ressorts du monde politique. Une de ses folies est de croire qu'une assemblée peut constituer une nation ; qu'une *constitution*, c'est-à-dire, l'ensemble des lois

fondamentales qui conviennent à une nation, et qui doivent lui donner telle ou telle forme de gouvernement, est un ouvrage comme un autre, qui n'exige que de l'esprit, des connaissances et de l'exercice; qu'on peut apprendre *son métier de constituant,* et que des hommes, le jour qu'ils y pensent, peuvent dire à d'autres hommes : *Faites-nous un gouvernement,* comme on dit à un ouvrier : *Faites-nous une pompe à feu ou un métier à bas.*

Cependant il est une vérité aussi certaine, dans son genre, qu'une proposition de mathématiques, c'est que *nulle grande institution ne résulte d'une délibération,* et que les ouvrages humains sont fragiles en proportion du nombre d'hommes qui s'en mêlent, et de l'appareil de science et de raisonnement qu'on y emploie *à priori.*

Une constitution écrite telle que celle qui régit aujourd'hui les Français, n'est qu'un automate, qui ne possède que les formes extérieures de la vie. L'homme, par ses propres forces, est tout au plus un *Vaucanson;* pour être *Prométhée,* il faut monter au ciel; car *le législateur ne peut se faire obéir, ni par la force, ni par le raisonnement* [1].

On peut dire que, dans ce moment, l'expérience est faite; car on manque d'attention, lorsqu'on dit que la constitution française

1 Rousseau, *Contrat social,* liv. II, ch. vii.

Il faut veiller cet homme sans relâche, et le surprendre lorsqu'il laisse échapper la vérité par distraction.

marche : on prend la constitution pour le gouvernement. Celui-ci, qui est un despotisme fort avancé, ne marche que trop; mais la constitution n'existe que sur le papier. On l'observe, on la viole, suivant les intérêts des gouvernants : le peuple est compté pour rien; et les outrages que ses maîtres lui adressent sous les formes du respect, sont bien propres à le guérir de ses erreurs.

La vie d'un gouvernement est quelque chose d'aussi réel que la vie d'un homme; on la sent, ou, pour mieux dire, on la voit, et personne ne peut se tromper sur ce point. J'adjure tous les Français qui ont une conscience, de se demander à eux-mêmes s'ils n'ont pas besoin de se faire une certaine violence pour donner à leurs représentants le titre de *législateurs;* si ce titre d'étiquette et de *courtoisie* ne leur cause pas un léger effort, à peu près semblable à celui qu'ils éprouvaient, lorsque, sous l'ancien régime, ils voulaient bien appeler *comte* ou *marquis* le fils d'un secrétaire du roi ?

Tout honneur vient de Dieu, dit le vieil Homère [1]; il parle comme saint Paul, au pied de la lettre, toutefois sans l'avoir pillé. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne dépend pas de l'homme de communiquer ce caractère indéfinissable qu'on appelle *dignité.* A la souveraineté seule appartient l'*honneur* par excellence; c'est d'elle, comme d'un vaste réservoir, qu'il est dérivé

1 *Iliade,* I, 178.

avec nombre, poids et mesure, sur les ordres et sur les individus.

J'ai remarqué qu'un membre de la législature, ayant parlé de son RANG dans un écrit public, les journaux se moquèrent de lui, parce qu'en effet il n'y a point de *rang* en France, mais seulement du *pouvoir*, qui ne tient qu'à la force. Le peuple ne voit dans un député que la sept-cent-cinquantième partie du pouvoir de faire beaucoup de mal. Le député respecté ne l'est point parce qu'il est *député*, mais parce qu'il est respectable. Tout le monde voudrait avoir prononcé le discours de M. Siméon sur le divorce; mais tout le monde voudrait qu'il l'eût prononcé au sein d'une assemblée légitime.

C'est peut-être une illusion de ma part; mais ce *salaire*, qu'un néologisme vaniteux appelle *indemnité*, me semble un préjugé contre la représentation française. L'Anglais, libre par la loi et indépendant par sa fortune, qui vient à Londres représenter la nation à ses frais, a quelque chose d'imposant. Mais ces *législateurs* français, qui lèvent cinq ou six millions tournois sur la nation pour lui faire des lois; ces *facteurs* de décrets, qui exercent la souveraineté nationale moyennant huit *myriagrammes* de froment par jour, et qui vivent de leur puissance législatrice; ces hommes-là, en vérité, font bien peu d'impression sur l'esprit; et lorsqu'on vient à se demander ce qu'ils valent, l'imagination ne peut s'empêcher de les évaluer en froment.

En Angleterre, ces deux lettres magiques

M. P., accolées au nom le moins connu, l'exaltent subitement, et lui donnent des droits à une alliance distinguée. En France, un homme qui briguerait une place de député pour déterminer en sa faveur un mariage disproportionné, ferait probablement un assez mauvais calcul.

C'est que tout représentant, tout instrument quelconque d'une souveraineté fausse, ne peut exciter que la curiosité ou la terreur.

Telle est l'incroyable faiblesse du pouvoir humain, isolé, qu'il ne dépend pas seulement de lui de consacrer un habit. Combien de rapports a-t-on faits au Corps législatif sur le costume de ses membres? Trois ou quatre au moins, mais toujours en vain. On vend dans les pays étrangers l'image de ces beaux costumes, tandis qu'à Paris l'opinion les annule.

Un habit ordinaire, contemporain d'un grand événement, peut être consacré par cet événement; alors le caractère dont il est marqué le soustrait à l'empire de la mode : tandis que les autres changent, il demeure le même, et le respect l'environne à jamais. C'est à peu près de cette manière que se forment les costumes des grandes dignités.

Pour celui qui examine tout, il peut être intéressant d'observer que, de toutes les parures révolutionnaires, les seules qui aient une certaine consistance sont l'écharpe et le panache, qui appartiennent à la chevalerie. Elles subsistent, quoique flétries, comme ces arbres de qui la sève nourricière s'est retirée, et qui n'ont encore perdu que leur beauté. Le *fonctionnaire*

public, chargé de ces signes déshonorés, ne ressemble pas mal au voleur qui brille sous les habits de l'homme qu'il vient de dépouiller.

Je ne sais si je lis bien, mais je lis partout la nullité de ce gouvernement.

Qu'on y fasse bien attention; ce sont les conquêtes des Français qui ont fait illusion sur la durée de leur gouvernement; l'éclat des succès militaires éblouit même de bons esprits, qui n'aperçoivent pas d'abord à quel point ces succès sont étrangers à la stabilité de la république.

Les nations ont vaincu sous tous les gouvernements possibles; et les révolutions même, en exaltant les esprits, amènent les victoires. Les Français réussiront toujours à la guerre sous un gouvernement ferme qui aura l'esprit de les mépriser en les louant, et de les jeter sur l'ennemi comme des boulets, en leur promettant des épitaphes dans les gazettes.

C'est toujours Robespierre qui gagne les batailles dans ce moment; c'est son despotisme de fer qui conduit les Français à la boucherie et à la victoire. C'est en prodiguant l'or et le sang, c'est en forçant tous les moyens, que les maîtres de la France ont obtenu les succès dont nous sommes les témoins. Une nation supérieurement brave, exaltée par un fanatisme quelconque, et conduite par d'habiles généraux, vaincra toujours, mais payera cher ses conquêtes. La constitution de 1793 a-t-elle reçu le sceau de la durée par ces trois années de victoires dont elle occupe le centre? Pourquoi en serait-

il autrement de celle de 1795? et pourquoi la victoire lui donnerait-elle un caractère qu'elle n'a pu imprimer à l'autre?

D'ailleurs, le caractère des nations est toujours le même. Barclay, dans le seizième siècle, a fort bien deviné celui des Français sous le rapport militaire. *C'est une nation,* dit-il, *supérieurement brave, et présentant chez elle une masse invincible; mais lorsqu'elle se déborde, elle n'est plus la même. De là vient qu'elle n'a jamais pu retenir l'empire sur les peuples étrangers, et qu'elle n'est puissante que pour son malheur* [1].

Personne ne sent mieux que moi que les circonstances actuelles sont extraordinaires, et qu'il est très-possible qu'on ne voie point ce qu'on a toujours vu; mais cette question est indifférente à l'objet de cet ouvrage. Il me suffit d'indiquer la fausseté de ce raisonnement : *La république est victorieuse; donc elle durera.* S'il fallait absolument prophétiser, j'aimerais mieux dire : *La guerre la fait vivre; donc la paix la fera mourir.*

L'auteur d'un système de physique s'applaudirait sans doute, s'il avait en sa faveur tous les faits de la nature, comme je puis citer à l'appui de mes réflexions tous les faits de l'histoire. J'examine de bonne foi les monuments qu'elle nous fournit, et je ne vois rien qui favorise ce système chimérique de délibération et de cons-

1 *Gens armis strenua, indomitæ intra sè molis; at ubi in exteros exundat, statim impetus sui oblita : eo modo nec diu externum imperium tenuit, et sola est in exilium sui potens* (J. BARCLAIUS, *Incon. animorum,* cap. III).

truction politique par des raisonnements antérieurs. On pourrait tout au plus citer l'Amérique; mais j'ai répondu d'avance, en disant qu'il n'est pas temps de la citer. J'ajouterai cependant un petit nombre de réflexions.

1° L'Amérique anglaise avait un roi, mais ne le voyait pas : la splendeur de la monarchie lui était étrangère, et le souverain était pour elle comme une espèce de puissance surnaturelle, qui ne tombe pas sous les sens.

2° Elle possédait l'élément démocratique qui existe dans la constitution de la métropole.

3° Elle possédait de plus ceux qui furent portés chez elle par une foule de ses premiers colons nés au milieu des troubles religieux et politiques, et presque tous esprits républicains.

4° Avec ces éléments, et sur le plan des trois pouvoirs qu'ils tenaient de leurs ancêtres, les Américains ont bâti, et n'ont point fait *table rase*, comme les Français.

Mais tout ce qu'il y a de véritablement nouveau dans leur constitution, tout ce qui résulte de la délibération commune, est la chose du monde la plus fragile; on ne saurait réunir plus de symptômes de faiblesse et de caducité.

Non-seulement je ne crois point à la stabilité du gouvernement américain, mais les établissements particuliers de l'Amérique anglaise ne m'inspirent aucune confiance. Les villes, par exemple, animées d'une jalousie très-peu respectable, n'ont pu convenir du lieu où siégerait le congrès; aucune n'a voulu céder cet honneur à l'autre. En conséquence, on a décidé qu'on

bâtirait une ville nouvelle qui serait le siége du gouvernement. On a choisi l'emplacement le plus avantageux sur le bord d'un grand fleuve; on a arrêté que la ville s'appellerait *Washington;* la place de tous les édifices publics est marquée; on a mis la main à l'œuvre, et le plan de la *cité-reine* circule déjà dans toute l'Europe. Essentiellement, il n'y a rien là qui passe les forces du pouvoir humain; on peut bien bâtir une ville : néanmoins, il y a trop de délibération, trop d'*humanité* dans cette affaire; et l'on pourrait gager mille contre un que la ville ne se bâtira pas, ou qu'elle ne s'appellera pas *Washington,* ou que le congrès n'y résidera pas.

CHAPITRE VIII

DE L'ANCIENNE CONSTITUTION FRANÇAISE DIGRESSION SUR LE ROI ET SUR SA DÉCLARATION AUX FRANÇAIS, DU MOIS DE JUILLET 1793

On a soutenu trois systèmes différents sur l'ancienne constitution française : les uns ont prétendu que la nation n'avait point de constitution ; d'autres ont soutenu le contraire ; d'autres enfin ont pris, comme il arrive dans toutes les questions importantes, un sentiment moyen : ils ont soutenu que les Français avaient véritablement une constitution, mais qu'elle n'était point observée.

Le premier sentiment est insoutenable; les deux autres ne se contredisent point réellement.

L'erreur de ceux qui ont prétendu que la France n'avait point de constitution, tenait à la grande erreur sur le pouvoir humain, la délibération antérieure et les lois écrites.

Si un homme de bonne foi, n'ayant pour lui que le bon sens et la droiture, demande ce que c'était que l'ancienne constitution française, on peut lui répondre hardiment : « C'est ce que « vous sentiez, lorsque vous étiez en France ; « c'est ce mélange de liberté et d'autorité, de « lois et d'opinions, qui faisait croire à l'étranger, « sujet d'une monarchie en voyageant en France,

« qu'il vivait sous un autre gouvernement que « le sien. »

Mais si l'on veut approfondir la question, on trouvera dans les monuments du droit public français, des caractères et des lois qui élèvent la France au-dessus de toutes les monarchies connues.

Un caractère particulier de cette monarchie, c'est qu'elle possède un certain élément théocratique qui lui est particulier, et qui lui a donné quatorze cents ans de durée : il n'y a rien de si national que cet élément. Les évêques, successeurs des Druides sous ce rapport, n'ont fait que le perfectionner.

Je ne crois pas qu'aucune autre monarchie européenne ait employé, pour le bien de l'état, un plus grand nombre de pontifes dans le gouvernement civil. Je remonte par la pensée, depuis le pacifique Fleury jusqu'à ces saint Ouën, ces saint Léger, et tant d'autres si distingués sous le rapport politique dans la nuit de leur siècle ; véritables Orphées de la France, qui apprivoisèrent les tigres, et se firent suivre par les chênes : je doute qu'on puisse montrer ailleurs une série pareille.

Mais, tandis que le sacerdoce était en France une des trois colonnes qui soutenaient le trône, et qu'il jouait dans les comices de la nation, dans les tribunaux, dans le ministère, dans les ambassades, un rôle si important, on n'apercevait pas ou l'on apercevait peu son influence dans l'administration civile ; et lors même qu'un

prêtre était premier ministre, on n'avait point en France un *gouvernement de prêtres*.

Toutes les influences étaient fort bien balancées, et tout le monde était à sa place. Sous ce point de vue, c'est l'Angleterre qui ressemblait le plus à la France. Si jamais elle bannit de sa langue politique ces mots : *Church and state*, son gouvernement périra comme celui de sa rivale.

C'était la mode en France (car tout est mode dans ce pays) de dire qu'on y était esclave : mais pourquoi donc trouvait-on dans la langue française le mot de *citoyen*, avant même que la révolution s'en fût emparée pour le déshonorer, mot qui ne peut être traduit dans les autres langues européennes? Racine le fils adressait ce beau vers au roi de France, au nom de sa ville de Paris :

Sous un roi citoyen, tout citoyen est roi.

Pour louer le patriotisme d'un Français, on disait : *c'est un grand citoyen*. On essayerait vainement de faire passer cette expression dans nos autres langues ; *gross burger* en allemand [1], *gran citadino* en italien, etc., ne seraient pas tolérables [2]. Mais il faut sortir des généralités.

1. Burger, *verbum humile apud nos et ignobile* (J. A. Ernesti, *in Dedicat. Opp. Ciceronis*, p. 79).

2 Rousseau a fait une note absurde sur ce mot *citoyen*, dans son *Contrat social*, liv. Ier, ch. VI. Il accuse, sans se gêner, un très-savant homme d'avoir fait sur ce point *une lourde bévue* ; et il fait, lui, Jean-Jacques, une lourde bévue à chaque ligne ; il montre une égale ignorance en fait de langues, de métaphysique et d'histoire.

Plusieurs membres de l'ancienne magistrature ont réuni et développé les principes de la monarchie française, dans un livre intéressant, qui paraît mériter toute la confiance des Français [1].

Ces magistrats commencent, comme il convient, par la prérogative royale ; et certes, il n'est rien de plus magnifique.

« La constitution attribue au roi la puissance « législatrice ; de lui émane toute juridiction. « Il a droit de rendre justice, et de la faire « rendre par ses officiers ; de faire grâce, « d'accorder des priviléges et des récompenses; « de disposer des offices, de conférer la noblesse; « de convoquer, de dissoudre les assemblées « de la nation, quand sa sagesse le lui indique ; « de faire la paix et la guerre, et de convoquer « les armées. » (Page 28.)

Voilà, sans doute, de grandes prérogatives ; mais voyons ce que la constitution française a mis dans l'autre bassin de la balance.

« Le roi ne règne que par la loi, *et n'a puis-* « *sance de faire toute chose à son appétit.* » (Page 364.)

« Il est des lois que les rois eux-mêmes se « sont avoué (suivant l'expression devenue « célèbre) *dans l'heureuse impuissance de violer;* « ce sont *les lois du royaume*, à la différence « des lois de circonstances ou non constitu-

1 *Développement des principes fondamentaux de la monarchie française*, 1795, in-8°.

« tionnelles, appelées *lois du roi.* » (Pages 29 et 30.)

« Ainsi, par exemple, la succession à la cou-
« ronne est une primogéniture masculine, d'une
« forme rigide. » (Page 253.)

« Les mariages des princes du sang, faits
« sans l'autorité du roi, sont nuls. » (Page 262.)
« Si la dynastie régnante vient à s'éteindre,
« c'est la nation qui se donne un roi. » (Page 263, etc., etc.)

« Les rois, comme législateurs suprêmes,
« ont toujours parlé affirmativement, en publiant
« leurs lois. Cependant il y a aussi un consen-
« tement du peuple ; mais ce consentement
« n'est que l'expression du vœu, de la recon-
« naissance et de l'acceptation de la nation. »
(Page 271 [1].)

« Trois ordres, trois chambres, trois délibé-
« rations ; c'est ainsi que la nation est repré-
« sentée. Le résultat des délibérations, s'il est
« unanime, présente le vœu des états-généraux. »
(Page 332.)

« Les lois du royaume ne peuvent être faites
« qu'en générale assemblée de tout le royaume,
« avec le commun accord des gens des trois
« états. Le prince ne peut déroger à ces lois ;

1 Si l'on examine bien attentivement cette intervention de la nation, on trouvera *moins* qu'une puissance co-législatrice, et *plus* qu'un simple consentement. C'est un exemple de ces choses, qu'il faut laisser dans une certaine obscurité, et qui ne peuvent être soumises à des règlements humains : c'est la partie *la plus divine* des constitutions, s'il est permis de s'exprimer ainsi. On dit souvent : *Il n'y a qu'à faire une loi pour savoir à quoi s'en tenir.* Pas toujours; il y a *des cas réservés.*

« et, s'il ose y toucher, tout ce qu'il a fait peut « être cassé par son successeur. » (Page 292, 293.)

« La nécessité du consentement de la nation « à l'établissement des impôts, est une vérité « incontestable, reconnue par les rois. » (Page 302.)

« Le vœu de deux ordres ne peut lier le « troisième, si ce n'est de son consentement. » (Page 302.)

« Le consentement des états généraux est « nécessaire pour la validité de toute aliéna- « tion perpétuelle du domaine. » (Page 303.) « Et la même surveillance leur est recomman- « dée pour empêcher tout démembrement par- « tiel du royaume. » (Page 304.)

« La justice est administrée, au nom du roi, « par des magistrats qui examinent les lois, et « voient si elles ne sont point contraires aux « lois fondamentales. » (Page 343.) Une partie de leur devoir est de résister à la volonté égarée du souverain. C'est sur ce principe que le fameux chancelier de l'Hospital, adressant la parole au parlement de Paris en 1561, lui disait : *Les magistrats ne doivent point se laisser intimider par le courroux passager des souverains, ni par la crainte des disgrâces, mais avoir toujours présent le serment d'obéir aux ordonnances, qui sont les vrais commandements des rois.* (Page 345.)

On voit Louis XI, arrêté par un double refus de son parlement, se désister d'une aliénation inconstitutionnelle. (Page 343.)

On voit Louis XIV reconnaître solennellement ce droit de libre vérification, (Page 347.) et ordonner à ses magistrats *de lui désobéir, sous peine de désobéissance,* s'il leur adressait des commandements contraires à la loi. (Page 345.) Cet ordre n'est point un jeu de mots : le roi défend d'obéir à l'homme ; il n'a pas de plus grand ennemi.

Ce superbe monarque ordonne encore à ses magistrats de tenir pour nulles toutes lettres patentes portant des évocations ou commissions pour le jugement des causes civiles et criminelles, *et même de punir les porteurs de ces lettres.* (Page 363.)

Les magistrats s'écrient : *Terre heureuse où la servitude est inconnue!* (Page 361.) Et c'est un prêtre distingué par sa piété et par sa science (FLEURI) qui écrit, en exposant le droit public de France : *En France, tous les particuliers sont libres; point d'esclavage : liberté pour domiciles, voyages, commerces, mariages, choix de profession, acquisitions, dispositions de biens, successions.* (Page 362.)

« La puissance militaire ne doit point s'interposer dans l'administration civile. *Les gouverneurs de provinces n'ont rien que ce qui concerne les armes; et ils ne peuvent s'en servir que contre les ennemis de l'état, et non contre le citoyen qui est soumis à la justice de l'état.* » (Page 364.)

« Les magistrats sont inamovibles, et ces « offices importants ne peuvent vaquer que par « la mort du titulaire, la démission volon-

« taire ou la forfaiture jugée [1]. » (Pag. 356.)

« Le roi, pour les causes qui le concernent, « plaide dans ses tribunaux contre ses sujets. « On l'a vu condamné à payer la dîme des « fruits de son jardin, etc. » (Pag. 367, etc.)

Si les Français s'examinent de bonne foi dans le silence des passions, ils sentiront que c'en est assez, *et peut-être plus qu'assez*, pour une nation trop noble pour être esclave, et trop fougueuse pour être libre.

Dira-t-on que ces belles lois n'étaient point exécutées? Dans ce cas, c'était la faute des Français, et il n'y a plus pour eux d'espérance de liberté : car lorsqu'un peuple ne sait pas tirer parti de ses lois fondamentales, il est fort inutile qu'il en cherche d'autres : c'est une marque qu'il est corrompu et qu'il n'y a plus de remède [2].

Mais en repoussant ces idées sinistres, je citerai, sur l'excellence de la constitution française, un témoignage irrécusable sous tous les

1 Était-on bien dans la question, en déclamant si fort contre la vénalité des charges de magistrature? La vénalité ne devait être considérée que comme un moyen d'hérédité; et le problème se réduit à savoir si, dans un pays tel que la France, ou tel qu'elle était depuis deux ou trois siècles, la justice pouvait être administrée mieux que par des magistrats héréditaires? La question est très-difficile à résoudre; l'énumération des inconvénients est un argument trompeur. Ce qu'il y a de mauvais dans une constitution, ce qui doit même la détruire, en fait cependant portion comme ce qu'elle a de meilleur. Je renvoie au passage de Cicéron : *Nimia potestas est tribunorum, quis negat, etc.* (*De leg.*, III, 10).

2. Variante : qu'il n'est pas fait pour la liberté ou qu'il est irrémissiblement corrompu.

points de vue : c'est celui d'un grand politique et d'un républicain ardent; c'est celui de Machiavel.

Il y a eu, dit-il, *beaucoup de rois et très-peu de bons rois : j'entends parmi les souverains absolus, au nombre desquels on ne doit point compter les rois d'Egypte, lorsque ce pays, dans les temps les plus reculés, se gouvernait par les lois; ni ceux de Sparte ;* ni ceux de France, *dans nos temps modernes, le gouvernement de ce royaume étant, de notre connaissance, le plus tempéré par les lois* [1].

Le royaume de France, dit-il ailleurs, *est heureux et tranquille, parce que le roi est soumis à une infinité de lois qui font la sûreté des peuples. Celui qui constitua ce gouvernement* [2] *voulut que les rois disposassent à leur gré des armes et des trésors; mais, pour le reste, il les soumit à l'empire des lois* [3].

Qui ne serait frappé de voir sous quel point de vue cette puissante tête envisageait, il y a trois siècles, les lois fondamentales de la monarchie française.

Les Français, sur ce point, ont été gâtés par les Anglais. Ceux-ci leur ont dit, sans le croire, que la France était esclave; comme ils leur ont dit que Shakespeare valait mieux que Racine; et les Français l'ont cru. Il n'y a pas jusqu'à l'honnête juge Blackstone qui n'ait mis

1 *Disc. sopr.* Tit.-Liv., lib. I, cap. lviii.
2 Je voudrais bien le connaître.
3 *Disc.*, I, xvi.

sur la même ligne, vers la fin de ses Commentaires, la France et la Turquie : sur quoi il faut dire comme Montaigne : *On ne saurait trop bafouer l'impudence de cet accouplage.*

Mais ces Anglais, lorsqu'ils ont fait leur révolution, du moins celle qui a tenu, ont-ils supprimé la royauté ou la chambre des pairs pour se donner la liberté? Nullement. Mais, de leur ancienne constitution mise en activité, ils ont tiré la déclaration de leurs droits.

Il n'y a point de nation chrétienne en Europe qui ne soit de droit *libre*, ou assez *libre*. Il n'y en a point qui n'ait, dans les monuments les plus purs de sa législation, tous les éléments de la constitution qui lui convient. Mais il faut surtout se garder de l'erreur énorme de croire que la liberté soit quelque chose d'absolu, non susceptible de plus ou de moins. Qu'on se rappelle les deux tonneaux de Jupiter; au lieu du bien et du mal, mettons-y le repos et la liberté. Jupiter fait le lot des nations; *plus de l'un et moins de l'autre :* l'homme n'est pour rien dans cette distribution.

Une autre erreur très-funeste, est de s'attacher trop rigidement aux monuments anciens. Il faut sans doute les respecter; mais il faut surtout considérer ce que les jurisconsultes appellent *le dernier état.* Toute constitution libre est de sa nature variable, et variable en proportion qu'elle est libre [1]; vouloir la rame-

1 *All the human governemens, particulary those of mixed frame, are in continual fluctuation* (HUME, *Hist. d'Angl.*, Charles Ier, ch. L).

ner à ses rudiments, sans en rien rabattre, c'est une entreprise folle.

Tout se réunit pour établir que les Français ont voulu passer le pouvoir humain; que ces efforts désordonnés les conduisent à l'esclavage; qu'ils n'ont besoin que de connaître ce qu'ils possèdent, et que s'ils sont faits pour un plus grand degré de liberté que celui dont ils jouissaient, il y a sept ans, ce qui n'est pas clair du tout, ils ont sous leur main, dans tous les monuments de leur histoire et de leur législation, tout ce qu'il faut pour les rendre l'honneur et l'envie de l'Europe [1].

Mais si les Français sont faits pour la monarchie, et s'il s'agit seulement d'asseoir la monar-

1 Un homme dont je considère également la personne et les opinions *, et qui n'est pas de mon avis sur l'ancienne constitution française, a pris la peine de me développer une partie de ses idées dans une lettre intéressante, dont je le remercie infiniment. Il m'objecte entre autres choses que *le livre des magistrats français, cité dans ce chapitre, eût été brûlé sous le règne de Louis XIV et de Louis XV, comme attentatoire aux lois fondamentales de la monarchie et aux droits du monarque.* — Je le crois : comme le livre de M. Delolme eût été brûlé à Londres (peut-être avec l'auteur), sous le règne de Henri VIII ou de sa rude fille.

Lorsqu'on a pris son parti sur les grandes questions, avec pleine connaissance de cause, on change rarement d'avis. Je me défie cependant de mes préjugés autant que je le dois; mais je suis sûr de ma bonne foi. On voudra bien observer que je n'ai cité dans ce chapitre aucune autorité contemporaine, de crainte que les plus respectables ne parussent suspectes. Quant aux magistrats auteurs du *développement des principes fondamentaux, etc.*, si je me suis servi de leur ouvrage, c'est que je n'aime point faire ce qui est fait, et que ces messieurs n'ayant cité que des monuments, c'était précisément ce qu'il me fallait.

* Feu M. Mallet-Dupan.

chie sur ses véritables bases, quelle erreur, quelle fatalité, quelle prévention funeste pourrait les éloigner de leur roi légitime ?

La succession héréditaire, dans une monarchie, est quelque chose de si précieux, que toute autre considération doit plier devant celle-là. Le plus grand crime que puisse commettre un Français royaliste, c'est de voir dans Louis XVIII autre chose que son roi, et de diminuer la faveur dont il importe de l'entourer, en discutant d'une manière défavorable les qualités de l'homme ou ses actions. Il serait bien vil et bien coupable, le Français qui ne rougirait pas de remonter aux temps passés pour y chercher des torts vrais ou faux ! L'accession au trône est une nouvelle naissance : on ne compte que de ce moment.

S'il est un lieu commun dans la morale, c'est que la puissance et les grandeurs corrompent l'homme, et que les meilleurs rois ont été ceux que l'adversité avait éprouvés. Pourquoi donc les Français se priveraient-ils de l'avantage d'être gouvernés par un prince formé à la terrible école du malheur ? Combien les six ans qui viennent de s'écouler ont dû lui fournir de réflexions ! combien il est éloigné de l'ivresse du pouvoir ! combien il doit être disposé à tout entreprendre pour régner glorieusement ! de quelle sainte ambition il doit être pénétré ! Quel prince dans l'univers pourrait avoir plus de motifs, plus de désirs, plus de moyens de fermer les plaies de la France !

Les Français n'ont-ils pas essayé assez long-

temps le sang des Capets! Ils savent par une expérience de huit siècles que ce sang est doux; pourquoi changer? Le chef de cette grande famille s'est montré dans sa déclaration, loyal, généreux, profondément pénétré des vérités religieuses : personne ne lui dispute beaucoup d'esprit naturel et beaucoup de connaissances acquises. Il fut un temps, peut-être, où il était bon que le roi ne sût pas l'orthographe; mais dans ce siècle, où l'on croit aux livres, un roi lettré est un avantage. Ce qui est plus important, c'est qu'on ne peut lui supposer aucune de ces idées exagérées capables d'alarmer les Français. Qui pourrait oublier qu'il déplut à Coblentz? C'est un grand titre pour lui. Dans sa déclaration, il a prononcé le mot de *liberté;* et si quelqu'un objecte que ce mot est placé dans l'ombre, on peut lui répondre qu'un roi ne doit point parler le langage des révolutions. Un discours solennel qu'il adresse à son peuple, doit se distinguer par une certaine sobriété de projets et d'expressions qui n'ait rien de commun avec la précipitation d'un particulier systématique. Lorsque le roi de France a dit : *Que la constitution française soumet les lois à des formes qu'elle a consacrées, et le souverain lui-même à l'observation des lois, afin de prémunir la sagesse du législateur contre les piéges de la séduction, et de défendre* la liberté *des sujets contre les abus de l'autorité;* il a dit tout puisqu'il a promis la *liberté par la constitution*. Le roi ne doit point parler comme un orateur de la tribune parisienne. S'il a découvert qu'on a

tort de parler de la liberté comme de quelque chose d'absolu, qu'elle est au contraire quelque chose susceptible de plus et de moins; et que l'art du législateur n'est pas de rendre le peuple *libre*, mais *assez libre*, il a découvert une grande vérité, et il faut le louer de sa retenue au lieu de le blâmer. Un célèbre Romain, au moment où il rendait la liberté au peuple le plus fait pour elle, et le plus anciennement libre, disait à ce peuple : *Libertate modicè utendum*[1]. Qu'eût-il dit à des Français? Sûrement le roi, en parlant sobrement de la liberté, pensait moins à ses intérêts qu'à ceux des Français.

La constitution, dit encore le roi, *prescrit des conditions à l'établissement des impôts, afin d'assurer le peuple que les tributs qu'il paye sont nécessaires au salut de l'état.* Le roi n'a donc pas le droit d'imposer arbitrairement, et cet aveu seul exclut le despotisme.

Elle confie aux premiers corps de magistrature le dépôt des lois, afin qu'ils veillent à leur exécution, et qu'ils éclairent la religion du monarque si elle était trompée. Voilà le dépôt des lois remis aux mains des magistrats supérieurs; voilà le droit de remontrance consacré. Or, partout où un corps de grands magistrats héréditaires, ou au moins inamovibles ont, par la constitution, le droit d'avertir le monarque, d'éclairer sa religion et de se plaindre des abus, il n'y a point de despotisme.

Elle met les lois fondamentales sous la sauve-

1 Tit.-Liv., xxxiv, 49.

garde du roi et des trois ordres, afin de prévenir les révolutions, la plus grande des calamités qui puissent affliger les peuples.

Il y a donc une constitution, puisque la constitution n'est que le recueil des lois fondamentales; et le roi ne peut toucher à ces lois. S'il l'entreprenait, les trois ordres auraient sur lui le *veto*, comme chacun d'eux l'a sur les deux autres.

Et l'on se tromperait assurément, si l'on accusait le roi d'avoir parlé trop vaguement; car ce vague est précisément la preuve d'une haute sagesse. Le roi aurait fait très-imprudemment, s'il avait posé des bornes qui l'auraient empêché d'avancer ou de reculer : en se réservant une certaine latitude d'exécution, il était inspiré. Les Français en conviendront un jour : ils avoueront que le roi a promis tout ce qu'il pouvait promettre.

Charles II se trouva-t-il bien d'avoir adhéré aux propositions des Ecossais? On lui disait, comme on a dit à Louis XVIII : « Il faut s'ac-« commoder au temps; il faut plier : *C'est une* « *folie de sacrifier une couronne pour sauver la* « *hiérarchie.* » Il le crut, et il fit très-mal. Le roi de France est plus sage : comment les Français s'obstinent-ils à ne pas lui rendre justice?

Si ce prince avait fait la folie de proposer aux Français une nouvelle constitution, c'est alors qu'on aurait pu l'accuser de donner dans un vague perfide; car dans le fait il n'aurait rien dit : s'il avait proposé son propre ouvrage, il

n'y aurait eu qu'un cri contre lui, et ce cri eût été fondé. De quel droit, en effet, se serait-il fait obéir, dès qu'il abandonnait les lois antiques? L'arbitraire n'est-il pas un domaine commun, auquel tout le monde a un droit égal? Il n'y a pas de jeune homme en France qui n'eût montré les défauts du nouvel ouvrage et proposé des corrections. Qu'on examine bien la chose, et l'on verra que le roi, dès qu'il aurait abandonné l'ancienne constitution, n'avait plus qu'une chose à dire : *Je ferai ce qu'on voudra*. C'est à cette phrase indécente et absurde que se seraient réduits les plus beaux discours du roi, traduits en langage clair. Y pense-t-on sérieusement, lorsqu'on blâme le roi de n'avoir pas proposé aux Français une nouvelle révolution? Depuis que l'insurrection a commencé les malheurs épouvantables de sa famille, il a vu trois constitutions, acceptées, jurées, consacrées solennellement. Les deux premières n'ont duré qu'un instant, et la troisième n'existe que de nom. Le roi devait-il en proposer cinq ou six à ses sujets pour leur laisser le choix? Certes! les trois essais leur coûtent assez cher, pour que nul homme sensé ne s'avisât de leur en proposer un autre. Mais cette nouvelle proposition, qui serait une folie de la part d'un particulier, serait de la part du roi une folie et un forfait.

De quelque manière qu'il s'y fût pris, le roi ne pouvait contenter tout le monde. Il y avait des inconvénients à ne publier aucune déclaration; il y en avait à la publier telle qu'il l'a faite; il y en avait à la faire autrement. Dans le doute il

a bien fait de s'en tenir aux principes, et de ne choquer que les passions et les préjugés, en disant *que la constitution française serait pour lui l'arche d'alliance.*

Si les Français examinent de sang-froid cette déclaration, je suis fort trompé s'ils n'y trouvent de quoi respecter le roi. Dans les circonstances terribles où il s'est trouvé, rien n'était plus séduisant que la tentation de transiger avec les principes pour reconquérir le trône. Tant de gens ont dit et tant de gens croyaient que le roi se perdait en s'obstinant aux vieilles idées! Il paraissait si naturel d'écouter des propositions d'accommodement! il était surtout si aisé d'accéder à ces propositions, en conservant l'arrière-pensée de revenir à l'ancienne prérogative, sans manquer à la loyauté, et en s'appuyant uniquement sur la force des choses, qu'il y a beaucoup de franchise, beaucoup de noblesse, beaucoup de courage à dire aux Français : « Je ne puis vous rendre heureux; je « ne puis, je ne dois régner que par la consti- « tution : je ne toucherai point à l'arche du « Seigneur; j'attends que vous reveniez à la « raison ; j'attends que vous ayez conçu cette « vérité si simple, si évidente, et que vous « vous obstinez cependant à repousser ; c'est- « à-dire, *qu'avec la même constitution, je puis « vous donner un régime tout différent.* »

Oh ! que le roi s'est montré sage, lorsqu'en disant aux Français: *Que leur antique et sage constitution était pour lui l'arche sainte, et qu'il lui était défendu d'y porter une main téméraire;*

il ajoute cependant : *Qu'il veut lui rendre toute sa pureté que le temps avait corrompue, et toute sa vigueur que le temps avait affaiblie.* Encore une fois, ces mots sont inspirés ; car on y lit clairement ce qui est au pouvoir de l'homme, séparé de ce qui n'appartient qu'à Dieu. Il n'y a pas dans cette déclaration, trop peu méditée, un seul mot qui ne doive recommander le roi aux Français.

Il serait à désirer que cette nation impétueuse qui ne sait revenir à la vérité qu'après avoir épuisé l'erreur, voulût enfin apercevoir une vérité bien palpable : c'est qu'elle est dupe et victime d'un petit nombre d'hommes qui se placent entre elle et son légitime souverain, dont elle ne peut attendre que des bienfaits. Mettons les choses au pis. *Le roi laissera tomber le glaive de la justice sur quelques parricides ; il punira par des humiliations quelques nobles qui ont déplu :* eh ! que t'importe à toi, bon laboureur, artisan laborieux, citoyen paisible, qui que tu sois, à qui le ciel a donné l'obscurité et le bonheur ? Songe donc que tu formes, avec tes semblables, presque toute la nation ; et que le peuple entier ne souffre tous les maux de l'anarchie que parce qu'une poignée de misérables lui fait peur de son roi dont elle a peur.

Jamais peuple n'aura laissé échapper une plus belle occasion, s'il continue à rejeter son roi, puisqu'il s'expose à être dominé par force, au lieu de couronner lui-même son souverain légitime. Quel mérite il aurait auprès de ce prince ! par quels efforts de zèle et d'amour le

roi tâcherait de récompenser la fidélité de son peuple ! Toujours le vœu national serait devant ses yeux pour l'animer aux grandes entreprises, aux travaux obstinés que la régénération de la France exige de son chef, et tous les moments de sa vie seraient consacrés au bonheur des Français.

Mais s'ils s'obstinent à repousser leur roi, savent-ils quel sera leur sort ? Les Français sont aujourd'hui assez mûris par le malheur pour entendre une vérité dure : c'est qu'au milieu des accès de leur liberté fanatique, l'observateur froid est souvent tenté de s'écrier, comme Tibère : *O homines ad servitutem natos!* [1] Rien n'égale la patience de ce peuple qui se dit *libre*. En cinq ans on lui a fait accepter trois constitutions et le gouvernement révolutionnaire. Les tyrans se succèdent, et toujours le peuple obéit. Jamais on n'a vu réussir un seul de ses efforts pour se tirer de sa nullité. Ses maîtres sont allés jusqu'à le foudroyer en se moquant de lui. Ils lui ont dit : *Vous croyez ne pas vouloir cette loi, mais soyez sûr que vous la voulez. Si vous osez la refuser, nous tirerons sur vous à mitraille pour vous punir de ne vouloir pas ce que vous voulez*. — Et ils l'ont fait.

Il n'a tenu à rien que la nation française ne soit encore sous le joug affreux de Robespierre. Certes ! elle peut bien se *féliciter*, mais non se

1 Il y a, comme on sait, plusieurs espèces de courage, et sûrement le Français ne les possède pas toutes. Intrépide devant l'ennemi, il ne l'est pas devant l'autorité, même la plus injuste. (Cette phrase ne se trouve pas dans le manuscrit original.)

glorifier d'avoir échappé à cette tyrannie ; et je ne sais si les jours de sa servitude furent plus honteux pour elle que celui de son affranchissement.

L'histoire du neuf thermidor n'est pas longue : *Quelques scélérats firent périr quelques scélérats.*

Sans cette brouillerie de famille, les Français gémiraient encore sous le sceptre du comité de salut public.

Et qui sait encore à quoi ils sont réservés [1]. Ils ont donné de telles preuves de patience, qu'il n'est aucun genre de dégradation qu'ils ne puissent craindre. Grande leçon, je ne dis pas pour le peuple français qui, plus que tous les peuples du monde, acceptera toujours ses maîtres et ne les choisira jamais, mais pour le petit nombre de bons Français que les circonstances rendront influents, de ne rien négliger pour arracher la nation à ces fluctuations avilissantes, en la jetant dans les bras de son roi. Il est homme sans doute, mais a-t-elle donc l'espérance d'être gouvernée par un ange ? Il est homme, mais aujourd'hui on est sûr qu'il le sait, et c'est beaucoup. Si le vœu des Français le replaçait sur le trône de ses pères, il épouserait

1 Le manuscrit original, à la place de cette phrase, porte : « Et « dans ce moment encore, un petit nombre de factieux ne parle-t-il « pas de mettre un d'Orléans sur le trône? Il ne manque plus aux « Français que l'opprobre de voir patiemment élever sur le pavois le « fils d'un supplicié au lieu du frère d'un martyr, et cependant rien ne « leur promet qu'ils ne subiront pas cette hnmiliation s'ils ne se hâtent « pas de revenir à leur souverain légitime. »

sa nation, qui trouverait tout en lui : bonté, justice, amour, reconnaissance, et des talents incontestables, mûris à l'école sévère du malheur [1].

Les Français ont paru faire peu d'attention aux paroles de paix qu'il leur a adressées. Ils n'ont pas loué sa déclaration, ils l'ont critiquée même, et probablement ils l'ont oubliée ; mais un jour ils lui rendront justice : un jour la postérité nommera cette pièce comme un modèle de sagesse, de franchise et de style royal.

[Le devoir [2] de tout bon Français, en ce moment, est de travailler sans relâche à diriger l'opinion publique en faveur du roi, et de présenter tous ses actes quelconques sous un aspect favorable. C'est ici que les royalistes doivent s'examiner avec la dernière sévérité, et ne se faire aucune illusion. Je ne suis pas Français, j'ignore toutes les intrigues, je ne connais personne. Mais je suppose qu'un royaliste français dise : « Je suis prêt à verser mon « sang pour le roi : cependant, sans déroger à « la fidélité que je lui dois, je ne puis m'em- « pêcher de blâmer, etc. » Je réponds à cet homme ce que sa conscience lui dira sans doute plus haut que moi : *Vous mentez au monde et à vous-même ; si vous étiez capable de sacrifier votre vie au roi, vous lui sacrifieriez vos préjugés. D'ailleurs, il n'a pas besoin de votre vie, mais bien de votre prudence, de votre zèle mesuré, de*

1 Je renvoie au chapitre x l'article intéressant de l'amnistie.

2 Tout le passage entre [ ] ne se trouve pas dans le manuscrit original.

votre dévouement passif, de votre indulgence même (pour faire toutes les suppositions) *; gardez votre vie dont il n'a que faire dans ce moment, et rendez-lui les services dont il a besoin : croyez-vous que les plus héroïques soient ceux qui retentissent dans les gazettes? Les plus obscurs au contraire peuvent être les plus efficaces et les plus sublimes. Il ne s'agit point ici des intérêts de votre orgueil ; contentez votre conscience et celui qui vous l'a donnée.*

Comme ces fils qu'un enfant romprait en se jouant, formeront cependant par leur réunion le câble qui doit supporter l'ancre d'un vaisseau de haut bord, une foule de critiques insignifiantes peuvent créer une armée formidable. Combien ne peut-on pas rendre de services au roi de France, en combattant ces préjugés qui s'établissent on ne sait comment, et qui durent on ne sait pourquoi! Des hommes qui croient avoir l'âge de raison, n'ont-ils pas reproché au roi son inaction? D'autres ne l'ont-il pas comparé fièrement à Henri IV, en observant que, pour conquérir sa couronne, ce grand prince put bien trouver d'autres armes que des intrigues et des déclarations? Mais, puisqu'on est en train d'avoir de l'esprit, pourquoi ne reproche-t-on pas au roi de n'avoir pas conquis l'Allemagne et l'Italie comme Charlemagne, pour y vivre noblement, en attendant que les Français veuillent bien entendre raison?

Quant au parti plus ou moins nombreux qui jette les hauts cris contre la monarchie et le monarque, tout n'est pas haine, à beaucoup

près, dans le sentiment qui l'anime, et il semble que ce sentiment composé vaut la peine d'être analysé.

Il n'y a pas d'homme d'esprit en France qui ne se méprise plus ou moins. L'ignominie nationale pèse sur tous les cœurs (car jamais peuple ne fut méprisé par des maîtres plus méprisables); on a donc besoin de se consoler, et les bons citoyens le font à leur manière. Mais l'homme vil et corrompu, étranger à toutes les idées élevées, se venge de son abjection passée et présente, en contemplant avec cette volupté ineffable qui n'est connue que de la bassesse, le spectacle de la grandeur humiliée. Pour se relever à ses propres yeux, il les tourne sur le roi de France, et il est content de sa taille en se comparant à ce colosse renversé. Insensiblement, par un tour de force de son imagination déréglée, il parvient à regarder cette grande chute comme son ouvrage; il s'investit à lui seule de toute la puissance de la république ; il apostrophe le roi ; il l'appelle fièrement *un prétendu Louis XVIII;* et décochant sur la monarchie ses feuilles furibondes, s'il parvient à faire peur à quelques *chouans*, il s'élève comme un des héros de la Fontaine: *Je suis donc un foudre de guerre.*

Il faut aussi tenir compte de la peur qui hurle contre le roi, de peur que son retour ne fasse tirer un coup de fusil de plus.

Peuple français, ne te laisse point séduire par les sophismes de l'intérêt particulier, de la vanité ou de la poltronnerie. N'écoute pas les

raisonneurs : on ne raisonne que trop en France, et *le raisonnement en bannit la raison*. Livre-toi sans crainte et sans réserve à l'instinct infaillible de ta conscience. Veux-tu te relever à tes propres yeux ? veux-tu acquérir le droit de t'estimer ? veux-tu faire un acte de souverain ? Rappelle ton souverain.]

Parfaitement étranger à la France, que je n'ai jamais vue, et ne pouvant rien attendre de son roi, que je ne connaîtrai jamais, si j'avance des erreurs, les Français peuvent au moins les lire sans colère, comme des erreurs entièrement désintéressées.

Mais que sommes-nous, faibles et aveugles humains ! et qu'est-ce que cette lumière tremblotante que nous appelons *raison* ? Quand nous avons réuni toutes les probabilités, interrogé l'histoire, discuté tous les doutes et tous les intérêts, nous pouvons encore n'embrasser qu'une nue trompeuse au lieu de la vérité. Quel décret a-t-il prononcé ce grand Etre devant qui il n'y a rien de grand ; quels décrets a-t-il prononcés sur le roi, sur sa dynastie, sur sa famille, sur la France et sur l'Europe ? Où et quand finira l'ébranlement, et par combien de malheurs devons-nous encore acheter la tranquillité ? Est-ce pour détruire qu'il a renversé, ou bien ses rigueurs sont-elles sans retour ? Hélas ! un nuage sombre couvre l'avenir et nul œil ne peut percer ces ténèbres. Cependant, tout annonce que l'ordre de choses établi en France ne peut durer, et que l'invincible nature doit ramener la monarchie. Soit

donc que nos vœux s'accomplissent, soit que l'inexorable Providence en ait décidé autrement, il est curieux et même utile de rechercher, en ne perdant jamais de vue l'histoire et la nature de l'homme, comment s'opèrent ces grands changements, et quel rôle pourra jouer la multitude dans un événement dont la date seule paraît douteuse.

CHAPITRE IX

COMMENT SE FERA LA CONTRE-RÉVOLUTION, SI ELLE ARRIVE?

En formant des hypothèses sur la contre-révolution, on commet trop souvent la faute de raisonner comme si cette contre-révolution devait être et ne pouvait être que le résultat d'une délibération populaire. *Le peuple craint,* dit-on; *le peuple veut, le peuple ne consentira jamais; il ne convient pas au peuple, etc.* Quelle pitié! le peuple n'est pour rien dans les révolutions, ou du moins il n'y entre que comme instrument passif. Quatre ou cinq personnes, peut-être, donneront un roi à la France. Des lettres de Paris annonceront aux provinces que la France a un roi, et les provinces crieront : *Vive le roi!* A Paris même, tous les habitants, moins une vingtaine, peut-être, apprendront, en s'éveillant, qu'ils ont un roi. *Est-il possible,* s'écrieront-ils, *voilà qui est d'une singularité rare! Qui sait par quelle porte il entrera? Il serait bon, peut-être, de louer des fenêtres d'avance, car on s'étouffera.* Le peuple, si la monarchie se rétablit, n'en décrétera pas plus le rétablissement qu'il n'en décréta la destruction ou l'établissement du gouvernement révolutionnaire.

Je supplie qu'on veuille bien appuyer sur ces réflexions, et je les recommande surtout à ceux

qui croient la révolution impossible, parce qu'il y a trop de Français attachés à la république, et qu'un changement ferait souffrir trop de monde. *Scilicet is superis labor est!* On peut certainement disputer la majorité à la république; mais qu'elle l'ait ou qu'elle ne l'ait pas, c'est ce qui n'importe point du tout : l'enthousiasme et le fanatisme ne sont pas des états durables. Ce degré d'éréthisme fatigue bientôt la nature humaine; en sorte qu'à supposer même qu'un peuple, et surtout le peuple français, puisse vouloir une chose longtemps, il est sûr au moins qu'il ne saurait la vouloir longtemps avec passion. Au contraire, l'accès de fièvre l'ayant lassé, l'abattement, l'apathie, l'indifférence, succédent toujours aux grands efforts de l'enthousiasme. C'est le cas où se trouve la France, qui ne désire plus rien avec passion, excepté le repos. Quand on supposerait donc que la république a la majorité en France (ce qui est indubitablement faux), qu'importe? Lorsque le roi se présentera, sûrement on ne comptera pas les voix, et personne ne remuera; d'abord par la raison que celui même qui préfère la république à la monarchie, préfère cependant le repos à la république; et encore parce que les volontés contraires à la royauté ne pourront se réunir.

En politique, comme en mécanique, les théories trompent, si l'on ne prend en considération les différentes qualités des matériaux qui forment *les machines.* Au premier coup d'œil, par exemple, cette proposition paraît vraie : *Le consentement préalable des Français est nécessaire au*

rétablissement de la monarchie. Cependant rien n'est plus faux. Sortons des théories, et représentons-nous des faits.

Un courrier arrivé à Bordeaux, à Nantes, à Lyon, etc., apporte la nouvelle que *le roi est reconnu à Paris ; qu'une faction quelconque* (qu'on nomme ou qu'on ne nomme pas) *s'est emparée de l'autorité, et a déclaré qu'elle ne la possède qu'au nom du roi : qu'on a dépêché un courrier au souverain, qui est attendu incessamment, et que de toutes parts on arbore la cocarde blanche.* La renommée s'empare de ces nouvelles, et les charge de mille circonstances imposantes. Que fera-t-on ? pour donner plus beau jeu à la république, je lui accorde la majorité, et même un corps de troupes républicaines. Ces troupes prendront, peut-être, dans le premier moment, une attitude mutine; mais ce jour-là même elles voudront dîner, et commenceront à se détacher de la puissance qui ne paye plus. Chaque officier qui ne jouit d'aucune considération, et qui le sent très-bien, quoi qu'on en dise, voit tout aussi clairement, que le premier qui criera : *Vive le roi,* sera un grand personnage : l'amour-propre lui dessine, d'un crayon séduisant, l'image d'un général des armées de *Sa Majesté très-chrétienne,* brillant des signes honorifiques, et regardant du haut de sa grandeur ces hommes qui le mandaient naguère à la barre de la municipalité. Ces idées sont si simples, si naturelles, qu'elles ne peuvent échapper à personne : chaque officier le sent; d'où il suit qu'ils sont tous suspects les uns pour les autres. La crainte et la défiance

produisent la délibération et la froideur. Le soldat, qui n'est pas électrisé par son officier, est encore plus découragé : le lien de la discipline reçoit ce coup inexplicable, ce coup magique qui le relâche subitement. L'un tourne les yeux vers le payeur royal qui s'avance ; l'autre profite de l'instant pour rejoindre sa famille : on ne sait ni commander ni obéir ; il n'y a plus d'ensemble.

C'est bien autre chose parmi les citadins : on va, on vient, on se heurte, on s'interroge : chacun redoute celui dont il aurait besoin ; le doute consume les heures, et les minutes sont décisives : partout l'audace rencontre la prudence ; le vieillard manque de détermination, et le jeune homme de conseil : d'un côté sont des périls terribles, de l'autre une amnistie certaine et des grâces probables. Où sont d'ailleurs les moyens de résister ? où sont les chefs ? à qui se fier ? Il n'y a pas de danger dans le repos, et le moindre mouvement peut être une faute irrémissible : il faut donc attendre. On attend ; mais le lendemain on reçoit l'avis qu'une telle ville de guerre a ouvert ses portes ; raison de plus pour ne rien précipiter. Bientôt on apprend que la nouvelle était fausse ; mais deux autres villes, qui l'ont crue vraie, ont donné l'exemple, en croyant le recevoir, elles viennent de se soumettre, et déterminent la première, qui n'y songeait pas. Le gouverneur de cette place a présenté au roi les clefs de *sa bonne ville de*.... C'est le premier officier qui a eu l'honneur de le recevoir dans une citadelle de son royaume. Le roi l'a créé,

sur la porte, maréchal de France; un brevet immortel a couvert son écusson *de fleurs de lis sans nombre;* son nom est à jamais le plus beau de la France. A chaque minute, le mouvement royaliste se renforce; bientôt il devient irrésistible. VIVE LE ROI! s'écrient l'amour et la fidélité, au comble de la joie : VIVE LE ROI! répond l'hypocrite républicain, au comble de la terreur. Qu'importe? Il n'y a qu'un cri. — Et le roi est sacré.

Citoyens! voilà comment se font les contre-révolutions. Dieu, s'étant réservé la formation des souverainetés, nous en avertit en ne confiant jamais à la multitude le choix de ses maîtres. Il ne l'emploie, dans ces grands mouvements qui décident le sort des empires, que comme un instrument passif. Jamais elle n'obtient ce qu'elle veut : toujours elle accepte, jamais elle ne choisit. On peut même remarquer une *affectation* de la Providence (qu'on me permette cette expression), c'est que les efforts du peuple, pour atteindre un objet, sont précisément le moyen qu'elle emploie pour l'en éloigner. Ainsi, le peuple romain se donna des maîtres en croyant combattre l'aristocratie à la suite de César. C'est l'image de toutes les insurrections populaires. Dans la révolution française, le peuple a constamment été enchaîné, outragé, ruiné, mutilé par toutes les factions; et les factions, à leur tour, jouet les unes des autres, ont constamment dérivé, malgré tous leurs efforts, pour se briser enfin sur l'écueil qui les attendait.

Que si l'on veut savoir le résultat probable de la révolution française, il suffit d'examiner en quoi toutes les factions se sont réunies : toutes ont voulu l'avilissement, la destruction même du christianisme universel et de la monarchie; *d'où il suit* que tous leurs efforts n'aboutiront qu'à l'exaltation du christianisme et de la monarchie.

Tous les hommes qui ont écrit ou médité l'histoire, ont admiré cette force secrète qui se joue des conseils humains. Il était des nôtres ce grand capitaine de l'antiquité, qui l'honorait comme une puissance intelligente et libre, et qui n'entreprenait rien sans se recommander à elle [1].

Mais c'est surtout dans l'établissement et le renversement des souverainetés que l'action de la Providence brille de la manière la plus frappante. Non-seulement les peuples en masse n'entrent dans ces grands mouvements que comme le bois et les cordages employés par un machiniste; mais leurs chefs même ne sont tels que pour les yeux étrangers : dans le fait, ils sont dominés comme ils dominent le peuple. Ces hommes, qui, pris ensemble, semblent les tyrans de la multitude, sont eux-mêmes tyrannisés par deux ou trois hommes, qui le sont par un seul. Et si cet individu unique pouvait et voulait dire son secret, on verrait qu'il ne sait pas lui-même comment il a saisi le pouvoir :

1 *Nihil rerum humanarum sine deorum numine geri putabat Timoleon; itaque suæ domi sacellum* Αὐτοματίας *constituerat, idque sanctissime colebat* (Cor. Nep., *Vit. Timol.*, cap. IV).

que son influence est un plus grand mystère pour lui que pour les autres, et que des circonstances, qu'il n'a pu ni prévoir ni amener, ont tout fait pour lui et sans lui.

Qui eût dit au fier Henri VI qu'une servante de cabaret [1] lui arracherait le sceptre de la France? Les explications niaises qu'on a données de ce grand événement ne le dépouillent point de son merveilleux; et quoiqu'il ait été déshonoré deux fois, d'abord par l'absence et ensuite par la prostitution du talent, il n'est pas moins demeuré le seul sujet de l'histoire de France véritablement digne de la muse épique.

Croit-on que le *bras*, qui se servit jadis d'un si faible instrument, *soit raccourci;* et que le suprême ordonnateur des empires prenne l'avis des Français pour leur donner un roi? Non : il choisira encore, comme il l'a toujours fait, *ce qu'il y a de plus faible pour confondre ce qu'il y a de plus fort.* Il n'a pas besoin des légions étrangères, il n'a pas besoin de la *coalition;* et comme il a maintenu l'intégrité de la France, malgré les conseils et la force de tant de princes, *qui sont devant ses yeux comme s'ils n'étaient pas,* quand le moment sera venu, il rétablira la monarchie française malgré ses ennemis; il chassera ces insectes bruyants *pulveris exigui jactu :* le roi viendra, verra et vaincra.

1 M. de Maistre appréciait Jeanne d'Arc à la lumière des travaux historiques parus de son temps; il lui était permis d'ignorer que Laverdy, en 1790, avait publié des documents qui réfutaient péremptoirement l'assertion de Voltaire, renouvelée de Monstrelet, sur la *servante d'auberge.*

Alors on s'étonnera de la profonde nullité de ces hommes qui paraissaient si puissants. Aujourd hui, il appartient aux sages de prévenir ce jugement, et d'être sûrs, avant que l'expérience l'ait prouvé, que les dominateurs de la France ne possèdent qu'un pouvoir factice et passager, dont l'excès même prouve le néant; *qu'ils n'ont été ni plantés, ni semés; que leur tronc n'a point jeté de racines dans la terre, et qu'un souffle les emportera comme la paille* [1].

C'est donc bien en vain que tant d'écrivains insistent sur les inconvénients du rétablissement de la monarchie; c'est en vain qu'ils effraient les Français sur les suites d'une contre-révolution; et lorsqu'ils concluent, de ces inconvénients, que les Français, qui les redoutent, ne souffriront jamait le rétablissement de la monarchie, ils concluent très-mal; car les Français ne délibéreront point, et c'est peut-être de la main d'une femmelette qu'ils recevront un roi.

Nulle nation ne peut se donner un gouvernement : seulement, lorsque tel ou tel droit existe dans sa constitution [1], et que ce droit est méconnu ou comprimé, quelques hommes, aidés de quelques circonstances, peuvent écarter les obstacles et faire reconnaître les droits du peuple: le pouvoir humain ne s'étend pas au delà.

Au reste, quoique la Providence ne s'embarrasse nullement de ce qu'il en doit coûter aux

1 *Isaïe*, XL, 24.

2 J'entends sa constitution *naturelle*; car sa constitution *écrite* n'est que du papier.

Français pour avoir un roi, il n'est pas moins très-important d'observer qu'il y a certainement erreur ou mauvaise foi de la part des écrivains qui font peur aux Français des maux qu'entraînerait le rétablissement de la monarchie.

CHAPITRE X

LES PRÉTENDUS DANGERS D'UNE CONTRE-RÉVOLUTION

§ Ier — *Considérations générales*

C'EST un sophisme très-ordinaire à cette époque, d'insister sur les dangers d'une contre-révolution, pour établir qu'il ne faut pas en revenir à la monarchie.

Un grand nombre d'ouvrages destinés à persuader aux Français de s'en tenir à la république, ne sont qu'un développement de cette idée. Les auteurs de ces ouvrages appuient sur les maux inséparables des révolutions : puis, observant que la monarchie ne peut se rétablir en France sans une nouvelle révolution, ils en concluent qu'il faut maintenir la république.

Ce prodigieux sophisme, soit qu'il tire sa source de la peur ou de l'envie de tromper, mérite d'être soigneusement discuté.

Les mots engendrent presque toutes les erreurs. On s'est accoutumé à donner le nom de *contre-révolution* au mouvement quelconque qui doit tuer la révolution; et parce que ce mouvement sera contraire à l'autre, on en conclut qu'il sera du même genre; il faudrait conclure tout le contraire.

Se persuaderait-on, par hasard, que le retour de la maladie à la santé est aussi pénible que le passage de la santé à la maladie? et que la monarchie renversée par des monstres, doit être rétablie par leurs semblables? Ah! que ceux qui emploient ce sophisme lui rendent bien justice dans le fond de leur cœur! Ils savent assez que les amis de la religion et de la monarchie ne sont capables d'aucun des excès dont leurs ennemis se sont souillés; ils savent assez qu'en mettant tout au pire, et en tenant compte de toutes les faiblesses de l'humanité, le parti opprimé renferme mille fois plus de vertus que celui des oppresseurs! Ils savent assez que le premier ne sait ni se défendre ni se venger : souvent même ils se sont moqués de lui assez haut sur ce sujet.

Pour faire la révolution française, il a fallu renverser la religion, outrager la morale, violer toutes les propriétés, et commettre tous les crimes : pour cette œuvre diabolique, il a fallu employer un tel nombre d'hommes vicieux, que jamais peut-être autant de vices n'ont agi ensemble pour opérer un mal quelconque. Au contraire, pour rétablir l'ordre, le roi convoquera toutes les vertus : il le voudra, sans doute; mais, par la nature même des choses, il y sera forcé. Son intérêt le plus pressant sera d'allier la justice à la miséricorde; les hommes estimables viendront d'eux-mêmes se placer aux postes où ils peuvent être utiles; et la religion, prêtant son sceptre à la politique, lui

donnera les forces qu'elle ne peut tenir que de cette sœur auguste.

Je ne doute pas qu'une foule d'hommes ne demandent qu'on leur montre le fondement de ces magnifiques espérances; mais croit-on donc que le monde politique marche au hasard, et qu'il ne soit pas organisé, dirigé, animé par cette même sagesse qui brille dans le monde physique ? Les mains coupables qui renversent un état opèrent nécessairement des déchirements douloureux; car nul agent libre ne peut contrarier les plans du Créateur, sans attirer, dans la sphère de son activité, des maux proportionnés à la grandeur de l'attentat; et cette loi appartient plus à la bonté du grand Etre qu'à sa justice.

Mais, lorsque l'homme travaille pour rétablir l'ordre, il s'associe avec l'auteur de l'ordre, il est favorisé par la *nature*, c'est-à-dire par l'ensemble des causes secondes, qui sont les ministres de la Divinité. Son action a quelque chose de divin; elle est tout à la fois douce et impérieuse; elle ne force rien, et rien ne lui résiste : en disposant, elle rassainit : à mesure qu'elle opère, on voit cesser cette inquiétude, cette agitation pénible, qui est l'effet et le signe du désordre : comme, sous la main du chirurgien habile, le corps animal luxé est averti du replacement par la cessation de la douleur.

Français, c'est au bruit des chants infernaux, des blasphèmes de l'athéisme, des cris de mort

et des longs gémissements de l'innocence égorgée, c'est à la lueur des incendies, sur les débris du trône et des autels, arrosés par le sang du meilleur des rois et par celui d'une foule innombrable d'autres victimes; c'est au mépris des mœurs et de la foi publique, c'est au milieu de tous les forfaits, que vos séducteurs et vos tyrans ont fondé ce qu'ils appellent *votre liberté.*

C'est au nom du Dieu TRÈS-GRAND ET TRÈS-BON, à la suite des hommes qu'il aime et qu'il inspire, et sous l'influence de son pouvoir créateur, que vous reviendrez à votre ancienne constitution, et qu'un roi vous donnera la seule chose que vous deviez désirer sagement, *la liberté par le monarque.*

Par quel déplorable aveuglement vous obstinez-vous à lutter péniblement contre cette puissance qui annule tous vos efforts pour vous avertir de sa présence? Vous n'êtes impuissants que parce que vous avez osé vous séparer d'elle, et même la contrarier : du moment où vous agirez de concert avec elle, vous participerez en quelque manière à sa nature; tous les obstacles s'aplaniront devant vous, et vous rirez des craintes puériles qui vous agitent aujourd'hui. Toutes les pièces de la machine politique ayant une tendance naturelle vers la place qui leur est assignée, cette tendance qui est divine, favorisera tous les efforts du roi; et l'ordre étant l'élément naturel de l'homme, vous y trouverez le bonheur que vous cherchez vainement dans le désordre. La révolution vous a

fait souffrir, parce qu'elle fut l'ouvrage de tous les vices, et que les vices sont très-justement les bourreaux de l'homme. Par la raison contraire, le retour à la monarchie, loin de produire les maux que vous craignez pour l'avenir, fera cesser ceux qui vous consument aujourd'hui; tous vos efforts seront positifs; vous ne détruirez que la destruction.

Détrompez-vous une fois de ces doctrines désolantes, qui ont déshonoré notre siècle et perdu la France. Déjà vous avez appris à connaître les prédicateurs de ces dogmes funestes; mais l'impression qu'ils ont faite sur vous n'est pas effacée. Dans tous vos plans de création et de restauration, vous n'oubliez que Dieu; ils vous ont séparé de lui : ce n'est plus que par un effort de raisonnement que vous élevez vos pensées jusqu'à la source intarissable de toute existence. Vous ne voulez voir que l'homme; son action si faible, si dépendante, si circonscrite; sa volonté si corrompue, si flottante : et l'existence d'une cause supérieure n'est pour vous qu'une théorie. Cependant elle vous presse, elle vous environne : vous la touchez, et l'univers entier vous l'annonce. Quand on vous dit que sans elle vous ne serez forts que pour détruire, ce n'est point une vaine théorie qu'on vous débite, c'est une vérité pratique fondée sur l'expérience de tous les siècles, et sur la connaissance de la nature humaine. Ouvrez l'histoire, vous ne verrez pas une création politique; que dis-je! vous ne verrez pas une institution quelconque, pour peu qu'elle ait de force

et de durée, qui ne repose sur une idée divine; de quelque nature qu'elle soit, n'importe : car il n'est point de système religieux entièrement faux. Ne nous parlez donc plus des difficultés et des malheurs qui vous alarment sur les suites de ce que vous appelez *contre-révolution*. Tous les malheurs que vous avez éprouvés viennent de vous; pourquoi n'auriez-vous pas été blessés par les ruines de l'édifice que vous avez renversé sur vous-mêmes? La reconstruction est un autre ordre de choses; rentrez seulement dans la voie qui peut vous y conduire. Ce n'est pas par le chemin du néant que vous arriverez la création.

Oh! qu'ils sont coupables ces écrivains trompeurs ou pusillanimes, qui se permettent d'effrayer le peuple de ce vain épouvantail qu'on appelle *contre-révolution!* qui, tout en convenant que la révolution fut un fléau épouvantable, soutiennent cependant qu'il est impossible de revenir en arrière. Ne dirait-on pas que les maux de la révolution sont terminés, et que les Français sont arrivés au port? Le règne de Robespierre a tellement écrasé ce peuple, a tellement frappé son imagination, qu'il tient pour supportable et presque pour heureux tout état de choses où l'on n'égorge pas sans interruption. Durant la ferveur du terrorisme, les étrangers remarquaient que toutes les lettres de France qui racontaient les scènes affreuses de cette cruelle époque, finissaient par ces mots : *A présent on est tranquille,* c'est-à-dire *les bourreaux se reposent; ils reprennent des forces; en*

attendant tout va bien. Ce sentiment a survécu au régime infernal qui l'a produit. Le Français pétrifié par la terreur, et découragé par les erreurs de la politique étrangère, s'est renfermé dans un égoïsme qui ne lui permet plus de voir que lui-même, et le lieu et le moment où il existe : on assassine en cent endroits de la France; n'importe, car ce n'est pas lui qu'on a pillé ou massacré : si c'est dans sa rue, à côté de chez lui qu'on ait commis quelqu'un de ces attentats; qu'importe encore? Le moment est passé; *maintenant tout est tranquille :* il doublera ses verroux, et n'y pensera plus : en un mot, tout Français est suffisamment heureux le jour où on ne le tue pas.

Cependant les lois sont sans vigueur, le gouvernement reconnaît son impuissance pour les faire exécuter; les crimes les plus infâmes se multiplient de toutes parts; le démon révolutionnaire relève fièrement la tête; la constitution n'est qu'une toile d'araignée, et le pouvoir se permet d'horribles attentats. Le mariage n'est qu'une prostitution légale; il n'y a plus d'autorité paternelle, plus d'effroi pour le crime, plus d'asile pour l'indigence. Le hideux suicide dénonce au gouvernement le désespoir des malheureux qui l'accusent. Le peuple se démoralise de la manière la plus effrayante; et l'abolition du culte, jointe à l'absence totale d'éducation publique, prépare à la France une génération dont l'idée seule fait frissonner.

Lâches optimistes! voilà donc l'ordre de choses que vous craignez de voir changer! Sortez,

sortez de votre malheureuse léthargie ! au lieu de montrer au peuple les maux imaginaires qui doivent résulter d'un changement, employez vos talents à lui faire désirer la commotion douce et rassainissante, qui ramènera le roi sur son trône, et l'ordre dans la France.

Montrez-nous, hommes trop préoccupés, montrez-nous ces maux si terribles, dont on vous menace pour vous dégoûter de la monarchie ; ne voyez-vous pas que vos institutions républicaines n'ont point de racines, et qu'elle ne sont que *posées* sur votre sol, au lieu que les précédentes y étaient *plantées*. Il a fallu la hache pour renverser celles-ci ; les autres céderont à un souffle et ne laisseront point de traces. Ce n'est pas tout à fait la même chose, sans doute, d'ôter à un président à mortier sa dignité héréditaire qui était une propriété, ou de faire descendre de son siége un juge temporaire qui n'a point de dignité. La révo ution a beaucoup fait souffrir, parce qu'elle a beaucoup détruit ; parce qu'elle a violé brusquement et durement toutes les propriétés, tous les préjugés et toutes les coutumes ; parce que toute tyrannie plébéienne étant, de sa nature, fougueuse, insultante et impitoyable, celle qui a opéré la révolution française a dû pousser ce caractère à l'excès, l'univers n'ayant jamais vu de tyrannie plus basse et plus absolue.

L'opinion est la fibre sensible de l'homme : on lui fait pousser les hauts cris quand on le blesse dans cet endroit ; c'est ce qui a rendu la révolution si douloureuse, parce qu'elle a

foulé aux pieds toutes les grandeurs d'opinion. Or, quand le rétablissement de la monarchie causerait à un aussi grand nombre d'hommes les mêmes privations réelles, il y aurait toujours une différence immense, en ce qu'elle ne détruirait aucune dignité ; car il n'y a point de dignité en France, par la raison qu'il n'y a point de souveraineté.

Mais, à ne considérer même que les privations physiques, la différence ne serait pas moins frappante. La puissance usurpatrice immolait les innocents ; le roi pardonnera aux coupables : l'une abolissait les propriétés légitimes ; l'autre réfléchira sur les propriétés illégitimes. L'une a pris pour devise : *Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis.* Après sept ans d'efforts elle n'a pu encore organiser une école primaire ou une fête champêtre : il n'est pas jusqu'à ses partisans qui ne se moquent de ses lois, de ses emplois, de ses institutions, de ses fêtes, et même de ses habits : l'autre, bâtissant sur une base vraie, ne tâtonnera point : une force inconnue présidera à ses actes ; il n'agira que pour restaurer : or, toute action régulière ne tourmente que le mal.

C'est encore une grande erreur d'imaginer que le peuple ait quelque chose à perdre au rétablissement de la monarchie ; car le peuple n'a gagné qu'en idée au bouleversement général : *Il a droit à toutes les places*, dit-on ; qu'importe ? Il s'agit de savoir ce qu'elles valent. Ces places, dont on fait tant de bruit et qu'on offre au

peuple comme une grande conquête, ne sont rien dans le fait au tribunal de l'opinion ; l'état militaire même, honorable en France par-dessus tous les autres, a perdu son éclat : il n'a plus de grandeur d'opinion, et la paix l'abaissera encore. On menace les militaires du rétablissement de la monarchie, et personne n'y a plus d'intérêt qu'eux. Il n'y a rien de si évident que la nécessité où sera le roi de les maintenir à leur poste ; et il dépendra d'eux, plus tôt ou plus tard, de changer cette nécessité de politique en nécessité d'affection, de devoir et de reconnaissance. Par une combinaison extraordinaire de circonstances, il n'y a rien dans eux qui puisse choquer l'opinion la plus royaliste. Personne n'a droit de les mépriser, puisqu'ils ne combattent que pour la France : il n'y a entre eux et le roi aucune barrière de préjugés capable de gêner ses devoirs : il est Français avant tout. Qu'ils se souviennent de Jacques II, durant le combat de la *Hogue*, applaudissant, du bord de la mer, à la valeur de ces Anglais qui achevaient de le détrôner : pourraient-ils douter que le roi ne soit fier de leur valeur, et ne les regarde dans son cœur comme les défenseurs de l'intégrité de son royaume ? N'a-t-il pas applaudi publiquement à cette valeur, en regrettant (il le fallait bien) *qu'elle ne se déployât pas pour une meilleure cause ?* N'a-t-il pas félicité les braves de l'armée de Condé *d'avoir vaincu des haines que l'artifice le plus profond travaillait*

depuis si longtemps à nourrir [1] ? Les militaires français, après leurs victoires, n'ont plus qu'un besoin : c'est que la souveraineté légitime vienne légitimer leur caractère ; maintenant on les craint et on les méprise. La plus profonde insouciance est le prix de leurs travaux, et leurs concitoyens sont les hommes de l'univers les plus indifférents aux trophées de l'armée : ils vont souvent jusqu'à détester ces victoires qui nourrissent l'humeur guerrière de leurs maîtres. Le rétablissement de la monarchie donnera subitement aux militaires une haute place dans l'opinion ; les talents recueilleront sur leur route une dignité réelle, une illustration toujours croissante, qui sera la propriété des guerriers, et qu'ils transmettront à leurs enfants ; cette gloire pure, cet éclat tranquille, vaudront bien les mentions honorables, et l'ostracisme de l'oubli qui a succédé à l'échafaud.

Si l'on envisage la question sous un point de vue plus général, on trouvera que la monarchie est, sans contredit, le gouvernement qui donne le plus de distinction à un plus grand nombre de personnes. La souveraineté, dans cette espèce de gouvernement, possède assez d'éclat pour en communiquer une partie, avec les gradations nécessaires, à une foule d'agents qu'elle distingue plus ou moins. Dans la république, la souveraineté n'est point palpable comme dans la monarchie ; c'est un être purement moral, et

1 Lettre du roi au prince de Condé, du 3 janvier 1797, imprimée dans tous les papiers publics.

sa grandeur est incommunicable : aussi les emplois ne sont rien dans les républiques hors de la ville où réside le gouvernement ; et ils ne sont rien encore qu'en tant qu'ils sont occupés par des membres du gouvernement ; alors c'est l'homme qui honore l'emploi, ce n'est point l'emploi qui honore l'homme : celui-ci ne brille point comme *agent* mais comme *portion* du souverain.

On peut voir dans les provinces qui obéissent à des républiques, que les emplois (si l'on excepte ceux qui sont réservés aux membres du souverain) élèvent très-peu les hommes aux yeux de leurs semblables, et ne signifient presque rien dans l'opinion ; car la république, par sa nature, est le gouvernement qui donne le plus de droits au plus petit nombre d'hommes qu'on appelle *le souverain*, et qui en ôte le plus à tous les autres qu'on appelle *sujets*.

Plus la république approchera de la démocratie pure, et plus l'observation sera frappante.

Qu'on se rappelle cette foule innombrable d'emplois (en faisant même abstraction de toutes les places abusives) que l'ancien gouvernement de France présentait à l'ambition universelle. Le clergé séculier et régulier, l'épée, la robe, les finances, l'administration, etc., que de portes ouvertes à tous les talents et à tous les genres d'ambition ! Quelles gradations incalculables de distinctions personnelles ! De ce nombre infini de places, aucune n'était mise par le droit au-dessus des prétentions du simple citoyen [1] : il

1 La fameuse loi qui excluait le tiers-état du service militaire, ne

y en avait même une quantité énorme qui étaient des propriétés précieuses, qui faisaient réellement du propriétaire un *notable*, et qui n'appartenaient exclusivement qu'au tiers-état.

Que les premières places fussent de plus difficile abord au simple citoyen, c'était une chose très-raisonnable. Il y a trop de mouvement dans l'état, et pas assez de subordination, lorsque *tous* peuvent prétendre à *tout*. L'ordre exige qu'en général les emplois soient gradués comme l'état des citoyens, et que les talents, et quelquefois même la simple protection, abaissent les barrières qui séparent les différentes classes. De cette manière, il y a émulation sans humiliation, et mouvement sans destruction ; la distinction attachée à un emploi n'est même produite, comme le mot le dit, que par la difficulté plus ou moins grande d'y parvenir.

Si l'on objecte que ces distinctions sont mauvaises, on change l'état de la question ; mais je dis : Si vos emplois n'élèvent point ceux qui les possèdent, ne vous vantez pas de les donner à tout le monde ; car vous ne donnez rien. Si, au contraire, les emplois sont et doivent être des distinctions, je répète ce qu'aucun homme de bonne foi ne pourra me nier, que la monarchie est le gouvernement qui, par les seules charges, et indépendamment de la noblesse, *distingue* un plus grand nombre d'hommes du reste de leurs concitoyens.

pouvait être exécutée ; c'était simplement une gaucherie ministérielle, dont la passion a parlé comme d'une loi fondamentale.

Il ne faut pas être la dupe, d'ailleurs, de cette égalité idéale qui n'est que dans les mots. Le soldat qui a le privilége de parler à son officier avec un ton grossièrement familier, n'est pas pour cela son égal. L'aristocratie des places, qu'on ne pouvait apercevoir d'abord dans le bouleversement général, commence à se former; la noblesse même reprend son indestructible influence. Les troupes de terre et de mer sont déjà commandées en partie par des gentilshommes, ou par des élèves que l'ancien régime avait ennoblis en les agrégeant à une profession noble. La république a même obtenu par eux ses plus grands succès. Si la délicatesse, peut-être malheureuse, de la noblesse française ne l'avait pas écartée de la France, elle commanderait déjà partout; et c'est une chose assez commune d'y entendre dire : *Que si la noblesse avait voulu, on lui aurait donné tous les emplois.* Certes, au moment où j'écris (4 janvier 1797) la république voudrait bien avoir sur ses vaissaux les nobles qu'elle a fait massacrer à Quiberon.

Le peuple, ou la masse des citoyens, n'a donc rien à perdre; et, au contraire, il a tout à gagner au rétablissement de la monarchie, qui ramènera une foule de distinctions réelles, lucratives et même héréditaires, à la place des emplois passagers et sans dignité que donne la république.

Je n'ai point insisté sur les émoluments attachés aux places, puisqu'il est notoire que la république ne paye point ou paye mal. Elle n'a

produit que des fortunes scandaleuses : le vice seul s'est enrichi à son service.

Je terminerai cet article par des observations qui prouvent clairement (ce me semble) que le danger qu'on voit dans la contre-révolution, se trouve précisément dans le retard de ce grand changement.

La famille des Bourbons ne peut être atteinte par les chefs de la république : elle existe ; ses droits sont visibles, et son silence parle plus haut, peut-être, que tous les manifestes possibles.

C'est une vérité qui saute aux yeux, que la république française, même depuis qu'elle semble avoir adouci ses maximes, ne peut avoir de véritables alliés. Par sa nature, elle est ennemie de tous les gouvernements : elle tend à les détruire tous ; en sorte que tous ont un intérêt à la détruire. La politique peut sans doute donner des alliés à la république [1] ; mais ces alliances sont contre nature, ou, si l'on veut, la *France* a des alliés, mais *la république française* n'en a point.

Amis et ennemis s'accorderont toujours pour donner un roi à la France. On cite souvent le succès de la révolution anglaise dans le dernier siècle ; mais quelle différence ! La monarchie

1 *Scimus, et hanc veniam petimusque damusque vicissim,*
Sed non ut placidis coeant immitia, non ut
Serpentes avibus geminentur, tigribus agni.

C'est ce que certains cabinets peuvent dire de mieux à l'Europe qui les questionne.

n'était pas renversée en Angleterre. Le monarque seul avait disparu pour faire place à un autre. Le sang même des Stuarts était sur le trône; et c'était de lui que le nouveau roi tenait son droit. Ce roi était de son chef un prince fort de toute la puissance de sa maison et de ses relations de famille. Le gouvernement d'Angleterre n'avait d'ailleurs rien de dangereux pour les autres, c'était une monarchie comme avant la révolution : cependant, il s'en fallut de bien peu que Jacques II ne retînt le sceptre; et s'il avait eu un peu plus de bonheur ou seulement un peu plus d'adresse, il ne lui aurait point échappé; et quoique l'Angleterre eût un roi, quoique les préjugés religieux se réunissent aux préjugés politiques pour exclure le prétendant, quoique la situation seule de ce royaume le défendît contre une invasion; néanmoins, jusqu'au milieu de ce siècle, le danger d'une seconde révolution a pesé sur l'Angleterre. Tout a tenu, comme on sait, à la bataille de *Culloden*.

En France, au contraire, le gouvernement n'est pas monachique; il est même l'ennemi de toutes les monarchies environnantes; ce n'est point un prince qui commande; et si jamais l'état est attaqué, il n'y a pas d'apparence que les parents étrangers des pentarques lèvent des troupes pour les défendre. La France sera donc dans un danger habituel de guerre civile : et ce danger aura deux causes constantes; car elle aura sans cesse à redouter les justes droits des Bourbons, ou la politique astucieuse des autres

puissances qui pourraient essayer de mettre à profit les circonstances [1]. [Tant que le trône de France sera occupé par le souverain légitime, nul prince dans l'univers ne peut songer à s'en emparer; mais, tant qu'il est vacant, toutes les ambitions royales peuvent le convoiter et se heurter. D'ailleurs, le pouvoir est à la portée de tout le monde, depuis qu'il est placé dans la poussière: Le gouvernement régulier exclut une infinité de projets; mais, sous l'empire d'une souveraineté fausse, il n'y a point de projets chimériques; toutes les passions sont déchaînées, et toutes ont des espérances fondées. Les poltrons qui repoussent le roi, de peur de la guerre civile, en préparent justement les matériaux. C'est parce qu'ils veulent follement *le repos et la constitution*, qu'ils n'auront ni le repos ni la constitution. Il n'y a point de sécurité parfaite pour la France dans l'état où elle est. Le roi seul, et le roi légitime, en élevant du haut de son trône le sceptre de Charlemagne, peut éteindre ou désarmer toutes les haines, tromper tous les projets sinistres, classer les ambitions en classant les hommes, calmer les esprits agités, et créer subitement autour du pouvoir cette enceinte magique qui en est la véritable gardienne.]

1 Dans le manuscrit original le paragraphe se termine ainsi : « ou la politique astucieuse des puissances qui pourraient tenter de lui donner un roi d'une autre dynastie. En un mot il n'y a point de repos, point de sécurité pour la France dans l'état où elle est; car ses amis et ses ennemis veulent également la destruction de son Gouvernement. — Le passage entre [ ] est donc une addition postérieure.

Il est encore une réflexion qui doit être sans cesse devant les yeux des Français qui font portion des autorités actuelles, et que leur position met à même d'influer sur le rétablissement de la monarchie. Les plus estimables de ces hommes ne doivent point oublier qu'ils seront entraînés, plus tôt ou plus tard, par la force des choses ; que le temps fuit, et que la gloire leur échappe. Celle dont ils peuvent jouir est une gloire de comparaison : ils ont fait cesser les massacres ; ils ont tâché de sécher les larmes de la nation : ils brillent, parce qu'ils ont succédé aux plus grands scélérats qui aient souillé ce globe ; mais lorsque cent causes réunies auront relevé le trône, l'*amnistie*, dans la force du terme, sera pour eux ; et leurs noms, à jamais obscurs, demeureront ensevelis dans l'oubli. Qu'ils ne perdent donc jamais de vue l'auréole immortelle qui doit environner les noms des restaurateurs de la monarchie. Toute insurrection du peuple contre les nobles n'aboutissant jamais qu'à une création de nouveaux nobles, on voit déjà comment se formeront ces nouvelles races, dont les circonstances hâteront l'illustration, et qui, dès leur berceau, pourront prétendre à tout.

§ II. — *Des Biens nationaux.*

On effraye les Français de la restitution des biens nationaux ; on accuse le roi de n'avoir osé toucher, dans sa déclaration, à cet article

délicat. On pourrait dire à une très-grande partie de la nation : Que vous importe ? et ce ne serait peut-être pas tant mal répondre. Mais pour n'avoir pas l'air d'éviter les difficultés, il vaut mieux observer que l'intérêt visible de la France, en général, à l'égard des biens nationaux, et même l'intérêt bien entendu des acquéreurs de ces biens, en particulier, s'accorde avec le rétablissement de la monarchie. Le brigandage exercé à l'égard de ces biens frappe la conscience la plus insensible. Personne ne croit à la légitimité de ces acquisitions ; et celui même qui déclame le plus éloquemment sur ce sujet, dans le sens de la législation actuelle, s'empresse de revendre pour assurer son gain. On n'ose pas jouir pleinement ; et plus les esprits se refroidiront, moins on osera dépenser sur ces fonds. Les bâtiments dépériront, et l'on n'osera de longtemps en élever de nouveaux : les avances seront faibles ; le capital de la France dépérira considérablement. Il y a déjà beaucoup de mal dans ce genre, et ceux qui ont pu réfléchir sur les abus des *décrets*, doivent comprendre ce que c'est qu'un décret jeté sur le tiers, peut-être, du plus puissant royaume de l'Europe.

Très-souvent, dans le sein du corps législatif, on a tracé des tableaux frappants de l'état déplorable de ces biens. Le mal ira toujours en augmentant, jusqu'à ce que la conscience publique n'ait plus de doute sur la solidité de ces acquisitions ; mais quel œil peut apercevoir cette époque ?

A ne considérer que les possesseurs, le premier danger pour eux vient du gouvernement. Qu'on ne s'y trompe pas, il ne lui est point égal de prendre ici ou là : le plus injuste qu'on puisse imaginer, ne demandera pas mieux que de remplir ses coffres en se faisant le moins d'ennemis possible. Or, on sait à quelles conditions les acheteurs ont acquis; on sait de quelles manœuvres infâmes, de quel *agio* scandaleux ces biens ont été l'objet. Le vice primitif et continué de l'acquisition est indélébile à tous les yeux ; ainsi le gouvernement français ne peut ignorer qu'en pressurant ces acquéreurs, il aura l'opinion publique pour lui, et qu'il ne sera injuste que pour eux; d'ailleurs, dans les gouvernements populaires, même légitimes, l'injustice n'a point de pudeur; on peut juger de ce qu'elle sera en France, où le gouvernement, variable comme les personnes, et manquant d'identité, ne croit jamais revenir sur son propre ouvrage en renversant ce qui est fait.

Il tombera donc sur les biens nationaux dès qu'il le pourra. Fort de la conscience, et (ce qu'il ne faut pas oublier) de la jalousie de tous ceux qui n'en possèdent pas, il tourmentera les possesseurs, ou par de nouvelles ventes modifiées d'une certaine manière, ou par des appels généraux en supplément de prix, ou par des impôts extraordinaires ; en un mot, ils ne seront jamais tranquilles.

Mais tout est stable sous un gouvernement stable; en sorte qu'il importe même aux acqué-

reurs des biens nationaux que la monarchie soit rétablie, pour savoir à quoi s'en tenir. C'est bien mal à propos qu'on a reproché au roi de n'avoir pas parlé clair sur ce point dans sa déclaration : il ne pouvait le faire sans une extrême imprudence. Une loi sur ce point ne sera peut-être pas, quand il en sera temps, le tour de force de la législation.

Mais il faut se rappeler ici ce que j'ai dit dans le chapitre précédent ; les convenances de telle ou telle classe d'individus n'arrêteront point la contre-révolution. Tout ce que je prétends prouver, c'est qu'il leur importe que le petit nombre d'hommes qui peut influer sur ce grand événement, n'attende pas que les abus accumulés de l'anarchie le rendent inévitable, et l'amènent brusquement ; car plus le roi sera nécessaire, et plus le sort de tous ceux qui ont gagné à la révolution doit être dur.

§ III. — *Des Vengeances.*

Un autre épouvantail, dont on se sert pour faire redouter aux Français le retour de leur roi, ce sont les vengeances dont ce retour doit être accompagné.

Cette objection, comme les autres, est surtout faite par des hommes d'esprit qui n'y croient point ; il est cependant bon de la discuter en faveur des honnêtes gens qui la croient fondée.

Nombre d'écrivains royalistes ont repoussé, comme une insulte, ce désir de vengeance qu'on suppose à leur parti ; un seul va parler pour tous : je le cite pour mon plaisir et pour celui de mes lecteurs. On ne m'accusera pas de le choisir parmi les royalistes à la glace.

« Sous l'empire d'un pouvoir illégitime, les « plus horribles vengeances sont à craindre ; « car qui aurait le droit de les réprimer ? La « victime ne peut invoquer à son aide l'autorité « des lois qui n'existent pas, et d'un gouver- « nement qui n'est que l'œuvre du crime et de « l'usurpation.

« Il en est tout autrement d'un gouverne- « ment assis sur ses bases sacrées, antiques, « légitimes ; il a le droit d'étouffer les plus « justes vengeances, et de punir à l'instant du « glaive des lois quiconque se livre plus au « sentiment de la nature qu'à celui de ses « devoirs.

« Un gouvernement légitime a seul le droit « de proclamer l'amnistie et les moyens de la « faire observer.

« Alors, il est démontré que le plus parfait, « le plus pur des royalistes, le plus grièvement « outragé dans ses parents, dans ses propriétés, « doit être puni de mort, sous un gouvernement « légitime, s'il ose venger lui-même ses propres « injures, quand le Roi lui en a commandé le « pardon.

« C'est donc sous un gouvernement fondé « sur nos lois que l'amnistie peut être sûrement

« accordée, et qu'elle peut être sévèrement « observée.

« Ah ! sans doute, il serait facile de discuter « jusqu'à quel point le droit du roi peut étendre « une amnistie. Les exceptions que prescrit le « premier de ses devoirs sont bien évidentes. « Tout ce qui fut teint du sang de Louis XVI « n'a de grâce à espérer que de Dieu ; mais qui « oserait ensuite tracer d'une main sûre les « limites où doivent s'arrêter l'amnistie et la « clémence du roi ? Mon cœur et ma plume s'y « refusent également. Si quelqu'un ose jamais « écrire sur un pareil sujet, ce sera, sans doute, « cet homme rare et unique peut-être, s'il « existe, qui lui-même n'a jamais failli dans le « cours de cette horrible révolution, et dont le « cœur, aussi pur que la conduite, n'eut jamais « besoin de grâce [1]. »

La raison et le sentiment ne sauraient s'exprimer avec plus de noblesse. Il faudrait plaindre l'homme qui ne reconnaîtrait pas, dans ce morceau, l'accent de la conviction.

Dix mois après la date de cet écrit, le roi a prononcé dans sa déclaration ce mot si connu et si digne de l'être : *Qui oserait se venger quand le roi pardonne ?*

Il n'a excepté de l'amnistie que ceux qui votèrent la mort de Louis XVI, les coopérateurs, les instruments directs et immédiats de son supplice, et les membres du tribunal révo-

1 Observations sur la conduite des puissances coalisées, par M. le comte d'Antraigues, 1794 ; avant-propos, p. 34 et suiv.

lutionnaire qui envoya à l'échafaud la reine et Madame Elisabeth. Cherchant même à restreindre l'anathème à l'égard des premiers, autant que la conscience et l'honneur le lui permettaient, il n'a point mis au rang des parricides ceux dont il est permis de croire *qu'ils ne se mêlèrent aux assassins de Louis XVI que dans le dessein de le sauver.*

A l'égard même *de ces monstres, que la postérité ne nommera qu'avec horreur,* le roi s'est contenté de dire, avec autant de mesure que de justice, *que la France entière appelle sur leurs têtes le glaive de la justice.*

Par cette phrase, il n'est point privé du droit de faire grâce en particulier : c'est aux coupables à voir ce qu'ils pourraient mettre dans la balance pour faire équilibre à leur forfait. Monk se servit d'Ingolsby pour arrêter Lambert. On peut faire encore mieux qu'Ingolsby.

J'observerai de plus, sans prétendre affaiblir la juste horreur qui est due aux meurtriers de Louis XVI, qu'aux yeux de la justice divine tous ne sont pas également coupables. Au moral, comme au physique, la force de la fermentation est en raison des masses fermentantes. Les soixante-dix juges de Charles Ier étaient bien plus maîtres d'eux-mêmes que les juges de Louis XVI. Il y eut certainement parmi ceux-ci des coupables bien délibérés, qu'il est impossible de détester assez; mais ces grands coupables avaient eu l'art d'exciter une telle terreur, ils avaient fait sur les esprits moins vigoureux une telle impression, que plu-

sieurs députés, je n'en doute nullement, furent privés d'une partie de leur libre arbitre. Il est difficile de se former une idée nette du délire indéfinissable et surnaturel qui s'empara de l'assemblée à l'époque du jugement de Louis XVI. Je suis persuadé que plusieurs des coupables, en se rappelant cette funeste époque, croient avoir fait un mauvais rêve; qu'ils sont tentés de douter de ce qu'ils ont fait, et qu'ils s'expliquent moins à eux-mêmes que nous ne pouvons les expliquer.

Ces coupables, fâchés et surpris de l'être, devraient tâcher de faire leur paix.

Au surplus, ceci ne regarde qu'eux; car la nation serait bien vile, si elle regardait comme un inconvénient de la contre-révolution, la punition de pareils hommes; mais pour ceux mêmes qui auraient une faiblesse, on peut observer que la Providence a déjà commencé la punition des coupables : plus de soixante régicides, parmi les plus coupables, ont péri de mort violente; d'autres périront sans doute, ou quitteront l'Europe avant que la France ait un roi; très-peu tomberont entre les mains de la justice.

Les Français, parfaitement tranquilles sur les vengeances judiciaires, doivent l'être de même sur les vengeances particulières : ils ont à cet égard les protestations les plus solennelles; ils ont la parole de leur roi; il ne leur est pas permis de craindre.

Mais, comme il faut parler à tous les esprits et prévenir toutes les objections; comme il faut

répondre, même à ceux qui ne croient point à l'honneur et à la foi, il faut prouver que les vengeances particulières ne sont pas possibles.

Le souverain le plus puissant n'a que deux bras; il n'est fort que par les instruments qu'il emploie, et que l'opinion lui soumet. Or, quoiqu'il soit évident que le roi, après la restauration supposée, ne cherchera qu'à pardonner, faisons, pour mettre les choses au pis, une supposition toute contraire. Comment s'y prendrait-il s'il voulait exercer des vengeances arbitraires? L'armée française, telle que nous la connaissons, serait-elle un instrument bien souple entre ses mains? L'ignorance et la mauvaise foi se plaisent à représenter ce roi futur comme un Louis XIV, qui, semblable au Jupiter d'Homère, n'avait qu'à froncer le sourcil pour ébranler la France. On ose à peine prouver combien cette supposition est fausse. Le pouvoir de la souveraineté est tout moral; elle commande vainement, si ce pouvoir n'est pas pour elle; et il faut le posséder dans sa plénitude pour en abuser. Le roi de France qui montera sur le trône de ses ancêtres, n'aura sûrement pas l'envie de commencer par des abus; et, s'il l'avait, elle serait vaine, parce qu'il ne serait pas assez fort pour la contenter. Le bonnet rouge, en touchant le front royal, a fait disparaître les traces de l'huile sainte : le charme est rompu, de longues profanations ont détruit l'empire divin des préjugés nationaux; et longtemps encore, pendant que la froide raison courbera les corps, les esprits resteront debout.

On fait semblant de craindre que le nouveau roi de France ne sévisse contre ses ennemis; l'infortuné! pourra-t-il seulement récompenser ses amis [1] ?

Les Français ont donc deux garants infaillibles contre les prétendues vengeances dont on leur fait peur, l'intérêt du roi et son impuissance [2].

Le retour des émigrés fournit encore aux adversaires de la monarchie un sujet intarissable de craintes imaginaires; il importe de dissiper cette vision.

La première chose à remarquer, c'est qu'il est des propositions vraies dont la vérité n'a qu'une époque; cependant on s'accoutume à les répéter longtemps après que le temps les a rendues fausses et même ridicules. Le parti attaché à la révolution pouvait craindre le retour des émigrés peu de temps après la loi qui les proscrivit : je n'affirme point cependant qu'ils eussent raison; mais qu'importe? c'est là une question purement oiseuse, dont il serait

1 On connaît la plaisanterie de Charles II sur le pléonasme de la formule anglaise, AMNISTIE ET OUBLI : *Je comprends,* dit-il; amnistie *pour mes ennemis, et* oubli *pour mes amis.*

2 Les événements ont justifié tous ces prédictions du bon sens. Depuis que cet ouvrage est achevés le gouvernement français a publié les pièces de deux conspirations découvertes, et qui se jugent d'une manière un peu différente : l'une jacobine, et l'autre royaliste. Dans le drapeau du jacobinisme il était écrit : *Mort à tous nos ennemis;* et dans celui du royalisme : *Grâce à tous ceux qui ne la refuseront pas.* Pour empêcher le peuple de tirer les conséquences, on lui a dit que le parlement devait annuler l'amnistie royale; mais cette bêtise passe le *maximum;* sûrement elle ne fera pas fortune.

très-inutile de s'occuper. La question est de savoir si, *dans ce moment*, la rentrée des émigrés a quelque chose de dangereux pour la France.

La noblesse envoya 284 députés à ces états généraux de funeste mémoire, qui ont produit tout ce que nous avons vu. Par un travail fait sur plusieurs bailliages, on n'a jamais trouvé plus de 80 électeurs pour un député. Il n'est pas absolument impossible que certains bailliages aient présenté un nombre plus fort; mais il faut aussi tenir compte des individus qui ont opiné dans plus d'un bailliage.

Tout bien considéré, on peut évaluer à 25,000 le nombre des chefs de familles nobles qui députèrent aux états généraux; et en multipliant par 5, nombre commun attribué, comme on sait, à chaque famille, nous aurons 125,000 têtes nobles. Prenons 130,000, pour caver au plus fort : ôtons les femmes, restent 65,000. Retranchons de ce dernier nombre : 1° les nobles qui ne sont jamais sortis, 2° ceux qui sont rentrés, 3° les vieillards, 4° les enfants, 5° les malades, 6° les prêtres, 7° tous ceux qui ont péri par la guerre, par les supplices ou par l'ordre seul de la nature : il restera un nombre qu'il n'est pas aisé de déterminer au juste, mais qui, sur tous les points de vue possible, ne saurait alarmer la France.

Un prince, digne de son nom, mène aux combats 5 ou 6,000 hommes au plus; ce corps qui n'est pas même, à beaucoup près, tout composé de nobles, a fait preuve d'une valeur

admirable sous des drapeaux étrangers; mais, si on l'isole, il disparaît. Enfin, il est clair que, sous le rapport militaire, les émigrés ne sont rien et ne peuvent rien.

Il y a de plus une considération qui se rapporte plus particulièrement à l'esprit de cet ouvrage, et qui mérite d'être développée.

Il n'y a point de hasard dans le monde, et même dans un sens secondaire il n'y a point de désordre, en ce que le désordre est ordonné par une main souveraine qui le plie à la règle, et le force de concourir au but.

Une révolution n'est qu'un mouvement politique, qui doit produire un certain effet dans un certain temps. Ce mouvement a ses lois; et en les observant attentivement dans une certaine étendue de temps, on peut tirer des conjectures assez certaines pour l'avenir. Or, une des lois de la révolution française, c'est que les émigrés ne peuvent l'attaquer que pour leur malheur, et sont totalement exclus de l'œuvre quelconque qui s'opère.

Depuis les premières chimères de la contre-révolution, jusqu'à l'entreprise à jamais lamentable de Quiberon, ils n'ont rien entrepris qui ait réussi, et même qui n'ait tourné contre eux. Non-seulement ils ne réussissent pas, mais tout ce qu'ils entreprennent est marqué d'un tel caractère d'impuissance et de nullité, que l'opinion s'est enfin accoutumée à les regarder comme des hommes qui s'obstinent à défendre un parti proscrit; ce qui jette sur eux une défaveur dont leurs amis même s'aperçoivent.

Et cette défaveur surprendra peu les hommes qui pensent que la révolution française a pour cause principale la dégradation morale de la noblesse.

M. de Saint-Pierre observe quelque part, dans ses *Etudes de la Nature,* que si l'on compare la figure des nobles français à celle de leurs ancêtres, dont la peinture et la sculpture nous ont transmis les traits, on voit à l'évidence que ces races ont dégénéré.

On peut le croire sur ce point, mieux que sur les fusions polaires et sur la figure de la terre.

Il y a dans chaque état un certain nombre de familles qu'on pourrait appeler *co-souveraines,* même dans les monarchies; car la noblesse, dans ces gouvernements, n'est qu'un prolongement de la souveraineté. Ces familles sont les dépositaires du feu sacré; il s'éteint lorsqu'elles cessent d'être *vierges.*

C'est une question de savoir si ces familles, une fois éteintes, peuvent être parfaitement remplacées. Il ne faut pas croire au moins, si l'on veut s'exprimer exactement, que les souverains puissent *ennoblir.* Il y a des familles nouvelles qui s'élancent, pour ainsi dire, dans l'administration de l'état; qui se tirent de l'égalité d'une manière frappante, et s'élèvent entre les autres comme des baliveaux vigoureux au milieu d'un taillis. Les souverains peuvent sanctionner ces ennoblissements naturels; c'est à quoi se borne leur puissance. S'ils contrarient un trop grand nombre de ces ennoblissements, ou s'ils se permettent d'en faire trop *de leur pleine puissance,*

ils travaillent à la destruction de leurs états. La fausse noblesse était une des grandes plaies de la France : d'autres empires moins éclatants en sont fatigués et déshonorés, en attendant d'autres malheurs.

La philosophie moderne, qui aime tant parler de *hasard*, parle surtout du *hasard de la naissance ;* c'est un de ses textes favoris : mais il n'y a pas plus de hasard sur ce point que sur d'autres : il y a des familles nobles comme il y a des familles souveraines. L'homme peut-il faire un souverain ? Tout au plus il peut servir d'instrument pour déposséder un souverain, et livrer ses états à un autre souverain déjà prince [1]. Du reste, il n'a jamais existé de famille souveraine dont on puisse assigner l'origine plébéienne : si ce phénomène paraissait, ce serait une époque du monde [2].

Proportion gardée, il en est de la noblesse comme de la souveraineté. Sans entrer dans de plus grands détails, contentons-nous d'observer que si la noblesse abjure les dogmes nationaux, l'état est perdu [3].

1 Et même la manière dont le pouvoir humain est employé dans ces circonstances, est toute propre à l'humilier. C'est ici surtout où l'on peut adresser à l'homme ces paroles de Rousseau : *Montre-moi ta puissance, je te montrerai ta faiblesse.*

2 On entend dire assez souvent que *si Richard Cromwell avait eu le génie de son père, il eût rendu le protectorat héréditaire dans sa famille.* C'est fort bien dit.

3 Un savant italien a fait une singulière remarque. Après avoir observé que la noblesse est gardienne naturelle et comme dépositaire de la religion nationale, et que ce caractère est plus frappant à mesure qu'on s'élève vers l'origine des nations et des choses, il ajoute : *Talchè*

Le rôle joué par quelques nobles dans la révolution française, est mille fois, je ne dis pas plus *horrible*, mais plus *terrible* que tout ce que nous avons vu pendant cette révolution.

Il n'a pas existé de signe plus effrayant, plus décisif, de l'épouvantable jugement porté sur la monarchie française.

On demandera peut-être ce que ces fautes peuvent avoir de commun avec les émigrés, qui les détestent. Je réponds que les individus qui composent les nations, les familles, et même les corps politiques, sont solidaires; c'est un fait. Je réponds en second lieu, que les causes de ce que souffre la noblesse émigrée, sont bien antérieures à l'émigration. La différence que nous apercevons entre tels et tels nobles français, n'est, aux yeux de Dieu, qu'une différence de longitude et de latitude : ce n'est pas parce qu'on est ici ou là, qu'on est ce qu'on doit être : *et tous ceux qui disent : Seigneur! Seigneur! n'entreront pas dans le royaume.* Les hommes ne peuvent juger que par l'extérieur; mais tel noble, à Coblentz, pouvait avoir de plus grands reproches à se faire, que tel noble du côté gauche dans l'assemblée dite *constituante*. Enfin, la noblesse française ne doit s'en prendre qu'à

dee esser' un grand segno, che vada a finire una nazione ove i nobili disprezano la Religione natia (Vico, *Principi d'una Scienza nuova*, lib. II).

Lorsque le sacerdoce est membre politique de l'état, et que ses hautes dignités sont occupées, en général, par la haute noblesse, il en résulte la plus forte et la plus durable de toutes les constitutions possibles. Ainsi le philosophisme, qui est le dissolvant universel, vient de faire son chef-d'œuvre sur la monarchie française.

elle-même de tous ses malheurs : et lorsqu'elle en sera bien persuadée, elle aura fait un grand pas. Les exceptions, plus ou moins nombreuses, sont dignes des respects de l'univers ; mais on ne peut parler qu'en général. Aujourd'hui la noblesse malheureuse (qui ne peut souffrir qu'une éclipse) doit courber la tête et se résigner. Un jour elle doit embrasser de bonne grâce *des enfants qu'en son sein elle n'a point portés :* en attendant, elle ne doit plus faire d'efforts extérieurs; peut-être même serait-il à désirer qu'on ne l'eût jamais vue dans une attitude menaçante. En tous cas, l'émigration fut une erreur, et non un tort : le plus grand nombre croyait obéir à l'honneur.

Numen abire jubet; prohibent discedere leges.

Le Dieu devait l'emporter.

Il y aurait bien d'autres réflexions à faire sur ce point ; tenons-nous-en au fait qui est évident. Les émigrés ne peuvent rien, on peut même ajouter qu'ils ne sont rien; car tous les jours le nombre en diminue, malgré le gouvernement, par une suite de cette loi invariable de la révolution française, qui veut que tout sa fasse malgré les hommes et contre toutes les probabilités. De longs malheurs ayant assoupli les émigrés, tous les jours ils se rapprochent de leurs concitoyens; l'aigreur disparaît; de part et d'autre on commence à se ressouvenir d'une patrie commune; on se tend la main, et sur le champ de bataille même, on reconnaît des frères. L'étrange

amalgame que nous voyons depuis quelque temps n'a point de cause visible, car ces lois sont les mêmes ; mais il n'en est pas moins réel. Ainsi il est constant que les émigrés ne sont rien par le nombre, qu'ils ne sont rien par la force, et que bientôt ils ne seront plus rien par la haine.

Quant aux passions plus robustes d'un petit nombre d'hommes, on peut négliger de s'en occuper.

Mais il est encore une réflexion importante que je ne dois point passer sous silence. On s'appuie de quelques discours imprudents, échappés à des hommes jeunes, inconsidérés ou aigris par le malheur, pour effrayer les Français sur le retour de ces hommes. J'accorde, pour mettre toutes les suppositions contre moi, que ces discours annoncent réellement des intentions bien arrêtées : croit-on que ceux qui les ont fussent en état de les exécuter après le rétablissement de la monarchie? On se tromperait fort. Au moment même où le gouvernement légitime se rétablirait, ces hommes n'auraient plus de force que pour obéir. L'anarchie nécessite la vengeance ; l'ordre l'exclut sévèrement. Tel homme qui, dans ce moment, ne parle que de punir, se trouvera alors environné de circonstances qui le forceront à ne vouloir que ce que la loi veut ; et, pour son intérêt même, il sera citoyen tranquille, et laissera la vengeance aux tribunaux. On se laisse toujours éblouir par le même sophisme : *Un parti a sévi, lorsqu'il était dominateur ; donc le parti contraire sévira, lorsqu'il domi-*

nera à son tour. Rien n'est plus faux. En premier lieu, ce sophisme suppose qu'il y a de part et d'autre la même somme de vices; ce qui n'est pas assurément. Sans insister beaucoup sur les vertus des royalistes, je suis sûr au moins d'avoir pour moi la conscience universelle, lorsque j'affirmerai simplement qu'il y en a moins du côté de la république. D'ailleurs, les préjugés seuls, séparés des vertus, assureraient la France qu'elle ne peut souffrir de la part des royalistes rien de semblable à ce qu'elle a éprouvé de leurs ennemis.

L'expérience a déjà préludé sur ce point pour tranquilliser les Français; ils ont vu, dans plus d'une occasion, que le parti qui avait tout souffert de la part de ses ennemis, n'a pas su s'en venger lorsqu'il les a tenus en son pouvoir. Un petit nombre de vengeances, qui ont fait un si grand bruit, prouvent la même proposition; car on a vu que le déni de justice le plus scandaleux a pu seul amener ces vengeances, et que personne ne se serait fait justice, si le gouvernement avait pu ou voulu la faire.

Il est, en outre, de la plus grande évidence que l'intérêt le plus pressant du roi sera d'empêcher les vengeances Ce n'est pas en sortant des maux de l'anarchie, qu'il voudra la ramener; l'idée même de la violence le fera pâlir, et ce crime sera le seul qu'il ne se croira pas en droit de pardonner.

La France, d'ailleurs, est bien lasse de convulsions et d'horreurs; elle ne veut plus de sang; et puisque l'opinion est assez forte dans ce

moment pour comprimer le parti qui en voudrait, on peut juger de sa force à l'époque où elle aura le gouvernement pour elle. Après des maux aussi longs et aussi terribles, les Français se reposeront avec délices dans les bras de la monarchie. Toute atteinte contre cette tranquillité serait véritablement un crime de *lèse-nation*, que les tribunaux n'auraient peut-être pas le temps de punir.

Ces raisons sont si convaincantes, que personne ne peut s'y méprendre : aussi, il ne faut point être la dupe de ces écrits où nous voyons une philanthropie hypocrite passer condamnation sur les horreurs de la révolution, et s'appuyer sur ces excès pour établir la nécessité d'en prévenir une seconde. Dans le fait, ils ne condamnent cette révolution que pour ne pas exciter contre eux le cri universel : mais ils l'aiment, ils en aiment les auteurs et les résultats ; et de tous les crimes qu'elle a enfantés, ils ne condamnent guère que ceux dont elle pouvait se passer. Il n'est pas un de ces écrits où l'on ne trouve des preuves évidentes que les auteurs tiennent par inclination au parti qu'ils condamnent par pudeur.

Ainsi, les Français, toujours dupes, le sont dans cette occasion plus que jamais : ils ont peur pour eux en général, et ils n'ont rien à craindre ; et ils sacrifient leur bonheur pour contenter des misérables.

Que si les théories les plus évidentes ne peuvent convaincre les Français, et s'ils ne peuvent encore obtenir d'eux-mêmes de croire

que la Providence est la gardienne de l'ordre, et qu'il n'est pas tout à fait égal d'agir contre elle ou avec elle, jugeons au moins de ce qu'elle fera par ce qu'elle a fait; et si le raisonnement glisse sur nos esprits, croyons au moins à l'histoire, qui est la politique expérimentale. L'Angleterre donna, dans le siècle dernier, à peu près le même spectacle que la France a donné dans le nôtre. Le fanatisme de la liberté, échauffé par celui de la religion, y pénétra les âmes bien plus profondément qu'il ne l'a fait en France, où le culte de la liberté s'appuie sur le néant. Quelle différence, d'ailleurs, dans le caractère des deux nations, et dans celui des acteurs qui ont joué un rôle sur les deux scènes! Où sont, je ne dis pas les Hamden, mais les Cromwel de la France? Et cependant, malgré le fanatisme brûlant des républicains, malgré la fermeté réfléchie du caractère national, malgré les terreurs trop motivées des nombreux coupables et surtout de l'armée, le rétablissement de la monarchie causa-t-il, en Angleterre, des déchirements semblables à ceux qu'avait enfantés une révolution régicide? Qu'on nous montre les vengeances atroces des royalistes. Quelques régicides périrent par l'autorité des lois; du reste, il n'y eut ni combats, ni vengeances particulières. Le retour du roi ne fut marqué que par un cri de joie, qui retentit dans toute l'Angleterre; tous les ennemis s'embrassèrent. Le roi, surpris de ce qu'il voyait, s'écriait avec attendrissement : *N'est-ce point ma faute, si j'ai été repoussé si longtemps par un aussi bon peuple!* L'illustre

Clarendon, témoin et historien intègre de ces grands événements, nous dit *qu'on ne savait plus où était ce peuple qui avait commis tant d'excès, et privé, pendant si longtemps, le roi du bonheur de régner sur d'excellents sujets* [1].

C'est-à-dire que le *peuple* ne reconnaissait plus le *peuple*. On ne saurait mieux dire.

Mais ce grand changement, à quoi tenait-il? A rien, du moins à rien de visible : une année auparavant, personne ne le croyait possible. On ne sait pas même s'il fut amené par un royaliste; car c'est un problème insoluble de savoir à quelle époque Monk commença de bonne foi à servir la monarchie.

Etaient-ce au moins les forces des royalistes qui en imposaient au parti contraire? Nullement : Monk n'avait que six mille hommes; les républicains en avaient cinq ou six fois davantage : ils occupaient tous les emplois, et ils possédaient militairement le royaume entier. Cependant Monk ne fut pas dans le cas de livrer un seul combat : tout se fit sans effort et comme par enchantement : il en sera de même en France. Le retour à l'ordre ne peut être douloureux, parce qu'il sera naturel, et parce qu'il sera favorisé par une force secrète, dont l'action est toute créatrice. On verra précisément le contraire de tout ce qu'on a vu. Au lieu de ces commotions violentes, de ces déchirements douloureux, de ces oscillations perpétuelles et désespérantes, une certaine stabilité, un repos

1 Hume, t. X, chap. LXXII, an. 1660.

indéfinissable, un bien-aise universel, annonceront la présence de la souveraineté. Il n'y aura point de secousses, point de violences, point de supplices même, excepté ceux que la véritable nation approuvera : le crime même et les usurpations seront traités avec une sévérité mesurée, avec une justice calme qui n'appartient qu'au pouvoir légitime : le roi touchera les plaies de l'état d'une main timide et paternelle. Enfin, c'est ici la grande vérité dont les Français ne sauraient trop se pénétrer : le rétablissement de la monarchie, qu'on appelle *contre-révolution*, ne sera point une *révolution contraire*, mais le *contraire de la révolution*.

TABLE

Préface..... 5

Chapitre I. Des Révolutions..... 17

Chapitre II. Conjectures sur les voies de la Providence dans la Révolution française..... 24

Chapitre III. De la destruction violente de l'espèce humaine..... 45

Chapitre IV. La République française peut-elle durer?..... 58

Chapitre V. De la Révolution française considérée dans son caractère anti-religieux. — Digression sur le Christianisme..... 72

Chapitre VI. De l'influence divine dans les constitutions politiques..... 84

Chapitre VII. Signes de nullité dans le gouvernement français..... 93

Chapitre VIII. De l'ancienne constitution française. — Digression sur le roi et sur sa déclaration aux Français, du mois de juillet 1795. 106

Chapitre IX. Comment se fera la contre-révolution, si elle arrive?..... 131

Chapitre X. Des prétendus dangers d'une contre-révolution 140
§ I. Considérations générales 140
§ II. Des biens nationaux 157
§ III. Des vengeances..... 160

FIN DE LA TABLE

Bourges, typ. Pigelet et Fils et Tardy, rue Joyeuse, 15.

CLASSIQUES POUR TOUS

CHOIX DES CHEFS-D'ŒUVRE DES LITTÉRATURES
FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRES

Volumes in-18 vergé teinté, caractères elzévir, titre rouge et noir, 60 c.; cartonnage classique, 85 c.; cart. élégant, toile anglaise, 1 fr.

I à IV. — CORNEILLE, avec notes, par Fr. Godefroy. 4 vol.
V. — LA CHANSON DE ROLAND, avec notes, par le baron d'Avril. 1 vol. (4e édition).
VI à IX. — CHOIX DE LETTRES DE Mme DE SÉVIGNÉ, avec notes, par F. Godefroy. 4 vol.
X. — PETIT ROMANCERO, choix de vieux chants espagnols traduits et annotés par le comte de Puymaigre. 1 vol.
XI et XII. — LES PSAUMES, traduction nouvelle, avec commentaire, par A. J. Clerc. 2 vol.
XIII. — CONSIDÉRATIONS SUR LA FRANCE, par J. de Maistre, avec préface par M. René Bazin. 1 vol.
XIV. — LES POÈTES DU FOYER, poésies allemandes, traduites avec préface et notes de M. Ch. Dubois. 1 vol.
XV. — MAXIMES ET RÉFLEXIONS MORALES DE LA ROCHEFOUCAULD, avec notes de M. Jules Levallois. 1 vol.
XVI. — RÉFLEXIONS SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par Edmond Burke, extraits de la traduction française de 1791, préface et notes par René Bazin, 1 vol.
XVII. — BALLADES ANGLAISES ET ÉCOSSAISES, traduites et annotées par Emm. de Saint-Albin, 1 vol.
XVIII-XIX. — LES SAINTS ÉVANGILES, traduction française avec commentaire, par l'abbé René de Laperche. 2 vol.
XX. — AVANT MALHERBE, Anthologie des poètes français du XVe et du XVIe siècle, par J. Vaudon, 1 vol.
XXI. — LE LIVRE DES BALLADES ALLEMANDES, traduites et annotées par Emm. de Saint Albin, 1 vol.

EN PRÉPARATION :

SHAKESPEARE, théâtre choisi, 4 vol.; RACINE, théâtre 4 vol. — ŒUVRES CHOISIES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES; — FABLIAUX DU MOYEN AGE; — CARACTÈRES DE LA BRUYÈRE, 2 vol.; — LE VŒU DE VIVIEN, chanson de geste du XIIe siècle, etc.

IMP. ALPH. LE ROY FILS, RENNES